

free
lance
com

2022

**DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL 2022**

FREELANCE.COM

Société Anonyme au capital de 4.522.820,32 euros

Siège social : 1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex

Identifiée sous le numéro R.C.S. Nanterre B 384 174 348

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 14 septembre 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération ou note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement (UE) n° 2017/1129 du parlement européen et du conseil, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le Document de référence 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2023 sous le numéro D.23-0003.
- les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le Document de référence 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2021 sous le numéro D.21-0979 ;

Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais :

- au siège social de FREELANCE.COM, 1 parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense cedex,
- sur le site internet de la société (www.FREELANCE.COM), ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

PREAMBULE

Le présent Document d'Enregistrement Universel de la société FREELANCE.COM contient des indications sur les objectifs, perspectives et axes de développement de la société FREELANCE.COM. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel visent également des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la société FREELANCE.COM soient significativement différents des objectifs formulés et suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale, ainsi que les facteurs de risque exposés dans le chapitre 3 du présent Document d'enregistrement Universel.

Dans le présent Document d'Enregistrement Universel, la société FREELANCE.COM est dénommée « FREELANCE.COM », la « Société » ou le « Groupe ».

1	PERSONNE RESPONSABLE	8
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	8
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	8
1.3	NOM, ADRESSE, QUALIFICATIONS ET INTERETS POTENTIELS DES PERSONNES INTERVENANT EN QUALITE D'EXPERTS.....	8
1.4	ATTESTATION RELATIVE AUX INFORMATIONS PROVENANT D'UN TIERS.....	8
1.5	DECLARATION SANS APPROBATION PREALABLE DE L'AUTORITE COMPETENTE.....	8
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	9
2.1	DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	9
2.1.1	<i>Commissaires aux Comptes titulaires.....</i>	9
2.1.2	<i>Commissaires aux Comptes suppléants</i>	9
2.2	INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES... 10	10
3	FACTEURS DE RISQUES.....	11
3.1	RISQUES OPERATIONNELS	12
3.1.1	<i>Risques liés aux développements informatiques.....</i>	12
3.1.2	<i>Risques liés aux profils des freelances.....</i>	13
3.1.3	<i>Risques de litiges relatifs à la requalification des contrats de travail</i>	13
3.1.4	<i>Risques liés aux clients</i>	14
3.2	RISQUES FINANCIERS	15
3.2.1	<i>Risques de dilution</i>	15
3.2.2	<i>Risques de change</i>	16
3.2.3	<i>Risques de liquidité.....</i>	17
3.2.4	<i>Risques hors-bilan</i>	19
3.3	RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES	20
3.3.1	<i>Risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial.....</i>	20
3.3.2	<i>Risques juridiques.....</i>	22
3.3.3	<i>Assurances et couvertures de risques.....</i>	23
4	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	26
4.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	26
4.1.1	<i>Nom commercial et raison sociale de l'émetteur.....</i>	26
4.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur</i>	26
4.1.3	<i>Date de constitution et durée de vie de l'émetteur.....</i>	26
4.1.4	<i>Siège social, forme juridique, pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur.....</i>	26
5	APERÇU DES ACTIVITES	28
5.1	PRINCIPALES ACTIVITES	28
5.1.1	<i>Sourcing et gestion des talents externes.....</i>	29
5.1.2	<i>Le portage salarial.....</i>	31
5.1.3	<i>La conformité des documents et la collecte de données fournisseurs : PROVIGIS (DATA RSE)</i>	32
5.1.4	<i>La formation.....</i>	34
5.2	LES PRINCIPAUX MARCHES	34
5.2.1	<i>Le portage salarial.....</i>	35
5.2.2	<i>Les travailleurs freelances</i>	37
5.2.3	<i>Certification de documents légaux.....</i>	39
5.3	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DU GROUPE	40
5.4	STRATEGIE ET OBJECTIFS.....	43
5.5	DEGRE DE DEPENDANCE A L'EGARD DE BREVET ET DE LICENCE, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION.....	43
5.6	POSITION CONCURRENTIELLE.....	43

5.7	INVESTISSEMENTS	45
5.7.1	<i>Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices</i>	45
5.7.2	<i>Principaux investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris</i>	45
5.7.3	<i>Co-entreprises et entreprises dans lesquelles le Groupe détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats</i>	45
5.7.4	<i>Question environnementale</i>	45
6	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	46
6.1	PERIMETRE	46
6.2	LISTE DES FILIALES, SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES	47
7	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES .	50
7.1	SITUATION FINANCIERE	50
7.1.1	<i>Évolution des résultats et de la situation financière</i>	50
7.1.2	<i>Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement</i>	60
7.2	RESULTAT D'EXPLOITATION	60
7.2.1	<i>Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation</i>	60
7.2.2	<i>Changements importants dans les états financiers</i>	60
8	TRESORERIE ET CAPITAUX	61
8.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES	61
8.2	INFORMATIONS SUR LA TRESORERIE	63
8.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURES DE FINANCEMENT DU GROUPE	64
8.4	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX	65
8.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS	65
9	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	66
10	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	67
10.1	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2022 ET LA DATE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	67
10.1.1	<i>Extrait du communiqué de presse du 15 mai 2023 – FREELANCE.COM – CA T1 2023</i>	67
10.1.2	<i>Extrait du communiqué de presse du 24 juillet 2023 – FREELANCE.COM – Projet de rachat du groupe OpenWork</i>	67
10.1.3	<i>Extrait du communiqué de presse du 28 août 2023 – FREELANCE.COM – CA 1er semestre 2023</i>	68
10.1.4	<i>Extrait du communiqué de presse du 1er septembre 2023 – Acquisition par FREELANCE.COM du groupe OpenWork</i>	69
10.2	ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DU GROUPE	70
11	PREVISIONS	71
12	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	71
12.1	DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE	71
12.1.1	<i>Composition du conseil d'administration</i>	71
12.1.2	<i>Expérience des membres du conseil d'administration</i>	77
12.1.3	<i>Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration</i>	78
12.2	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE	79
13	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	80
13.1	REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	80
13.1.1	<i>Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux</i>	80
13.1.2	<i>Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants</i>	82

13.1.3	<i>Options de souscription d'actions de l'émetteur attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux.....</i>	85
13.1.4	<i>Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux</i>	91
13.1.5	<i>Régime complémentaire de retraite, contrat de travail.....</i>	92
13.2	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX	92
14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	93
14.1	DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ACTUELS	93
14.2	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE	93
14.3	COMITE D'AUDIT ET DE REMUNERATION	93
14.4	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	94
14.5	INCIDENCES SIGNIFICATIVES POTENTIELLES SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	96
15	SALARIES.....	97
15.1	NOMBRE DE SALARIES.....	97
15.2	PARTICIPATION ET OPTIONS DES DIRIGEANTS	98
15.3	CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION DES SALARIES	98
15.4	DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE – DPEF 2022.....	101
15.5	LES ENGAGEMENTS RSE.....	115
16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	118
16.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	118
16.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	120
16.3	DETENTION OU CONTROLE DE LA SOCIETE	120
16.4	ACCORDS POUVANT ENTRAINDER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	121
17	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	121
17.1	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	121
17.1.1	<i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2022</i>	121
17.1.2	<i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2021</i>	122
17.1.3	<i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2020</i>	123
18	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE	124
18.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	124
18.1.1	<i>Informations financières historiques auditées et rapports d'audit pour les trois derniers exercices ..</i>	124
18.1.2	<i>Comptes sociaux.....</i>	124
18.1.3	<i>Changement de date de référence comptable</i>	148
18.1.4	<i>Normes comptables.....</i>	148
18.1.5	<i>Changement de référentiel comptable.....</i>	148
18.1.6	<i>Etats financiers consolidés</i>	148
18.1.7	<i>Date des dernières informations financières.....</i>	175
18.2	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	175
18.3	AUDIT DES INFORMATIONS FINANCIERES ANNUELLES HISTORIQUES.....	175
18.3.1	<i>Audit indépendant.....</i>	175
18.3.2	<i>Autres informations auditées.....</i>	175
18.3.3	<i>Informations non-auditées.....</i>	175
18.4	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA.....	175
18.5	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	175

18.6	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	175
18.7	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE.....	176
19	INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES	177
19.1	CAPITAL SOCIAL	177
19.1.1	<i>Capital souscrit et autorisé.....</i>	177
19.1.2	<i>Actions non représentatives du capital</i>	182
19.1.3	<i>Auto-détention et programme de rachat d'actions</i>	182
19.1.4	<i>Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions.....</i>	182
19.1.5	<i>Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation visant à augmenter le capital.....</i>	183
19.1.6	<i>Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option.....</i>	183
19.1.7	<i>Évolution du capital social.....</i>	183
19.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	187
19.2.1	<i>Objet social (article 2 des statuts)</i>	187
19.2.2	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions</i>	187
19.2.3	<i>Conditions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle.....</i>	190
19.2.4	<i>Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction</i>	190
19.2.5	<i>Modification des droits des actionnaires.....</i>	194
19.2.6	<i>Conditions régissant les convocations des assemblées générales et leur admission</i>	195
20	CONTRATS IMPORTANTS	197
21	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	197

1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Monsieur Sylvestre BLAVET, Président Directeur Général de FREELANCE.COM, est la personne responsable du présent Document d'Enregistrement Universel.

Monsieur Sylvestre BLAVET
Président Directeur Général
Tél : +33 (0)1 80 48 70 00
E-Mail : investisseurs@FREELANCE.COM
Site Internet : <http://www.FREELANCE.COM>

1.2 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document d'Enregistrement Universel ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document d'Enregistrement Universel. »

Fait à La Défense, le 14 septembre 2023

Monsieur Sylvestre BLAVET
Président Directeur Général

1.3 Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts

Néant

1.4 Attestation relative aux informations provenant d'un tiers

Néant

1.5 Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente

Néant

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Dénomination des Contrôleurs légaux des comptes

2.1.1 Commissaires aux Comptes titulaires

Cabinet Péron et Associés
Représenté par Monsieur Jean-François Péron
27, rue Alfred Nobel
77 420 Champs sur Marne

Date de première nomination : 28 décembre 2020
Date de renouvellement : 16 juin 2023
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2028

Comptabilité Audit Développement (C.A.D)
Représenté par Monsieur Alexandre DROUHIN
11 Rue Roger Bacon
75017 Paris

Date de première nomination : 29 juin 2007
Dates de renouvellement : 25 juin 2013 et 20 juin 2019
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2024

2.1.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Cabinet Primaudit International
Représenté par Monsieur David Bregaint
6 Place Boulnois
75017 Paris

Date de première nomination : 28 décembre 2020
Date de renouvellement : 16 juin 2023
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2028

AUDIT CONSEIL REVISION LAROSE
Représenté par Monsieur Emma LAROSE
20, avenue Reille
75014 Paris

Date de première nomination : 29 juin 2007
Dates de renouvellement : 25 juin 2013 et 20 juin 2019
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2024

2.2 Information sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Madame Brigitte NEHLIG
23, rue du Château
92250 La Garenne Colombes

Date de première nomination : 23 décembre 1999
Dates de renouvellement : 20 juin 2005, 28 juin 2011 et 6 juillet 2017
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022
Démission en date du 30 septembre 2020 liée à une insuffisance de ressources pour mener à bien la mission.

Éric FERTE
22, avenue Charles De Gaulle
92 200 Neuilly-Sur-Seine

Date de première nomination : 6 juillet 2017
Dates de renouvellement : non-applicable
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022
Démission en date du 30 septembre 2020 liée à une insuffisance de ressources pour mener à bien la mission.

3 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions du Groupe.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La présentation des risques est le résultat d'une analyse régulière dans le cadre de la politique de gestion des risques. Dans chaque catégorie, les facteurs de risque sont classés par ordre décroissant d'importance (les premiers étant les plus importants) en tenant compte de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif et après prise en compte des mesures d'atténuation mises en place par FREELANCE.COM.

La criticité des risques présentés a été évaluée en termes de probabilité d'occurrence et d'impact financier pour le Groupe en tenant compte des mesures d'atténuation des risques mises en place par la Société (risques nets). Les résultats sont classés en trois catégories (faible, moyen ou élevé) et présentés par thème et par ordre décroissant de criticité dans la suite de ce chapitre.

Le Groupe ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Intitulé du risque	Description du risque	Cotation (risque net)
Risques opérationnels		
Risques liés aux développements informatiques	Le Groupe pourrait être affecté par le retard des développements informatiques ou ne pas rencontrer le succès escompté pour ses développements	Moyen
Risques liés aux profils des freelances	Un mauvais recrutement pourrait avoir une incidence négative sur l'image du Groupe auprès de ses clients	Faible
Risques de litiges relatifs à la requalification des contrats de travail	En cas de requalification d'un contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à payer des indemnités qui auraient une incidence négative sur le résultat du Groupe.	Faible

Risques liés aux clients	Le Groupe peut être confronté à un risque de non-recouvrement de créances	Faible
Risques financiers		
Risques de dilution	La société a émis des instruments financiers donnant accès au capital de la société et a attribué des actions gratuites ainsi que des bons de souscription d'action qui auront un impact sur le patrimoine des actionnaires	Fort
Risques de change	Le Groupe est exposé à des variations des taux de change avec l'euro, particulièrement pour le franc suisse.	Faible
Risques de liquidité	La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir	Faible
Risques hors-bilan	Le Groupe a pris des engagements hors-bilan	Faible
Risques réglementaires et juridiques		
Risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial	Le Groupe est exposé aux évolutions des lois et réglementations régissant le portage salarial	Faible
Risques juridiques	Le Groupe est ou pourrait être impliqué dans certaines procédures judiciaires, administratives, pénales ou arbitrales	Faible
Assurances et couvertures de risques	Certains sinistres pourraient être insuffisamment couverts par les polices d'assurance dont dispose le Groupe	Faible

3.1 Risques opérationnels

3.1.1 Risques liés aux développements informatiques

Dans le cadre du développement de son activité le Groupe a notamment pour objectif de constamment gagner en productivité et d'enrichir son offre de produits et de services. Ainsi, des développements d'outils informatiques sont réalisés en interne et également en externe.

Au 31 décembre 2022, les immobilisations incorporelles en-cours pour 1 153 K€ sont principalement liées (i) au développement interne d'outils pour industrialiser la gestion des opérations pour l'activité d'intermédiation France (604 K€), (ii) au développement en interne et la mise à disposition pour solutions de gestion de l'activité pour les consultants en portage salarial (176 K€) et (iii) les développements liés à la solution de conformité fournisseurs PROVIGIS (372 K€).

Les délais de mise au point des nouvelles offres pourraient se révéler plus longs qu'initialement prévus et l'adoption par les clients des nouveaux produits pourrait être décalée dans le temps ou ne pas remporter les succès escomptés.

3.1.2 Risques liés aux profils des freelances

Le Groupe dispose d'une base très importante de curriculum vitae de freelances.

Le principal risque opérationnel lié aux freelances indépendants réside dans l'appréciation exacte de leurs compétences et de la qualité des prestations qu'ils délivrent aux clients.

Afin d'apprécier les compétences des candidats freelances, le Groupe dispose de Freelance Partners, experts qui valident les compétences de chaque candidat au travers d'un processus rigoureux lors de leur pré-sélection préalablement à la présentation au client.

De plus, afin de suivre la qualité de la prestation rendue par le freelance, des Relevés Périodiques d'Interventions (RPI) complétés et signés par les responsables de missions des clients permettent de valider au fur et à mesure la parfaite exécution des prestations.

De part ce double processus, le Groupe estime maîtriser le risque lié aux profils des freelances.

Un mauvais recrutement pourrait avoir une incidence négative sur l'image du Groupe auprès de ses clients.

3.1.3 Risques de litiges relatifs à la requalification des contrats de travail

Le Groupe peut faire l'objet d'assignation de la part de freelances ou de salariés portés pour requalification du contrat de sous-traitance ou du contrat de portage salarial en CDI de droit commun (cf. paragraphe 3.3.2 ci-dessous).

Dans le cas du portage salarial, le risque de requalification en contrat de travail est écarté tant que le Groupe FREELANCE.COM applique stricto sensu le régime du portage salarial tel que défini dans l'ordonnance du 2 avril 2015. Le Groupe FREELANCE.COM y veille très particulièrement.

Dans le cas du freelancing, il doit exister un rapport de subordination pour une requalification de contrat de travail, or le Groupe n'a pas de rapport direct avec le prestataire durant sa mission. Le risque s'il apparaît est supporté par le client final. Le Groupe estime donc ne pas être soumis à un risque de requalification de contrat de travail.

Jusqu'à ce jour, le Groupe n'a jamais dû requalifier un contrat de sous-traitance ou un contrat de portage salarial en CDI de droit commun.

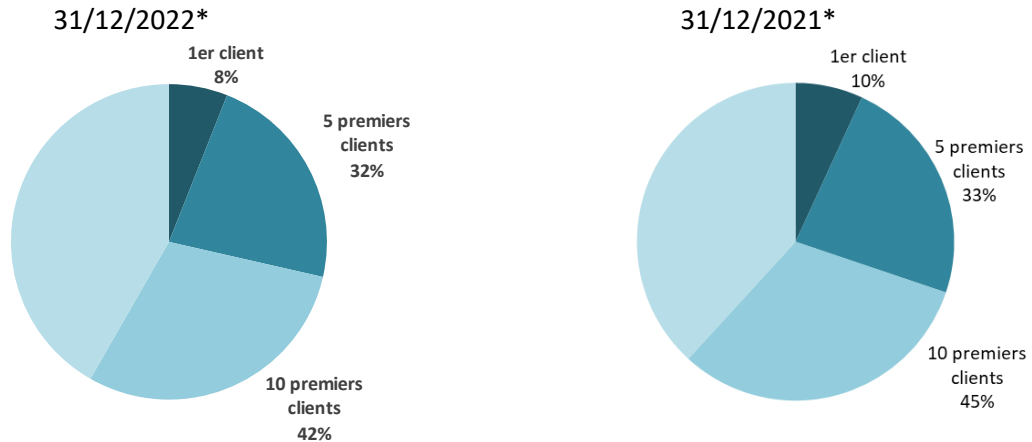
Néanmoins, par mesure de précaution, lorsque le Groupe est assigné en justice pour ce type de litige, les sommes correspondantes sont provisionnées.

En cas de requalification d'un contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à payer des indemnités qui auraient une incidence négative sur le résultat du Groupe.

3.1.4 Risques liés aux clients

Sur ses principales activités, FREELANCE.COM bénéficie d'un spectre de clients actifs très large de plus de 2 000 entreprises : du groupe de renommée internationale à la TPE.

Ainsi la répartition du chiffre d'affaires des 1^{ers}, 5 et 10 premiers clients du Groupe FREELANCE.COM est la suivante :



* En % du CA proforma, incluant Helvetic Payroll

Source : Société

Le chiffre d'affaires généré par les premiers clients de FREELANCE.COM représente près de la moitié du chiffre d'affaires du Groupe.

Les 10 premiers clients représentent 42% du chiffre d'affaires 2022, 45% du chiffre d'affaires 2021 et 55% du chiffre d'affaires 2020.

Le Groupe peut être confronté à un risque de non-recouvrement de créances clients. Pour limiter le risque, le recouvrement est internalisé au sein du Groupe qui a mis en place un processus fondé sur des actions judiciaires systématiques (injonction ou référé selon le contexte). Par ailleurs, sur l'activité des travailleurs indépendants / freelance le Groupe a recours à un organisme d'affacturage dont le département risque crédit réalise une analyse de la contrepartie.

En conséquence le risque de non-recouvrement porte principalement à l'activité portage salarial.

Le Groupe a ainsi provisionné la somme de 2 705 K€ au 31 décembre 2022, contre 2 514 K€ au 31 décembre 2021.

Le non-recouvrement des créances clients pourrait avoir un impact négatif pour le Groupe puisque ce dernier est tenu de faire toutes les actions de recouvrement nécessaires pour maintenir la rémunération du salarié porté.

3.2 Risques financiers

3.2.1 Risques de dilution

Le conseil d'administration réuni le 06 juin 2023 a prévu d'attribuer gratuitement jusqu'à 900.000 actions au titre de l'exercice 2023 « PAGA 2023 » : au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du groupe, d'attribution d'un an et de détention d'un an. 900 000 actions pourraient ainsi être attribuées. Si elles sont ensuite toutes conservées 1 an elles conduiront à la création de 900 000 actions nouvelles.

En cas d'attribution puis d'acquisition de la totalité des actions gratuites AGA 2023 envisagées, le capital social de FREELANCE.COM, compte tenu d'un nombre total d'action de 56 535 254 au jour du présent document (hors acquisition des AGA 2021 ci-dessous et hors exercice des BSA présentées ci-dessous), serait constitué de 57 453 254 actions.

	Avant dilution	Attribution action gratuites	
	Nombre de titres	Nombre de titres créés	Dilution potentielle
Total	56 535 254	900 000	98,43%

Le conseil d'administration réuni le 21 octobre 2022 a prévu d'attribuer gratuitement jusqu'à 900.000 actions au titre de l'exercice 2022 « PAGA 2022 » : au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du groupe, d'attribution d'un an et de détention d'un an. 900 000 actions pourraient ainsi être attribuées. Si elles sont ensuite toutes conservées 1 an elles conduiront à la création de 900 000 actions nouvelles.

Le conseil d'administration du 21 avril 2023 a décidé d'attribuer 433 857 actions au titre de l'exercice 2022 « PAGA 2022 ».

En cas d'acquisition de la totalité des actions gratuites AGA 2022 attribués, le capital social de FREELANCE.COM, compte tenu d'un nombre total d'action de 56 535 254 au jour du présent document (hors exercice des BSA présentées ci-dessous), serait constitué de 56 969 111 actions.

	Avant dilution	Attribution action gratuites	
	Nombre de titres	Nombre de titres créés	Dilution potentielle
Total	56 535 254	433 857	99,24%

FREELANCE.COM a procédé le 28 octobre 2021 à l'émission de 7 500 000 actions nouvelles chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (ABSA) en rémunération de l'apport de 37,6% de HELVETIC PAYROLL SA et 29,7 % de HELVETIC PAYROLL Zurich AG. Les 7 500 000 BSA ont été détachés des actions nouvelles le jour même.

Cinq (5) BSA donnent droit à une (1) action nouvelle FREELANCE.COM à tout moment jusqu'au 31 décembre 2023 au prix d'exercice de 5,996 € (correspondant au prix d'exercice de 5 BSA). Ainsi, le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises par exercice des BSA est de 1 500 000.

En cas d'exercice de la totalité des BSA, le capital social de FREELANCE.COM, compte tenu d'un nombre total d'action de 56 535 254 au jour du présent document (et hors acquisition des AGA 2022 présenté ci-dessus), serait constitué de 58 035 254 actions.

	Avant dilution	Exercice des BSA	
	Nombre de titres	Nombre de titres créés	Dilution potentielle
Total	56 535 254	1 500 000	97,42%

En cas d'acquisition de la totalité des 433 857 actions gratuites AGA 2022 attribuées d'une part et d'autre part de l'attribution puis de l'acquisition des 900.000 actions gratuites AGA 2023 envisagées et enfin en cas d'exercice de la totalité des BSA présentés ci-dessus, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de FREELANCE.COM à la date du présent Document d'Enregistrement Universel ressort comme suit :

	Avant dilution		Actions gratuites AGA 2022		Attributions gratuites AGA 2023		BSA	
	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital
Actionnaire	565 353	1,00%	565 535	0,99%	565 353	0,98%	565 353	0,97%
Total	56 535 254	100,00%	56 969 111	100,00%	57 435 254	100,00%	58 035 254	100,00%

3.2.2 Risques de change

La majorité des flux financiers du Groupe est réalisée en euros. Le Groupe Freelance exerce des activités au Maroc, en Suisse, en Angleterre, en Allemagne et à Singapour.

Au Maroc, l'activité est essentiellement locale. Compte tenu du poids des échanges en dirham marocain d'une part et, d'autre part, de la stabilité du cours avec l'euro, le Groupe estime être faiblement soumis au risque de change et n'a donc pas mis en place de couverture de change.

En Suisse, il convient de distinguer l'activité des sociétés SAGE et ERGONOS, tournée à l'international, de l'activité d'HELVETIC PAYROLL.

Concernant SAGE et ERGONOS, la devise de facturation est principalement l'euro. Ces sociétés sont amenées également à réaliser des opérations (facturation et restitution) en dollars américain et singapourien et en livres sterling. Sur ces trois devises, le risque total est limité car les flux d'activité liés à ces devises s'équilibrent : les pertes et les gains de change sur les opérations se neutralisent. Le risque de change est considéré limité sur cette activité.

Concernant HELVETIC PAYROLL, le groupe est soumis à un risque de change lié à la conversion des comptes en euros pour la consolidation, mais également à l'activité gérée dans des devises autres que le franc suisse et l'euro (5% environ ; 3% en USD et 2% en livres sterling).

La réalisation de ce risque pourrait avoir un impact négatif sur le résultat du Groupe.

3.2.3 Risques de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce notamment à des facilités de crédit appropriées.

Pour financer son activité le Groupe a recours à un organisme d'affacturage, principalement pour son activité de freelancing.

Le Groupe dispose de contrats d'affacturage de créances professionnelles, facturées en euros, de clients du Groupe situés en France Métropolitaine ainsi qu'à l'export, dont les principales caractéristiques sont :

- Transfert des créances avec subrogation ;
- Suivi, relance et recouvrement des créances transférées réalisés par la société d'affacturage ;
- Garantie contre l'insolvabilité des débiteurs des créances transférées bénéficiant d'un accord préalable d'encours ;
- Le coût financier d'un retard de paiement est supporté par le Groupe ;
- Mise en place d'un fonds de garantie restitué à la résiliation du contrat ;
- Le contrat est conclu sans limitation de durée et est résiliable à tout moment par le Groupe ou la société d'affacturage moyennant un préavis de 90 jours. La société d'affacturage peut résilier le contrat sans préavis en cas de non-respect du Groupe de ses obligations contractuelles (transfert de créances non causées, insincérité et/ou non exhaustivité et/ou non-conformité des fichiers transmis par le Groupe, encaissements correspondants à des créances transférées reçus par le Groupe et non restitués, transfert de créances ayant fait l'objet d'une mobilisation auprès d'un autre établissement de crédit, omission ou rétention d'information significative ou fausse déclaration dans les renseignements fournis par le Groupe, cessation significative d'effets d'une garantie ou d'une sûreté, cessation d'activité et/ou retrait de tout acte juridique permettant au Groupe d'exercer son activité en conformité avec les textes en vigueur, modification substantielle dans la situation juridique ou l'activité du Groupe, dégradation significative de la situation financière du Groupe) ;
- Aucun plafond d'encours n'est fixé par le contrat.

En cas de retard de paiement du client final, la société d'affacturage peut demander le définancement de la créance cédée. Néanmoins, en pratique à ce jour, la Société n'a pas été confrontée à la nécessité de réintégrer, à la demande de la société d'affacturage, des créances concernées par cette clause de définancement.

Seule la société FREELANCE.COM continue à avoir recours à ce type de financement.

De plus, le Groupe a provisionné au 31 décembre 2022, la somme de 2 705 K€ au titre de non-recouvrement de créances clients principalement pour l'activité de portage salarial.

L'évolution des encours d'affacturage est la suivante :

En K€, normes françaises	31/12/22	31/12/21
Créances mobilisées au titre du contrat	67 979	42 619
Dépôt de garantie	15 204	8 823
Financement net	52 775	33 796

Le Groupe a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers et pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par la société d'affacturage. Tout ralentissement d'activité pourrait avoir un impact défavorable sur le niveau des créances à céder à l'organisme d'affacturage et impacter négativement le niveau de trésorerie.

Au 31 décembre 2022 :

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation du périmètre	Autres mouvements	Clôture
Emprunts bancaires	114 833	5 960	-11 233			109 561
Autres dettes financières	476	399	-364		-63	448
TOTAL GENERAL	115 309	6 360	-11 597		-63	110 009

Pour mémoire, en 2021, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG afin notamment de financer l'acquisition du groupe HELVETIC PAYROLL. En juin 2022, un emprunt de 6 M€ est venu s'ajouter en complément de prix du groupe HELVETIC PAYROLL qui restait à verser sur le 1er semestre 2022.

La diminution de 11 M€ comprend le remboursement de la première échéance de cet emprunt pour 7.5 M€ ainsi que de PGE pour 3.5 M€.

La répartition et les échéances de la dette globale au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

En K€, normes françaises	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	109 561	14 687	49 374	45 500
Autres dettes financières	448	448		
Total	110 009	15 135	49 374	45 500

Les termes de l'emprunt sont précisés ci-dessous :

- 51 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.4% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.75% l'an
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%

* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- D'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- De critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

Ce taux a été ramené à 1.40% et 1.75% sur le second semestre 2022 grâce à l'amélioration des critères du ratio R1.

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recouru à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) sur l'Euribor 3 mois avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les autres dettes financières pour 448 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire (399 K€).

En K€, normes françaises	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	4	204
Disponibilités	81 068	67 024
Total	81 072	67 228

Au 31 décembre 2022, le Groupe bénéficiait d'une structure de bilan solide avec des capitaux propres 137,7 M€ par l'affectation en réserves des résultats passés.

FREELANCE.COM bénéficiait d'une trésorerie disponible de 81,1 M€ à fin 2022, pour des dettes financières de 110 M€. Au 31 décembre 2022, FREELANCE.COM bénéficiait donc d'une dette nette de 28,9 M€.

Dans ce contexte, la Société estime disposer à ce jour des financements nécessaires pour assurer son activité sur les douze prochains mois.

3.2.4 Risques hors-bilan

Au 31 décembre 2022	Sociétés	Montant (en K€)
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	FREELANCE.COM	67 979
Restitution de la franchise de loyer en cas de départ avant le 28/02/2029	PAROI NORD DE L'ARCHE (PNA)	2 283
Promesse de cession de 10% du capital de Provigis (70.000 actions) à Spireo d'une durée de 3 ans soit jusqu'au 29/11/2025, à utiliser en une ou plusieurs fois, au prix de 7,14€ par action	FREELANCE.COM	500
Caution solidaire en garantie du paiement de deux ans de loyers dus au titre du bail commercial souscrit par Provigis	FREELANCE.COM	160

Affectation en nantissement de 158.268 actions INOP'S à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale).

Gage de 100% des actions composant le capital des sociétés Helvetic Payroll Zurich et Helvetic Payroll SA à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale).

Nantissement du fonds de commerce de COWORKEES SAS résultant d'un acte en date du 10 avril 2019 au profit de BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES à hauteur de 87,6 K€.

3.3 Risques règlementaires et juridiques

3.3.1 Risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial

Par ses différentes activités, le Groupe est soumis au risque de l'évolution du droit social.

Risque lié à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial :
Malgré l'introduction du portage salarial dans le code du travail en 2008, l'incertitude juridique liée aux statuts de salarié porté d'une part et de la société de portage d'autre part, a limité le développement de l'activité de portage salarial jusqu'à la parution de l'ordonnance du 2 avril 2015.

Cette ordonnance du 2 avril 2015 a encadré le dispositif de portage salarial et ses conditions. Elle fixe les garanties pour les personnes portées, l'entreprise de portage salarial et l'entreprise cliente ainsi que les obligations de l'entreprise de portage.

Ainsi, l'entreprise de portage doit :

- Exercer uniquement cette activité ;
- Avoir effectué une déclaration préalable d'activité auprès de l'administration ;
- Accepter uniquement les missions de services autres que celles de services à la personne ;
- Contrôler l'activité du porté et lui proposer des prestations d'accompagnement afin de développer son projet professionnel ;
- Souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle pour le porté ;
- Souscrire une garantie financière pour le paiement du porté et le versement des cotisations sociales.

En revanche, l'entreprise de portage n'est pas tenue de fournir un emploi au collaborateur porté et les périodes sans prestation ne sont pas rémunérées.

L'activité de portage peut donner lieu à un contrat à durée déterminée ou indéterminée, cependant la durée d'une prestation ne peut pas excéder 36 mois.

La rémunération a également été encadrée, l'entreprise de portage doit verser au porté :

- Une rémunération minimale égale à 75% du plafond mensuel de la sécurité sociale pour une activité à plein temps ;
- Une indemnité d'apport d'affaires de 5% de la rémunération.

Faisant suite à l'ordonnance du 2 avril 2015, le décret n°2015-1886 du 30 décembre 2015, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, a précisé l'encadrement relatif à la garantie financière des entreprises de portage salarial.

Le montant de la garantie financière des entreprises de portage salarial doit être au minimum égal, au titre d'une année donnée, à 10% de la masse salariale de l'année précédente (versus 2% avant le décret), sans pouvoir être inférieur à 2 fois la valeur du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) de l'année considérée.

Le Groupe est à jour de ces obligations, avec des montants de garantie s'élevant à 5 139 K€ au 31 décembre 2022 et à 4 658 K€ au 31 décembre 2021.

Un ajustement est réalisé chaque année en fonction de la masse salariale de l'année N-1 sur la base des DSN.

Au titre de la garantie financière, Atradius, l'organisme d'assurance, exige la garantie de GROUPE CBV INGENIERIE (actionnaire majoritaire du Groupe) en contrepartie.

Le Régime Juridique du Portage Salarial est réglementé par l'ordonnance du 2 avril 2015 ratifiée par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, ainsi que la convention collective de branche des salariés en portage salarial du 22 mars 2017.

Il est à noter que concernant la convention collective, le fameux avenant n°2 du 23 avril 2018 relatif à la détermination des prélèvements sociaux, fiscaux et autres charges financées par le salarié porté a finalement bien été étendu au journal officiel N°147 du 26 juin 2021.

3 types de rémunérations ont été créés :

- Pour un salarié porté **junior** (-3 ans d'expérience) : 70% du plafond mensuel de la sécurité sociale soit 2 399,60 euros bruts mensuel en 2022, soit 2 566,20 euros bruts mensuel en 2023 ;
- Pour un salarié porté **senior** (+3ans d'expérience) : 75% du plafond mensuel de la sécurité sociale soit 2 571,00 euros bruts mensuel en 2022, soit 2 749,5 euros bruts mensuel en 2023 ;
- Pour un salarié porté au **forfait jour** (il a obligatoirement le statut cadre) : 85% du plafond mensuel de la sécurité sociale, soit 2 913,80 euros brut en 2022, soit 3 116,10 euros bruts mensuel en 2023.

Pour mémoire le plafond mensuel brut de la sécurité sociale est fixé à 3 428 € pour 2022 et à 3 666 € pour 2023.

Dorénavant, les salariés portés en période d'intermission peuvent bénéficier d'une réserve financière correspondant au montant de l'indemnité de précarité applicable aux CDD ou à 10% du salaire de base de la dernière mission pour les CDI.

Les évolutions de la réglementation sociale pourraient avoir un effet direct sur les salaires ainsi que sur les charges sociales ou sur les conditions de travail. Ces changements pourraient en conséquence avoir un impact sur les revenus et la rentabilité du Groupe.

3.3.2 Risques juridiques

Hormis les litiges décrits ci-dessous, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe aurait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Les litiges concernant l'ensemble des filiales du Groupe FREELANCE.COM sont les suivants :
Les montants provisionnés relatifs à ces litiges sont confidentiels. L'ensemble de ces risques fait l'objet de provisions adéquates.

Objet du litige	Entité concernée	Statut	Montant réclamé
Remboursement de frais dommages et intérêts	AD'MISSIONS CONSEIL	Procédure devant les tribunaux en cours	137 K€
Complément de salaire + dommages et intérêts	VALOR CONSULTANTS	Procédure devant les tribunaux en cours	30 K€
Assignation pour responsabilité contractuelle pour faute	AD'MISSIONS SAS	Partie adverse déboutée. Un appel a été interjeté, pas de date de plaidoirie à ce jour	218 K€
Litige opposant la société à un client déclaré en faillite concernant des créances détenues à l'encontre de cette société et le remboursement de paiements perçus par la société dans les 6 mois précédents la faillite du client.	ERGONOS	(i) Déclaration de créances ; (ii) Assignation en cours devant le Tribunal des faillites	(i) 36 K€ (ii) 176 K€
Redressement, suite à un contrôle URSSAF, au sujet des temps partiels, du FNAL et du Comité d'Entreprise	AD'MISSIONS CONSULTING	Procédure devant les tribunaux en cours	212 K€
Complément de salaire	VALOR CONSULTANTS	Procédure devant les tribunaux en cours	53 K€
Prise d'acte de rupture du contrat de travail	FREELANCE SERVICES	Procédure devant les tribunaux en cours	Confidentiel

3.3.3 Assurances et couvertures de risques

En 2022, FREELANCE.COM est assuré pour :

- La Responsabilité Civile Professionnelle ;
- Le Tous Risques Bureaux et ;
- La Responsabilité Civile des Dirigeants.

FREELANCE.COM a souscrit le 1^{er} janvier 2023 un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de HISCOX.

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
HISCOX	Responsabilité Civile	Limites de garanties responsabilité civile exploitation	5 000 000 € par sinistre Franchise RC professionnelle sur dommages matériels et immatériels : 5 000 € Franchise RC professionnelle sur dommages corporels : 0 € ; Spécifique USA/Canada : 15 000 €
		Limites de garantie recours juridiques professionnels	50 000€ par litige
		Limites de garantie responsabilité civile exploitation	10 000 000 € par sinistre Franchise RC exploitation : 500 €

INOP'S a sa propre police d'assurance auprès d'AXA :

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
AXA	Responsabilité Civile	<p>Dommages corporels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dont faute inexcusable <p>Dommages matériels et immatériels</p> <p>Dans la limite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au titre de la 1ère ligne - Au titre de la 2ème ligne <p>Dont pour les dommages causés par un virus</p>	<p>10 000 000 € par sinistre et par année d'assurance</p> <p>50 000 000 € par sinistre et par année d'assurance</p> <p>2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance</p> <p>500 000 € par année d'assurance</p> <p>50 000 000 € par année d'assurance</p> <p>5 000 000 € par année d'assurance</p>

COWORKEES a sa propre police d'assurance auprès d'AXA :

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
AXA	Responsabilité Civile	<p>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dont dommages corporels <p>Autres garanties</p> <p>Faute inexcusables</p> <p>Atteintes accidentelles à l'environnement</p> <p>Dommages immatériels non consécutifs y.c. dommages résultant d'une atteinte à la propriété intellectuelle</p> <p>Dommages aux biens confiés y.c. frais de reconstitution de documents/ médias confiés</p> <p>Pack Cyber-risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages résultant d'une atteinte logique y.c. Frais de reconstitution de documents et médias confiés <p>Frais de notification</p> <p>Frais d'expertise et de défense & de protection de l'image</p>	<p>9 000 000 € par année d'assurance</p> <p>9 000 000 € par année d'assurance et 1 200 000 € par sinistre</p> <p>2 000 000 € par année</p> <p>750 000 € par année d'assurance</p> <p>500 000 € par année d'assurance</p> <p>150 000 € par sinistre</p> <p>100 000 € par année d'assurance</p> <p>dont</p> <p>35 000 € par année d'assurance</p> <p>15 000 € par année d'assurance</p>

De plus, les sociétés ci-dessous sont tenues de souscrire à une garantie financière conformément à l'ordonnance sur le portage salarial du 2 avril 2015 :

Auprès d'Atradius :

Société	Montant de la garantie
Ad'missions Etudes et Projets	1 716 562 €
Ad'missions Access	241 988 €
Ad'missions Savoir Faire	599 552 €
Valor One	168 884 €
Valor Consultants	1 317 085 €
Ad'Missions One	1 095 238 €
Freelance.com WIND	138 072 €

4 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

4.1 Histoire et évolution de la société

4.1.1 Nom commercial et raison sociale de l'émetteur

- Dénomination sociale (article 3 des statuts)

La dénomination sociale est : FREELANCE.COM.

4.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro d'identification 384 174 348. Son numéro LEI est le suivant : 969500V6O5UX0822SR26

4.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

- Date de création de la Société

La Société a été constituée le 17 décembre 1991.

- Durée et exercice social (article 5 des statuts)

La Société a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

4.1.4 Siège social, forme juridique, pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur

- Adresse du siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est situé à 1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex.

Tél : +33 (0)1 80 48 70 00

E-Mail : investisseurs@FREELANCE.COM

Site Internet : <http://www.FREELANCE.COM>

Il peut être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe par décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire et, partout ailleurs, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire. Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration dans le même département ou dans un département limitrophe, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Les informations figurant sur le site web ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel.

- Forme juridique (article 1 des statuts)

Il est formé entre les propriétaires des actions créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur ainsi que par statuts.

- Pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur (article 1 des statuts)

Le pays d'origine de la Société est la France.

La Société est régie par les lois en vigueur ainsi que par les statuts de la Société.

5 APERÇU DES ACTIVITES

5.1 Principales activités

Positionné au cœur de la transformation du marché du travail, leader français de la relation entre les entreprises et leurs talents externes, FREELANCE.COM s'appuie sur une communauté de 370 000¹ consultants et experts travaillant en freelance ou dans des PME hyper-spécialisées.

Le groupe FREELANCE.COM offre une gamme complète de services : sourcing d'expertise, gestion des ressources externes, pilotage de projets, portage salarial, mise en conformité, formation...

FREELANCE.COM est l'un des acteurs de référence du Future of Work avec une mission : libérer, simplifier, et sécuriser la relation entre les entreprises et leurs talents externes.

Historiquement positionné sur l'intermédiation entre les entreprises et les consultants indépendants (freelances), essentiellement dans les métiers de l'informatique, le Groupe a connu un virage déterminant en 2016 avec l'arrivée d'un nouvel actionnaire, le groupe CBV INGENIERIE qui a procédé à l'apport de l'ensemble de ses activités de portage salarial.

Cette opération a permis d'accroître très fortement la taille du groupe et de lui conférer de nouvelles ambitions.

Leader de son marché, présent à l'international (France, Allemagne, Suisse, Maroc et Royaume-Uni), le groupe a réalisé 800 M€ de chiffre d'affaires en 2022, en s'appuyant sur plus de 320 collaborateurs. Au total, ce sont plus d'1 million² d'utilisateurs qui utilisent l'une des solutions du Groupe FREELANCE.COM.

L'activité de FREELANCE.COM se décompose ainsi en deux grands métiers complémentaires :

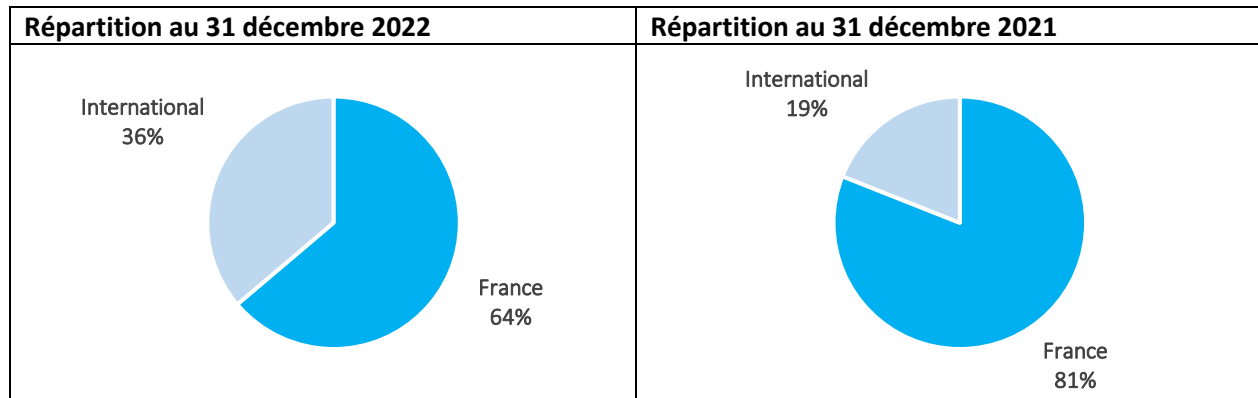
- le Sourcing et la gestion des talents externes (intermédiation) pour le compte des entreprises, avec une forte expertise sur l'accompagnement des grands comptes,
- le Portage salarial pour les travailleurs indépendants dans les métiers de conseil et d'expertises,

complétés par deux expertises connexes,

- la Conformité des documents fournisseurs (PROVIGIS.com) ;
- la Formation (offre en phase de construction).

^{1,2} Estimation

La répartition du chiffre d'affaires (consolidé) au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 entre la France et l'international était la suivante :



Source : Société

5.1.1 Sourcing et gestion des talents externes

Activité historique de FREELANCE.COM, le sourcing est la mise en relation des sociétés ayant un besoin ponctuel de ressources humaines avec des consultants ou experts travaillant en freelance ou dans des PME hyperspécialisées.

5.1.1.1 Le sourcing de talents : un service à forte valeur ajoutée sur les métiers en tension.

Les principaux profils demandés par les clients concernent les secteurs du web/ logiciel et IT, du design, art et multimédia et des services. Dans un contexte de pénurie d'expertise, notamment dans les métiers du numérique les plus innovants, la capacité à sourcer les meilleurs experts disponibles est une activité à forte valeur ajoutée.

La valeur ajoutée du métier de « sourceur » se situe à trois niveaux :

- la taille et la qualité de son « réseau » de talents potentiellement disponibles : pouvoir couvrir l'ensemble des expertises. FREELANCE.COM détient des bases composées de plus de 370 000¹ consultants et experts provenant de plus de 70 pays (220 000² en France) au 31 décembre 2022, couvrant plus de 240³ domaines de compétences ;
- la capacité du sourceur à fournir à son client une « short list » de profils disponibles possédant les hard skills (expertise métier) et les soft skills (aptitudes relationnelles et capacité d'adaptation) attendues par le client, et à gérer l'ensemble du process de validation des compétences,
- l'accompagnement global « post-sourcing », à commencer par l'onboarding des prestataires.

5.1.1.2 La gestion des talents : au carrefour des attentes des Directions RH et des Directions Achats.

La gestion des talents relève d'une double expertise :

L'accompagnement global du client pour chacune des prestations :

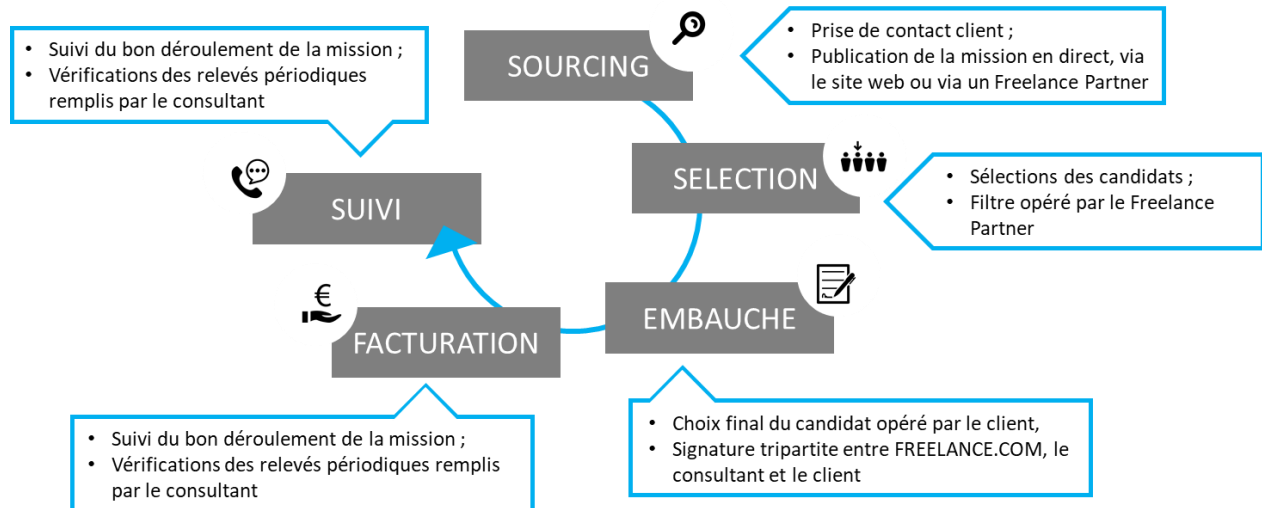
^{1,2,3} Estimation

Une fois le candidat sélectionné par le client, FREELANCE.COM signe un contrat avec le grand compte d'une part et avec le candidat d'autre part.

Durant la période contractuelle, FREELANCE.COM suit le bon déroulement de la mission notamment au travers de la remise de RPI (relevé périodique d'intervention) et de la validation de ceux-ci par le donneur d'ordre. FREELANCE.COM est rémunérée par le client puis verse au freelance les honoraires contractuels (montant versé par le client déduction faite de la commission de gestion de FREELANCE.COM).

Ainsi, le client est accompagné tout au long de sa recherche et durant la mission du ou des freelances.

FREELANCE.COM fournit une prestation de services totalement sécurisée à ses clients grands comptes :



La gestion globale des ressources externes du client : le ressource management

Dans le cadre de marchés d'intermédiation et de contrats spécifiques d'externalisation de gestion de fournisseurs, les Directions Achats souhaitent pouvoir s'appuyer sur une seule société qui va gérer l'ensemble des petits fournisseurs, ceci pouvant inclure le portage salarial de freelances ou le portage commercial de sociétés prestataires de services.

Le ressource management s'appuie sur deux types d'expertises :

- des outils digitaux permettant le suivi de projet, le reporting et la gestion administrative de l'ensemble des fournisseurs prestataires de services,
- le pilotage de projet par l'équipe « delivery », notamment dans le cadre des projets à engagement de résultat.

Au 31 décembre 2022, l'activité de sourcing et gestion des freelances a généré un chiffre d'affaires de 421 M€, en croissance de 26,80% par rapport à 2021 (333 M€).

A noter que certains grands comptes peuvent déléguer à FREELANCE.COM la gestion de l'ensemble de leurs petits fournisseurs, y compris des ressources non-sourcées par FREELANCE.COM. Cette activité de RESSOURCE MANAGEMENT est complémentaire de l'activité de SOURCING D'EXPERTISE.

5.1.2 Le portage salarial

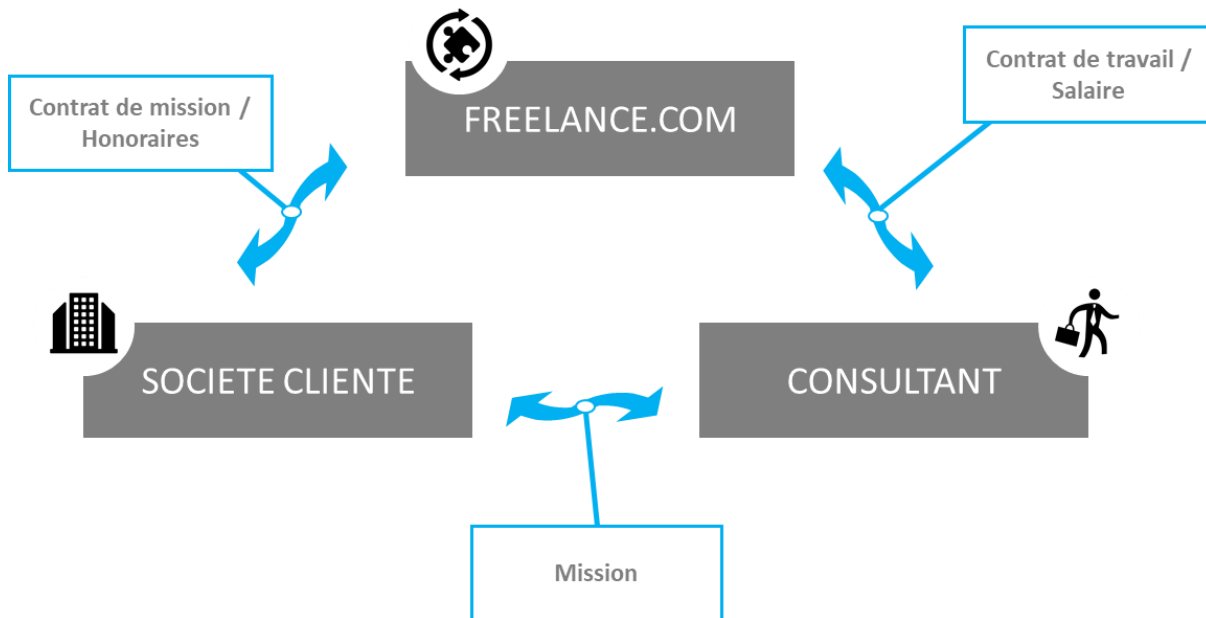
Le portage salarial est une relation contractuelle tripartite dans laquelle un salarié/consultant « porté » ayant un contrat de travail avec une entreprise de portage salarial (ici, FREELANCE.COM) effectue une prestation pour le compte d'entreprises clientes.

Le fonctionnement de cette activité est le suivant :

1. Le consultant et la société cliente négocient directement les modalités de la mission à effectuer (nature, durée, prix...),
2. FREELANCE.COM signe un contrat de mission avec le client ainsi qu'un contrat de travail avec le consultant,
3. FREELANCE.COM facture au client les honoraires correspondant à la mission et verse au consultant un salaire égal au montant HT facturé, diminué des charges sociales et frais de gestion.

Cette formule, d'une part, permet au consultant d'exercer une activité autonome sous forme de mission tout en continuant à bénéficier du statut de salarié et d'autre part, constitue un outil de flexibilité pour les entreprises qui peuvent ainsi adapter au mieux leurs ressources externes à leurs besoins.

Cette organisation permet au consultant « porté » d'évoluer dans un cadre réglementé et de se concentrer sur la recherche de ses clients et sur le bon déroulement de ses missions.



Pour la société cliente, cette formule permet de bénéficier des services d'un consultant « porté » qui peut intervenir sur des missions de durée indéterminée. La société cliente sera couverte par la société de portage salarial (FREELANCE.COM) avec une couverture d'assurance complète (juridique, civile et professionnelle).

Au-delà de la flexibilité, les avantages du portage salarial sont multiples pour les clients :

- d'un point de vue Ressources Humaines : allègement de la charge de travail puisque le contrat de travail est logé chez FREELANCE.COM qui prend en charge les déclarations administratives d'embauches et les formalités de fin de contrat ;
- d'un point de vue financier, le portage salarial permet une grande réactivité face à une demande urgente tout en ayant l'assurance de ne pas dépasser le budget fixé ;
- juridiquement, le portage salarial est reconnu comme une forme d'emploi totalement réglementée (ordonnance du 2 avril 2015).

A noter que des sociétés peuvent également externaliser la gestion RH de leurs employés, en demandant à FREELANCE.COM de porter leurs salariés et d'assurer la gestion de leur contrat de travail.

En 2020, FREELANCE.COM a lancé une offre PAYROLL en adressant en priorité le marché des ESN.

En octobre 2021, FREELANCE.COM a fait l'acquisition du groupe HELVETIC PAYROLL composé de trois sociétés (HELVETIC PAYROLL ZURICH AG, HELVETIC PAYROLL SA et 3P FINANCIAL SERVICES), leader du portage salarial en Suisse afin de créer un leader européen du portage salarial.

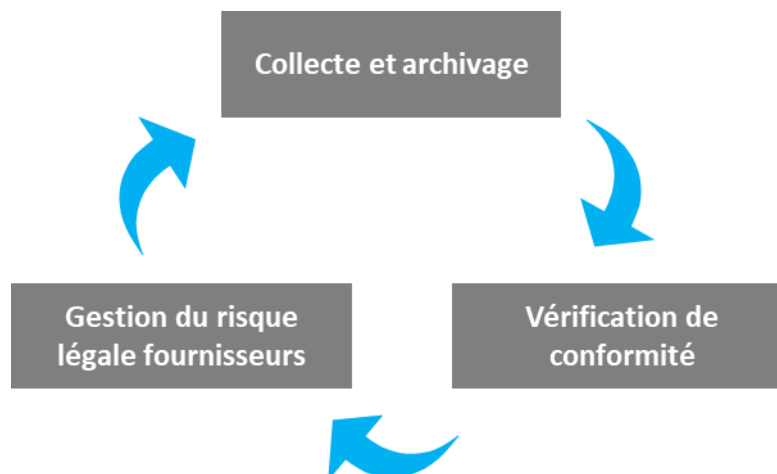
Au 31 décembre 2022, cette activité a généré 376 M€ de chiffre d'affaires contre 167 M€ au 31 décembre 2021.

5.1.3 La conformité des documents et la collecte de données fournisseurs : PROVIGIS (DATA RSE)

5.1.3.1 : La conformité : l'activité historique et le cœur de métier de PROVIGIS :

L'activité de gestion de documents légaux de FREELANCE.COM correspond à la prise en charge par le Groupe de la collecte régulière des documents obligatoires que les clients donneurs d'ordre doivent se procurer auprès de chacun de leurs fournisseurs et sous-traitants puis au contrôle de ces documents afin de s'assurer que ces derniers sont en règle.

En effet, le client donneur d'ordre doit collecter et vérifier les attestations soumises au devoir de vigilance, sous peine de sanctions et de poursuites pénales, auxquels peuvent s'ajouter des niveaux de contrôle additionnels propres à chaque entreprise.



La plateforme web développée par PROVIGIS permet d'optimiser le temps dédié à cette activité par les clients et d'avoir un travail plus sécurisé évitant les erreurs de centralisation et d'actualisation des documents.

La solution en ligne de prise en charge collecte et vérification des documents légaux des fournisseurs et sous-traitants dans le cadre de l'obligation de vigilance des donneurs d'ordre permet :

- Le contrôle systématique de l'Extrait K-bis,
- La preuve de l'authentification des attestations de Vigilance (URSSAF, RSI, MSA) via le récépissé téléchargeable,
- La Gestion par contrats/prestations des listes nominatives des travailleurs étrangers, déclaration CNIL,
- La Délivrance du certificat PROVIGIS.

5.1.3.2 : La connaissance-fournisseur : une extension de l'expertise de PROVIGIS

De plus en plus, PROVIGIS étend sa collecte de données fournisseurs pour se positionner de manière plus globale comme un acteur leader de la connaissance fournisseurs. PROVIGIS accompagnent les grands donneurs d'ordre dans le cadre de la mise en place de leur stratégie « Know Your Supplier » et dans la mise en œuvre de leur stratégie d'achat responsables :

- Questionnaires complémentaires, certifications & labels,
- signature de chartes, etc...

Cette certification PROVIGIS intégrant des données RSE s'intègre aujourd'hui dans le processus d'obtention de labels RSE tels que le label RFAR ou le label Lucie, ou encore dans la notation RSE d'EcoVadis.

Depuis 2021, la certification PROVIGIS devient une certification Fournisseur Responsable ou Acheteur Responsable, avec 3 niveaux bronze, silver et gold, témoignant notamment de l'engagement RSE des fournisseurs, au-delà de leur obligation de conformité.

Les services fournis par PROVIGIS sont facturés au donneur d'ordre sous forme d'abonnement annuel, reconductible d'une année sur l'autre. Cette activité bénéficie d'un taux de renouvellement des contrats très élevé.

PROVIGIS compte plus de 1250¹ donneurs d'ordres dont des groupes de forte notoriété tels que AXA, TOTAL, CAP GEMINI, L'OREAL, SOCIETE GENERALE, AFNOR, SCHNEIDER ELECTRIC, BNP...

Au 31 décembre 2022 cette activité a généré 3 M€ contre 2,6 M€ contre au 31 décembre 2021.

¹ Estimation

5.1.4 La formation

FREELANCE.COM est aujourd’hui présent sur le marché de la formation avec une communauté de plus de 1 400 formateurs. La structure de portage salarial a développé un vrai savoir-faire dans l’accompagnement des formateurs portés pour réaliser leurs missions auprès d’entreprises, de la TPE aux grands comptes.

Avec l’arrivée du réseau Inop’s dans le périmètre de FREELANCE.COM, le Groupe a également accès à l’ensemble des PME du numérique de ce réseau qui ont développé une activité de formation.

L’enjeu au cours des prochaines années sera de renforcer notre positionnement auprès des grands comptes et développer une offre globale d’opérateur de formation multi-expertise via les compétences de ses communautés d’indépendants et pure players.

Cette stratégie de consolidation de l’offre de formation s’inscrit dans un contexte de normalisation du secteur de la formation.

L’acquisition de TMC France en mars 2021 s’inscrit dans cette stratégie.

Avec cette acquisition, FREELANCE.COM pourra s’appuyer sur l’expertise d’un acteur reconnu de la formation déjà bien établi et certifié Qualiopi.

TMC France couvre les principales typologies d’intervention de la formation : présentiel, distanciel, e-learning, 3d virtuel, multimodal.

5.2 Les principaux marchés

Au cœur de la transformation du monde du travail et de la relation entre entreprises et talents externes, FREELANCE.COM réalise différentes activités d’intermédiation et de services à valeur ajoutée qui positionne le groupe sur différents marchés :

- Marché des Travailleurs Indépendants / Freelances
- Marché du Portage Salarial
- Marché de la Certification de documents obligatoires légaux

Le tableau ci-dessous présente les différents types de contrats possibles et les organisations de chacun :

Type de contrats	Statuts	Parties en présence	Partie à l'origine de la relation	Profils
Portage salarial	Salarié	Salarié porté, client final et entreprise porteuse.	Le salarié porté	A l'origine destiné aux cadres experts en informatique, communication et marketing.
Travailleur freelance	Société (EURL, SASU, EI, EIL), Auto-Entrepreneur	Travailleur indépendant et client final. Agence de "freelancing" pour la mise en relation puis la gestion du contrat (le client paye l'agence qui paye le consultant).	Agence de freelancing	Travailleurs qualifiés ou experts, souvent dans les domaines de l'informatique, du conseil, du web, du graphisme, du design.
Travail temporaire	Intérimaire	Intérimaire, client final et agence d'intérim.	Agence d'intérim	Ouvert à tous les profils, dans tous secteurs (industrie 35,5%, tertiaire 51%, 13,7%)*

* Source : Baromètre PRISM'EMPLOI – Décembre 2022

Le contrat d'intérim permet d'externaliser certaines fonctions au sein de l'entreprise. FREELANCE.COM est peu présent sur ce marché qui comptait plus de 817 228 emplois à fin décembre 2022 (*source : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/>*).

5.2.1 Le portage salarial

Le portage salarial est apparu dans les années 80 et représente une combinaison avantageuse entre le travail indépendant et le salariat. Tout en lui accordant une grande autonomie, le portage salarial confère au travailleur une certaine « sécurité de l'emploi ». En effet, le travailleur « porté » bénéficie des avantages sociaux d'un contrat de travail auprès d'une société de portage, alors même qu'il est libre de choisir ses missions.

Le portage salarial fait donc intervenir trois parties : le salarié porté, l'entreprise de portage salarial et le client final.

Le salarié porté :

Le portage salarial s'adresse historiquement aux cadres et s'est ouvert aux non-cadres depuis avril 2015. La personne est souvent experte dans un domaine et est désireuse de conserver son autonomie et sa liberté d'organisation. Le salarié porté prospecte lui-même le client final en fonction du type de mission qu'il souhaite faire. C'est également à lui que revient la tâche de négocier les tarifs et le planning de la mission.

Par son statut de salarié (CDI ou CDD), le porté bénéficie de tous les avantages sociaux classiques : sécurité sociale, chômage, prévoyance retraite, etc.

L'entreprise porteuse :

La société de portage est l'intermédiaire entre le salarié porté et le client final. C'est auprès d'elle que le consultant est salarié, elle a donc une activité administrative importante (facturation, protection sociale, etc.). C'est également la société de portage qui perçoit la rémunération des missions effectuées par les salariés portés, sur laquelle elle prend une marge. Cependant, ce n'est pas à elle que revient la recherche des missions ni la négociation des tarifs qui se font directement entre porté et client final.

Le client final :

Le portage salarial offre au client final la possibilité d'engager un consultant pour une durée indéterminée sans prendre le risque économique d'un contrat en CDI. Le client final verse le salaire et les charges directement à l'entreprise porteuse et non pas au consultant. En revanche, il négocie directement avec le porté les termes de la mission.

Selon le syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial (PEPS), la France comptait environ 200 000 salariés portés en 2023 alors qu'ils étaient 90 000 en 2019, soit une croissance de plus de 100% entre 2019 et 2023. Sur le plan européen, près de 7 millions de personnes sont aujourd'hui des salariés portés.

À horizon fin 2023, le chiffre d'affaires généré par cette activité est estimé à 2,4 milliards d'euros, (*source* : PEPS) contre seulement 1,3 milliard en 2019.

Le marché va continuer sa forte progression dans les années à venir. La PEPS prévoit 600 000 salariés portés et un chiffre d'affaires de 15 milliards d'€ à horizon 2028.

Selon le baromètre annuel IFOP-FREELANCE.COM, réalisé en décembre 2022 sur un échantillon de 1 002 cadres du privé, 29% des répondants affirment être intéressés pour travailler en freelance et 43% sont intéressés pour effectuer des missions de freelance à mi-temps, en plus de leur emploi actuel.

Par ailleurs, une seconde étude a été réalisée par l'Ifop et FREELANCE.COM en mars 2023, concernant le rapport des salariés seniors au travail. Sur un échantillon de 1 000 salariés de 50 ans et plus, 58% affirment avoir l'envie de poursuivre une activité rémunérée en complément de leur retraite.

La réglementation encadrant le portage salarial n'a pas cessé d'évoluer au cours des dernières années (cf. paragraphe 3.3.1 ci-dessus) afin notamment d'élargir la population cible et de sécuriser cette branche professionnelle. Ce nouveau cadre a renforcé le potentiel de ce type de contrat. En effet, le gouvernement a publié le 2 avril 2015 une ordonnance précisant les règles de fonctionnement du portage salarial alors que cette notion a été introduite dans le code du travail le 25 juin 2008. Ainsi, l'ordonnance a permis :

- la diminution de la rémunération minimale de 2 900 € brut mensuel à 2 414 €,
- de faire reconnaître les droits des salariés portés auprès de pôle emploi,
- d'ouvrir le contrat aux non-cadres et aux titulaires d'un CDD (contre cadre en CDD auparavant).

L'ordonnance a durci les règles envers les sociétés porteuses qui ont désormais l'obligation de garantir les salaires du personnel porté. Elle précise également que le portage salarial est uniquement destiné à des

prestations de service (hors service à la personne) rendues par des personnes professionnellement autonomes.

Enfin, le portage salarial est devenu un secteur à part entière en décembre 2016 lorsqu'une branche professionnelle dédiée a été créée. En mars 2017 a été signée une convention collective qui lui est consacrée. Ces nouvelles réglementations mettent fin à des années de discussion entre le gouvernement et les partenaires sociaux qui réclamaient une sécurité et une protection sociale plus importantes pour les salariés portés. Ainsi, ces derniers bénéficient depuis le 1er juillet 2017, de la mise en place de deux mécanismes de protections : un individuel (réserve utilisable en cas d'inactivité) et un collectif (fond de mutualisation qui sécurise les parcours).

Les perspectives de l'activité¹ :

Le marché du portage salarial connaît une croissance exponentielle de +170% sur la période 2015-2022, avec un taux de croissance annuel moyen de 13% par an. En 2022, le chiffre d'affaires des entreprises de portage salarial a bondi de 20%. Cette envolée est soutenue par la notoriété croissante du secteur combinée à la transformation du marché du travail via l'essor du recours aux travailleurs indépendants.

La croissance du portage salarial est soutenue par :

- l'essor de l'externalisation dans son ensemble mais également par la volonté d'indépendance et d'entrepreneuriat de la génération « Y ». En effet, cette forme de contrat offre un double avantage aux salariés : l'indépendance technique et la protection sociale.
- la professionnalisation de la branche et notamment l'évolution de la réglementation et la création de la convention collective qui donne un cadre juridique au secteur.

5.2.2 Les travailleurs freelances

Les freelances sont des travailleurs indépendants qualifiés — spécialisés en marketing, graphistes, designers ou développeurs informatiques — qui choisissent de se mettre à leur compte sans employer d'autres personnes. Ils fournissent leurs services à des sociétés / organisations qui ont externalisé leur fonction.

FREELANCE.COM s'est associé en 2021 avec Datastorm (École National de Statistique et d'Économie) pour définir un panorama sur le freelancing en France. Cette étude statistique est conduite par des chercheurs universitaires, en s'appuyant sur les bases INSEE, URSSAF, DARES (Ministère du Travail) et des bases FREELANCE.COM :

¹ Études Xerfi : Le marché du portage salarial à l'horizon 2024 – Décembre 2022



La motivation principale de ces travailleurs Freelance est la liberté. C'est un statut qui confère beaucoup d'autonomie au travailleur notamment sur :

- la gestion de son temps de travail,
- le choix des clients et des projets,
- le choix du lieu de travail.

Coté entreprises, elles sont séduites par la flexibilité qu'offre le freelancing. Les entreprises peuvent faire appel à un travailleur freelance pour une mission et non pour une simple durée, ce qui facilite la gestion des projets.

Le freelancing va continuer de progresser car il répond aux nouveaux enjeux du monde du travail notamment en matière de flexibilité de l'emploi. Dans un contexte où la sous-traitance gagne du terrain pour des projets et des enjeux précis, la prestation de services intellectuels est de plus en plus recherchée et se répartit de manière équilibrée entre les différents métiers¹ : métiers créatifs (18%) ; informatique et digital (17%) ; coaching et formation (12%) ; rédaction et traduction (12%) ; communication et marketing (8%) ; commerce (8%) ; administration et ressources humaines (7%).

En effet, toujours selon l'étude IFOP - FREELANCE.COM de décembre 2022, le statut de freelance conserve son socle de bonne image, plus de 60% des cadres du privé affirmant en avoir une bonne opinion. Signe de la quasi-absence de caractère déceptif, ce taux grimpe à 84% auprès de ceux ayant déjà expérimenté ce statut, d'après l'étude de décembre 2021. Mais ce jugement repose davantage sur une idée a priori que sur une expérience réelle dans la mesure où seuls 18% des cadres déclarent avoir déjà exercé une activité professionnelle en tant que Freelance dont 7% « plusieurs fois ». Certaines catégories de cadres sont toutefois beaucoup plus nombreuses à avoir déjà franchi le pas : les encadrants (24% contre 18% en moyenne), les cadres évoluant dans les secteurs « Information / Communication », « Activités immobilières », « Administration » (28% dans les 3 cas) et ceux travaillant dans une TPE (29%).

Une proportion non négligeable de cadres du privé (30%) déclare avoir déjà songé à démissionner pour devenir Freelance, score qui varie peu sur un an malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire. Cette

¹ PEPS - Le freelancing en 2021, sondage IPSOS

intention de démission est nettement plus prononcée auprès des encadrants d'une équipe de plus de 10 personnes (39% contre 30% en moyenne), des cadres du secteur « Activités immobilières » (39%) et de ceux dont le foyer comprend 3 enfants ou plus (46%).

Au-delà des aspirations personnelles, la propension des actifs à choisir un statut d'indépendant est évidemment corrélé à l'action des pouvoirs publics pour favoriser les nouvelles formes de travail. En septembre 2021, le président de la République Emmanuel Macron a dévoilé un plan en faveur des indépendants. L'accent est mis sur la protection de leur patrimoine personnel et le développement de l'assurance chômage. En matière de retraite, le plan prévoit que les indépendants pourront valider des trimestres sur la base des revenus perçus ces trois dernières années. En parallèle, un dispositif pourra être mis en place pour les indemnités journalières en cas de congés maladie et de maternité. Ce type d'annonce est un signal important pour les travailleurs indépendants et pourrait favoriser l'accélération de l'engouement pour les freelancing dans les années à venir.

Les perspectives de l'activité :

La croissance du *freelancing* est portée par plusieurs déterminants :

- La conjoncture économique, la hausse du niveau de chômage ainsi que la diminution du pouvoir d'achat, favorise le recours aux « petits boulots » et ainsi le recours au freelancing.
- La crise du Covid-19 entraîne une transformation des organisations et de la gestion des ressources, obligeant les entreprises à flexibiliser leur main-d'œuvre et à réduire leurs coûts fixes, engendrant de ce fait le recours du *freelancing*. En parallèle, le secteur du travail est témoin d'importante évolution socioculturelle : changement de modes de vie, reconversions professionnelles, etc., favorisant le travail indépendant.
- Également lié à la crise sanitaire, l'essor du télétravail facilite l'externalisation et la délocalisation des métiers *back-office* et fortement lié à l'information, la technologie et au digital.
- En parallèle, la transformation numérique des entreprises alimente les besoins liés aux métiers de l'informatique et de la technologie.
- Enfin, l'évolution des politiques publiques et de l'environnement juridique des travailleurs indépendants, dynamise les métiers du *freelancing* et continuera de susciter l'attrait des travailleurs.

5.2.3 Certification de documents légaux

Le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie stipule que : « La certification est une procédure par laquelle une tierce partie, l'organisme certificateur, donne une assurance écrite qu'un système d'organisation, un processus, une personne, un produit ou un service est conforme à des exigences spécifiées dans une norme ou un référentiel. »

La loi du 16 juin 2011 (article L8222-1 du Code du travail), entrée en vigueur au 1er janvier 2012, a permis de légiférer sur l'obligation de vigilance entre un donneur d'ordre et un sous-traitant.

Ainsi, toute entreprise concluant un contrat d'un montant égal ou supérieur à 5 000 euros hors taxes (3 000 € TTC jusqu'au 31 mars 2015) a une obligation de vigilance et est tenue de s'assurer que son co-contractant (sous-traitant, fournisseur, prestataire...) est en situation régulière vis-à-vis de la législation relative au travail dissimulé.

Le sous-traitant et/ou fournisseur doit être en mesure de fournir à son donneur d'ordres une attestation déclarative portant non seulement sur ses obligations en matière de déclaration, mais également de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, précisant le nombre de ses salariés et l'assiette des rémunérations déclarées.

Le sous-traitant doit entre-autre fournir une attestation de vigilance (document délivré par l'URSSAF) afin de s'assurer qu'il respecte ses obligations de déclaration et de paiement des charges sociales.

Le donneur d'ordre doit vérifier l'authenticité de ces documents lors de la conclusion du contrat puis tous les 6 mois jusqu'à l'extinction du contrat. Pour se faire, il doit saisir le numéro de sécurité mentionné dans les documents sur le site de l'URSSAF.

Si le donneur d'ordre ne s'acquitte pas de ces tâches, il pourra être sanctionné (lors d'un contrôle de l'URSSAF) notamment si l'un de ses sous-traitants n'a pas respecté ses obligations. Il devra alors, par exemple, verser les taxes, cotisations ou diverses charges que le sous-traitant aurait dû verser.

Comme désormais beaucoup de fonctions dans l'entreprise, l'obligation de vigilance peut être externalisée et confiée à un tiers : on le nomme « tiers certificateur ». Ce dernier prend contact avec le fournisseur afin d'obtenir les pièces justificatives et assure leur mise à jour et leur vérification régulière, afin que l'entreprise cliente (le donneur d'ordre) respecte son obligation.

La clarification de la législation en 2012 a donné un contexte légal à l'activité de PROVIGIS en lui permettant d'éviter les conflits avec les sous-traitants/ fournisseurs ou les donneurs d'ordre.

L'activité de certification de documents légaux n'est pas soumise à une saisonnalité ou à une cyclicité de son marché.

5.3 Évènements importants dans le développement des activités du Groupe

Créé en 1992, FREELANCE.COM est un Groupe de services externalisés, spécialisé dans les prestations intellectuelles de haut niveau réalisées par des consultants indépendants sous un statut de freelance ou de portage salarial. Cette offre est complétée d'un service de certification dématérialisée de Data RSE.

1992	Création de la société « Groupement Des Freelances en Informatique » (GDFI). GDFI propose aux entreprises des freelances spécialisés en informatique.
1996	Rachat de la société GDFI par Ms. A. Martinie et S. Vieujot.
1997 -1999	Lancement du premier site web « Freelance Technologies ». La croissance de l'activité est forte, la Société se développe particulièrement sur le segment des clients « grands comptes ». Développement international avec ouverture de plusieurs filiales à l'étranger. GDFI change sa dénomination pour FREELANCE.COM. Le siège social est déplacé aux Etats-Unis.
2000-2001	Une levée de fonds de 5 M\$ est réalisée. L'éclatement de la bulle Internet et les opérations internationales, fortement consommatrices de trésorerie, fragilisent la structure financière du Groupe.

	<p>Mise en place d'un nouveau management basé en Europe afin de rationaliser les activités : fermetures des filiales américaines, restructuration des activités européennes et réorganisation juridique.</p> <p>FREELANCE.COM France devient la maison mère du Groupe et réalise une augmentation de capital de 2,5 M€ en novembre 2001.</p>
2002	Développement des activités communication et consulting.
2005	<p>Introduction sur Euronext Growth (anciennement Alternext), le Groupe lève 2,5 M€.</p> <p>Début de l'activité de portage salarial avec la création de la société PORTAGE.COM (PC SAS).</p>
2006	<p>Lancement de nouveaux projets : réalisation d'un site web de nouvelle génération et d'une nouvelle place de marché en ligne « FREELANCE / DIRECT ».</p> <p>Acquisition des sociétés VALOR et VALOR CONSULTANTS.</p>
2007-2009	Acquisition en 2007 de la société WEB PROFILS (devenue PROVIGIS) et début de l'activité de certification de documents.
2010	Lancement officiel de l'offre FREELANCE / DIRECT et du nouveau site web FREELANCE.COM.
2014	<p>Fort développement de l'activité de PROVIGIS (certification dématérialisée de Data RSE) avec des clients de renom et amélioration des fonctionnalités du site Internet.</p> <p>Refonte de l'outil informatique de gestion des ventes et d'interface avec les clients.</p> <p>Franchissement du seuil de 200 000 CV et d'ouverture de plus de 30 000 comptes de donneurs d'ordres en provenance de plus de 70 pays.</p>
2015-2016	<p>FREELANCE.COM a réalisé en août 2015 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 1,3 M€.</p> <p>Puis FREELANCE.COM a réalisé en avril 2016 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 4,1 M€.</p> <p>Au cours de ces augmentations de capital et par le rachat des parts détenues par A. Martinie, GROUPE CBV INGENIERIE devient le nouvel actionnaire de référence avec 64,49% du capital et 57,06% des droits de vote de FREELANCE.COM.</p> <p>Par ailleurs, en octobre 2015, un nouveau management a été mis en place avec pour objectif de prendre des mesures fortes de relance de l'activité afin que FREELANCE.COM retrouve la croissance à moyen terme.</p> <p>Fin décembre 2016, GROUPE CBV INGENIERIE accroît son contrôle de la société FREELANCE.COM en apportant sa branche d'activité de portage constitué de 29 sociétés dont 16 détenues directement. Ce rapprochement vise à favoriser l'émergence de synergies commerciales, de complémentarités opérationnelles et de nouvelles perspectives de développement pour permettre au futur ensemble d'accroître ses parts de marché et de devenir l'acteur incontournable de son secteur.</p> <p>A l'issue de cette opération, GROUPE CBV INGENIERIE détient 88,36% du capital et 84,89% des droits de vote de FREELANCE.COM.</p>

2017	<p>En février 2017, les 5 sites parisiens du nouvel ensemble ont été regroupés sur un seul site situé dans la Grande Arche de la Défense (Paroi Nord de la Grande Arche 92044 Paris La Défense Cedex).</p> <p>En mai 2017, le Groupe étend son activité en Europe en ouvrant un nouveau bureau à Berlin, en Allemagne. Ce bureau pourra s'appuyer sur les équipes de la société Ergonos Germany (une des sociétés apportées par GROUPE CBV INGENIERIE).</p> <p>En juillet 2017, le Groupe a ouvert un nouveau bureau international à Singapour. Ce bureau doit assurer le développement de l'activité dans toute l'Asie du Sud-Est sous la dénomination commerciale FREELANCE.COM Asia.</p>
2018	<p>Le 29 juin 2018, le Groupe a réalisé une nouvelle opération d'apports portant sur les titres FREELANCE.COM Maroc SARL. Cette opération permet à FREELANCE.COM de détenir 100% des titres de FREELANCE.COM Maroc SARL et ses filiales contre 60% précédemment.</p> <p>Sur l'exercice FREELANCE.COM a constaté l'exercice de 4 132 326 BSA qui ont conduit à la création de 4 132 326 actions nouvelles. Le montant total levé résultant de l'exercice de ces BSA s'élève à 4,3 M€.</p> <p>Les fonds propres de FREELANCE.COM continuent ainsi de se renforcer.</p>
2019	<p>En 2019, le Groupe a procédé à une simplification de son périmètre : les sociétés AD'Missions SAS et Savoir-Faire et Entreprise ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au profit de FREELANCE.COM et 10 autres filiales AD'Missions ont été absorbées par AD'Missions Etudes et Projets. Ainsi, le Groupe est désormais composé de 21 sociétés.</p> <p>Sur l'exercice FREELANCE.COM constate un quasi doublement de son activité sourcing/gestion de sous-traitance sur 2019 vs 2018.</p>
2020	<p>Le 18 juin 2020, FREELANCE a pris une participation majoritaire (75%) au capital de la société INOP'S (1^{er} réseau d'experts du numériques) afin de constituer un acteur leader des prestations intellectuelles.</p>
2021	<p>Le 8 mars 2021, le Groupe a réalisé une nouvelle acquisition par voie d'apports portant sur l'intégralité des titres de la société COWORKEES (plateforme digitale de mise en relation et de gestion de projet entre freelances et entreprises en France et en Suisse).</p> <p>Le 18 juin 2021, FREELANCE a acquis via un apport en nature et une acquisition en numéraire 100% du capital de la société TMC France (opérateur certifié Qualiopi).</p> <p>Le 28 octobre 2021, FREELANCE.COM a réalisé l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL, composé de 3 sociétés (HELVETIC PAYROLL ZURICH AG, HELVETIC PAYROLL SA et 3P FINANCIAL SERVICES), leader du portage salarial en Suisse.</p>
2022	<p>Fin avril 2022, FREELANCE.COM a finalisé l'acquisition de la société INOP's par l'acquisition des 5,16% du capital restants au moyen d'un apport en nature, amenant sa participation à 100%.</p>

	<p>Le Groupe a mis en œuvre le regroupement des équipes parisiennes sur le site de la Grande Arche à La Défense.</p> <p>Le 29 novembre 2022, la Société a cédé aux cadres dirigeants de PROVIGIS 12,5% des actions de cette participation ramenant la participation de FREELANCE.COM à 87,5%.</p>
2023	<p>Le 22 février 2023, FREELANCE.COM réalise la création de la société FREELANCE.COM WIND, entreprise de travail temporaire.</p>

5.4 Stratégie et objectifs

La croissance constatée depuis plusieurs années et confirmée avec les résultats de 2022 ainsi que les premiers résultats de 2023, témoignent de la pertinence de la stratégie commerciale du Groupe, qui entend continuer à se développer fortement dans ses services aux indépendants et aux entreprises et conforter sa place de leader français de l'intermédiation entre entreprises et prestataires intellectuels.

Comme lors des exercices précédents, d'importants investissements continuent d'être réalisés en ressources humaines, en marketing et en informatique, clés de voûte de la stratégie du groupe.

En regard d'un marché du freelancing structurellement porteur, qui reste encore largement atomisé, FREELANCE.COM a adopté une approche stratégique axée sur la croissance du volume d'affaires et la consolidation de marché par des acquisitions relatives, en France et à l'international, afin de devenir leader européen. Freelance.com poursuit ses investissements à long terme avec le renforcement de son offre commerciale, la digitalisation de ses process internes et ses efforts de visibilité comme le sponsoring du bateau « Freelance.com » et du skipper Guirec Soudée, notamment au départ de l'édition 2022 de la course du Rhum et prochainement au départ du Vendée Global 2024.

Dans ce contexte favorable et malgré un environnement macroéconomique dégradé, Freelance.com anticipe de dépasser le cap du Milliard € d'ici 2025.

5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevet et de licence, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Le Groupe n'est pas dépendant de brevet ou de licence, ni de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.

5.6 Position concurrentielle

Fondée en 1992, FREELANCE.COM est l'un des précurseurs de « l'intermédiation » et l'un des principaux acteurs de ce marché.

Cependant, de nombreux concurrents se sont aujourd'hui créés et développés sur ce marché qui est devenu relativement concurrentiel. D'autres sociétés similaires proposent le même type de service accroissant ainsi la concurrence.

Avec une croissance de près de 28% par an depuis l'ordonnance de 2015¹, le secteur s'est structuré et compte plus de 300² sociétés en 2019 selon le PEPS, syndicat représentatif du portage salarial.

Dans ce marché extrêmement concurrentiel, FREELANCE.COM fait partie des rares acteurs de taille significative spécialiste de la mise en relation entre les entreprises et les travailleurs indépendants

Il existe 3 profils d'entreprises présents sur le marché du portage français :

- **Les groupes spécialistes du portage salarial** : souvent présents sur le secteur depuis plus de 15 ans, bien avant son encadrement juridique récent. Ils ont atteint aujourd'hui une taille critique (souvent plus de 500 consultants actifs par an) et une assise financière.
Exemple de sociétés : AD'MISSIONS, VALOR, JAM, ABC PORTAGE, CADRES EN MISSION, RH SOLUTIONS ;
- **Les entreprises de portage indépendantes** : en 2016, 91% des entreprises du secteur comptaient moins de 250 salariés portés. À côté des groupes précédemment évoqués, cohabitent donc sur le marché français un grand nombre d'acteurs de plus petite taille avec le plus souvent un ancrage sur un territoire ou un bassin d'emploi tissant des liens étroits avec les acteurs de l'emploi (APEC, Pôle emploi, collectivité territoriale...)
Exemple de sociétés : ALTROS, CAPE SERVICES, PORTAGEZ-VOUS, EMBARQ, REGIE-PORTAGE, PORTALIA ;
- **Les entreprises rattachées à un groupe qui se positionne de façon transversale sur de la prestation RH** : si une entreprise de portage salarial est tenue (Art. L. 1254-24 du Code du travail) d'exercer l'activité de portage salarial à titre exclusif, un nombre croissant d'entreprises de portage appartient à un groupe qui se positionne de façon transversale sur de la prestation RH. Par exemple, c'est le cas des principales sociétés d'intérim et de management de transition.

73% des entreprises du secteur réalisent un chiffre d'affaires compris entre 1 M€ et 10 M€, selon le site internet Le Guide du Portage.

Sources : Site internet (www.guideduportage.com) – publication du 11/02/2020) et Annuaire Peps

Concernant la certification de documents légaux liés aux fournisseurs, le marché est concurrentiel, deux autres acteurs principaux sont présents sur ce marché aux cotés de FREELANCE.COM : ATTESTATION LEGALE (généraliste tel que FREELANCE.COM), E-ATTESTATIONS.COM (spécialisé sur le marché public).

La spécificité du Groupe repose sur son offre de solutions diversifiées et peut, à travers ses entités, offrir à ses clients des consultants aussi bien freelances que salariés portés, puis compléter les démarches juridiques et légales. Ainsi, FREELANCE.COM peut profiter des synergies entre ses filiales pour capter un plus grand réseau de clients, en intervenant dans plusieurs phases de l'externalisation : la recherche d'un prestataire, la contractualisation, la rémunération et le respect du cadre réglementaire.

¹ Source rapport de branche 2019 – site PEPS

² Source OPCALIA/PEPS 2019 – site PEPS

5.7 Investissements

5.7.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Le Groupe poursuit ses développements entre le 31 décembre 2022 et la date d'enregistrement du présent document.

A partir de 2018, le Groupe a fortement investi dans la digitalisation et l'automatisation des processus et outils internes. Les investissements totaux sont principalement liés au développement de ces outils internes.

Au 31 décembre 2022, les investissements sont principalement liés à la poursuite des développements des logiciels SMART, CONNECTED ainsi qu'au développement d'un nouveau projet de PORTAIL ENTREPRISES & PARTENAIRES destiné aux échanges sur les offres et les demandes entre partenaires et donneurs d'ordre et la PLATEFORME FREELANCE ainsi que la mise en place du logiciel SALES FORCE liée au développement sur l'ensemble des activités du groupe.

Des investissements restent à prévoir afin de relever le défi des nouvelles attentes du marché.

5.7.2 Principaux investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris

Dans la continuité des investissements de 2021 et 2022, le Groupe continue ses investissements en ressources humaines, en marketing et en informatique afin de digitaliser ses métiers.

5.7.3 Co-entreprises et entreprises dans lesquelles le Groupe détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé.

Ces sociétés sont présentées au paragraphe 6 du présent document.

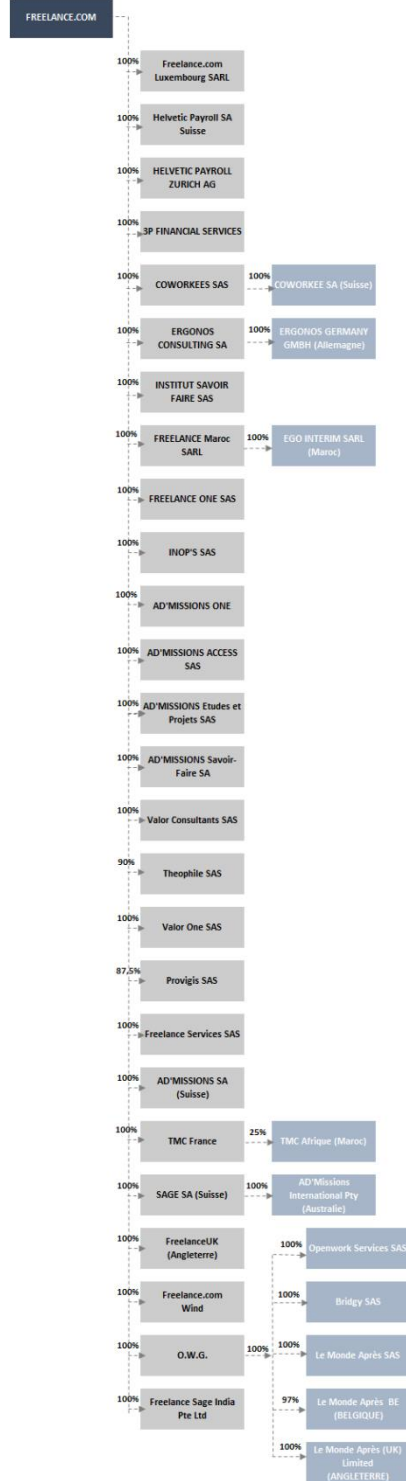
5.7.4 Question environnementale

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

6 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.1 Périmètre

A la date d'enregistrement du présent document, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :



Organigramme (% exprimés en capital et en droits de vote)

6.2 Liste des filiales, succursales et établissements secondaires

A la date du présent document, l'organigramme est le suivant :

Dénomination sociale	Activité principale	Pays d'origine	Numéro SIREN	% de contrôle	% d'intérêt	Chiffre d'affaires au 31/12/2022 (en K€)	Bénéfice ou perte au 31/12/2022 (en K€)
ADMISSIONS ACCESS SAS	Port. Sal	France	478 676 901	100%	100%	4 175	122
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS SAS	Port. Sal	France	487 531 659	100%	100%	21 522	383
ADMISSIONS SAVOIR-FAIRE SAS	Port. Sal	France	413 598 632	100%	100%	6 953	562
ADMISSIONS Suisse SA	Port. Sal	Suisse	CH-660.0.827.014-8	100%	100%	2 386	128
COWORKEES SAS (1)	Sour./ Ges. SST	France	824 544 977	100%	100%	1 687	356
ERGONOS CONSULTING SA	Sour./ Ges. SST	Suisse	CH-660.0.594.000-6	100%	100%	12 009	0,9
FREELANCE Luxembourg		Luxembourg	B197.839	100%	100%	0,7	-69
FREELANCE MAROC SARL (2)	Sour./ Ges. SST	Maroc	No.102973	100%	100%	6 458	83
FREELANCE UK.COM LTD	Port. Sal	Royaume-Uni	No.1082833	100%	100%	597	2
FREELANCE ONE SAS	Sour./ Ges. SST	France	431 960 251	100%	100%	8 417	79
ADMISSIONS ONE		France	837 521 442	100%	100%	48 169	978
FREELANCE SERVICES SAS (3)	Support	France	517 703 385	100%	100%	23 226	392
HELVETIC PAYROLL GENEVE (4)	Port. Sal	Suisse	CHE-115.996.605	100%	100%	81 807	4 939
HELVETIC PAYROLL ZURICH AG (4)	Port. Sal	Suisse	CHE-182.636.736	100%	100%	148 998	5 459
3P FINANCIAL SERVICES	Port. Sal	Suisse	CHE-175.659.997	100%	100%	1 766	-170
INOP'S (5)	Sour./Ges SST	France	513 082 503	100%	100%	195 245	1 711
INSTITUT SAVOIR FAIRE SAS (6)	Formation	France	890 850 886	100%	100%		-1
PROVIGIS SAS (7)	Certification	France	431 960 251	87,5%	100%	3 025	168
SAGE SA	Port. Sal	Suisse	CH-217.0.137.832-4	100%	100%	38 540	3 358
TEOPHILE SAS (8)	Port. Sal	France	839 240 322	90%	90%		126
TMC France (9)	Formation	France	390 058 741	100%	100%	1 213	-174
VALOR CONSULTANT SAS	Port. Sal	France	311 810 816	100%	100%	24 385	88

VALOR ONE SAS	Port. Sal	France	505 317 503	100%	100%	2 390	-34
FREELANCE.COM WIND (10)	Port. Sal	France	951 220 953	100%	100%	n.c.*	n.c.*
FREELANCE SAGE INDIA Pte Ltd (11)	Port. Sal	India	PAN – AAFCE1530Q	99,99%	99,99%	0	0
O.W.G. (12)	Port.Sal	France	819 094 012	100%	100%	1 113	109

*Non applicable, premier exercice social clos au 31/12/2023

- (1) Le 5 mars 2021, FREELANCE.COM a acquis via un apport en nature 100% du capital de la société COWORKEES : plateforme qui accompagne les entreprises qui souhaitent travailler avec des freelances spécialistes du marketing et de la communication en France et en Suisse.
- (2) La société FREELANCE.COM SARL (dont le siège social est au Maroc) porte les activités marocaines de sourcing/gestion de sous-traitance du Groupe au Maroc et détient une filiale marocaine également EGO INTERIM. Elle est dirigée par Monsieur Mohamed BENBOUBKER (administrateur de FREELANCE.COM depuis le 06/07/2017).
- (3) La société FREELANCE SERVICES porte les effectifs permanents français du Groupe.
- (4) Le 28 octobre 2021, FREELANCE.COM a réalisé l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL, composé de trois sociétés (HELVETIC PAYROLL ZURICH AG, HELVETIC PAYROLL SA et 3P FINANCIAL SERVICES) et leader du portage salarial en Suisse.
- (5) Le 18 juin 2020, FREELANCE.COM a pris une participation majoritaire de 75% au capital de la société INOP'S, 1er réseau d'experts du numérique (70 000 experts). En juillet 2021 cette participation a été portée à 82,15% et en octobre 2021 à 86,64% puis à 100% le 17 juin 2022. Au premier semestre 2022, FREELANCE.COM a acquis le solde des actions de la société INOPS, soit 5,16%, amenant ainsi sa participation à 100%.
- (6) La durée du premier exercice de la société INSTITUT SAVOIR FAIRE, créée en novembre 2020, a été fixée à 14 mois pour une clôture au 31 décembre 2021. Cette société ne présente à cette date aucune activité, par conséquent les capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat net présentés dans ce tableau sont nuls.
- (7) PROVIGIS, détenue à 87,5% par FREELANCE.COM SA, fournit une offre de certification de documents légaux. Le solde étant détenu par le DG, le directeur commercial et le responsable du bureau d'études de Provigis.
- (8) TEOPHILE SAS a été immatriculée le 26 avril 2018. Cette structure juridique est dédiée à de nouvelles offres de portage salarial Elle est détenue à 90% par FREELANCE.COM et à 10% par COUR DU MOULIN, holding personnelle de Sylvestre BLAVET.
- (9) Le 18 juin 2021, FREELANCE.COM a acquis via un apport en nature et une acquisition en numéraire 100% du capital de la société TMC France organisme certifié Qualiopi afin de renforcer son offre de services sur le marché de la formation.



(10) Le 22 février 2023, FREELANCE.COM a constitué la société FREELANCE.COM WIND, au capital social de 90 000,00 euros.

(11) La société Freelance Sage India n'a pas eu d'activité en 2022.

(12) Le 1er septembre 2023, FREELANCE.COM a acquis 100% des titres d'OpenWork, spécialiste du portage salarial des indépendants.

Le Groupe FREELANCE.COM est désormais constitué de 28 sociétés.

Les principaux flux intragroupes concernent :

- des flux financiers : il existe une convention centralisée de trésorerie entre FREELANCE.COM et ses filiales ;
- des flux relatifs aux services rendus et de support à l'exploitation dans le cadre des activités entre toutes les sociétés du Groupe selon les besoins ;
- des flux relatifs à l'activité commerciale correspondant à un flux de sous-traitance entre société du Groupe dans un cadre commercial.

Les volumes de flux intragroupes pour l'année 2022 sont pour les flux relatifs aux services rendus et support à l'exploitation de l'ordre de 31,9 M€ et pour les flux relatifs à l'activité commerciale de l'ordre de 21,2 M€.

7 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes :

- pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le Document de référence 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2023 sous le numéro D.23-0003.
- pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le Document de référence 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2021 sous le numéro D.21-0979.

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues au regard de l'ensemble du présent Document d'Enregistrement Universel, notamment des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2022 figurant au paragraphe 18.1.6.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

7.1 Situation financière

Les données ci-dessous sont extraites des comptes consolidés audités pour les exercices clos au 31 décembre 2022, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

7.1.1 Évolution des résultats et de la situation financière

En K€, normes françaises	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
Actif			
Actif immobilisé	191 154	187 021	54 739
Ecart d'acquisition	181 149	178 630	48 619
Immobilisations incorporelles	6 397	5 347	4 198
Immobilisations corporelles	1 112	587	426
Immobilisations financières	2 496	2 457	1 496
Actif circulant	275 539	223 996	153 385
Créances clients et comptes rattachés	145 670	117 626	77 570
Actifs d'impôts différés	-	-	927
Autres créances	46 751	36 729	20 313
Disponibilités	81 068	67 024	50 083
Valeurs mobilières de placement	4	204	3 204
Comptes de régularisation	2 046	2 413	1 288
Total actif	466 692	411 017	208 125
Passif			
Capital social	4 494	4 441	2 914
Primes	88 097	85 257	29 399
Autres capitaux propres	27 034	16 667	7 171
Résultat (part de groupe)	18 074	9 872	8 276
Capitaux propres – part du Groupe	137 700	116 237	47 760

Intérêts minoritaires	180	377	1 165
Provisions pour risques et charges	1 076	1 174	1 404
Dettes	327 737	293 230	155 948
Emprunts et dettes financières	110 009	115 309	38 452
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 236	90 641	66 848
Dettes fiscales et sociales	88 549	77 258	48 691
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18	5 801	14
Autres dettes	2 762	2 308	1 944
Comptes de régularisation	1 163	1 911	1 848
Total bilan	466 692	411 017	208 125

Au 31 décembre 2022, la valeur totale du bilan s'élève à 466 692 K€, contre 411 017 K€ au 31 décembre 2021.

■ **Actif**

Actif immobilisé

L'actif immobilisé au 31 décembre 2022 est composé majoritairement d'écarts d'acquisitions pour un montant de 181 M€ réparti comme suit :

- Ecart d'acquisition de l'activité intermédiation France de 27,7 M€ comprend principalement l'écart d'acquisition lié à l'acquisition d'INOP'S ;
- Ecart d'acquisition de l'activité intermédiation Export de 1,9 M€ comprend les écarts d'acquisition de FREELANCE.COM Maroc et d'Ergonos ;
- Ecart d'acquisition de l'activité Portage salarial France de 34,7 M€ reprend la majorité des écarts d'acquisition issus de l'apport partiel d'actif par CBV INGENIERIE de son activité portage salarial en 2016
- Ecart d'acquisition de l'activité Portage salarial Export de 116,7 M€ comprend principalement les écarts d'acquisition liés à l'acquisition du Groupe HELEVETIC PAYROLL en 2021.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 6 397 K€ au 31 décembre 2022, à 5 347 K€ au 31 décembre 2021 et à 4 198 K€ au 31 décembre 2020.

Elles comprennent principalement :

- La marque « FREELANCE.COM » ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués à 1 260 K€ lors de leur première consolidation en 2002, évaluation confirmée depuis par un test annuel de dépréciation.
- Les logiciels spécifiques suivant :
 - Pour l'activité d'intermédiation France : des outils de type portail clients/partenaires sont développés en interne pour industrialiser la gestion des opérations. La valeur nette de ces actifs au 31 décembre 2022 s'élève à 2 380 K€, y compris 604 K€ d'immobilisations en cours.
 - Pour l'activité de portage salarial France : des outils sont développés en interne et mis à la disposition des consultants pour la gestion de leur activité. La valeur nette de ces actifs au 31 décembre 2022 s'élève à 722 K€, y compris 176 K€ d'immobilisations en cours,

- Pour l'activité de portage salarial Export : Un outil est développé en interne pour gérer l'offre de portage salarial internationale. La valeur nette de cet actif s'élève à 1 306 K€ au 31 décembre 2022
- Les autres développements sont liés à la solution de conformité fournisseurs PROVIGIS. La valeur nette de cet actif s'élève à 576 K€ au 31 décembre 2022, y compris 372 K€ d'immobilisations en cours

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 1 112 K€ au 31 décembre 2022, à 587 K€ au 31 décembre 2021 contre, 426 K€ au 31 décembre 2020. Ce poste est essentiellement lié à l'aménagement du site de la Grande Arche de La Défense.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à 2 496 K€ au 31 décembre 2022, à 2 457 K€ au 31 décembre 2021 contre 1 496 K€ au 31 décembre 2020. Elles sont composées de titres non consolidés pour 50 K€ correspondant à la société INSTITUT SAVOIR FAIRE créée en 2020 et pour 22 K€ à la société FREELANCE.COM Luxembourg. Sans impact significatif, elles ne sont pas consolidées.

Les prêts correspondent aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial.

Actif circulant

L'actif circulant est principalement composé des créances clients et comptes rattachés.

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine.

Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées à la société d'affacturage. Au 31 décembre 2022, l'encours d'affacturage s'élève à 67 979 K€ pour 42 619 K€ au 31 décembre 2021 et 25 767 K€ au 31 décembre 2020. Seule la société FREELANCE.COM continue à avoir recours à ce type de financement.

Les autres créances d'un montant de 46 751 au 31 décembre 2022 comprennent principalement :

- De créances fiscales et TVA exigible : Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible pour 25 789 K€ et des crédits et avances d'impôts de 893 K€ ;
- Les comptes de Factor qui représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées pour 15 204 K€ ;
- Le recouvrement des actifs d'impôt différé de 1 245 K€ qui correspond à la consommation des déficits fiscaux sur un horizon de 3 ans (bénéfices fiscaux des années 2023 à 2025).

Le poste des disponibilités s'élève à 81 068 K€ au 31 décembre 2022, contre 67 024 K€ au 31 décembre 2021 et 50 083 K€ au 31 décembre 2020.

Les capitaux propres du Groupe se décomposent comme suit :

En K€, normes françaises	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
Capital social	4 494	4 441	2 914
Primes	88 097	85 257	29 399
Autres capitaux propres	27 034	16 667	7 171
Résultat (part du Groupe)	18 074	9 872	8 276
Capitaux propres - part du groupe	137 700	116 237	47 760

Capitaux propres

Au 31 décembre 2020, le capital social de FREELANCE.COM a augmenté de 22 K€ par émission de 279 064 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA). Il passe ainsi de 2 892 K€ euros, composé de 36 144 635 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 2 914 K€ composé de 36 423 699 actions de 0,08 euro de valeur nominale. Au titre de cette opération la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 22 K€.

Au 31 décembre 2021, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 1 527 K€ par émission de :

- 291 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA)
- 494 986 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (émises dans la cadre de l'apport de la société COWORKEES)
- 250 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (émises dans le cadre de l'apport de la société TMC).
- 10 548 984 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0.08 euro chacune (conversion des OCA)
- 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (émises dans le cadre de l'apport du Groupe HELVETIC PAYROLL)

Il passe ainsi de 2 914 K€ euros, composé de 36 423 699 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 4 441 K€ composé de 55 508 669 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au titre des opérations décrites ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 23 K€ (Attribution Gratuite d'Actions AGA) et a augmenté de 55 881 K€ au titre des 3 opérations d'apports citées ci-dessus et de la conversion des OCA.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 54 K€ par émission de :

- 246 413 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'actions AGA)
- 424 372 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Traité d'apport d'INOP'S)

Il passe ainsi de 4 441 K€ composé de 55 508 669 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 4 494 K€ composé de 56 179 454 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Depuis le 1er janvier 2023 355 800 actions nouvelles ont été créées le 21 avril 2023 à la suite de l'acquisition de 246 413 du plan d'AGA 2021 ;

Ainsi, à la date du présent document, le capital social de FREELANCE.COM s'élève à 4 522 820,32 € divisé en 56 535 254 actions.

Au titre des opérations décrites ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 20 K€ (Attribution Gratuite d'Actions AGA) et a augmenté de 2 860 K€ au titre du Traité d'Apport de la société INOP'S.

La société FREELANCE.COM détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours de l'exercice 2022, FREELANCE.COM a acheté 317 070 titres et en a vendu 303 746. Au 31 décembre 2022, elle détient 32 749 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 224 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

A fin 2022, le Groupe bénéficie d'une structure bilantielle solide avec des capitaux propres de 137,7 K€ en 2022, contre 116,2 M€ en 2021 et 47,8 M€ encore un an auparavant. Cette évolution résulte des différentes acquisitions réalisées en 2022, certaines ayant été financées en partie par émission d'actions nouvelles.

Provisions et dettes financières

Au 31 décembre 2022, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 076 K€, contre 1 174 K€ au 31 décembre 2021 et 1 404 K€ au 31 décembre 2020.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 110 009 K€ au 31 décembre 2022, contre 115 309 K€ au 31 décembre 2021 et 38 452 K€ au 31 décembre 2020.

Pour mémoire, en 2021, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG afin notamment de financer l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL. En juin 2022, un emprunt de 6 M€ est venu s'ajouter en complément de prix du Groupe HELVETIC PAYROLL qui restait à verser sur le 1er semestre 2022.

La diminution de 11 M€ comprend le remboursement de la première échéance de cet emprunt pour 7.5 M€ ainsi que de PGE pour 3.5 M€.

Les termes de l'emprunt sont précisés ci-dessous :

- 51 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1,4% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.75% l'an
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%

* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- D'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- De critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

Ce taux sera ramené à 1.40% et 1.75% pour le second semestre 2022 grâce à l'atteinte des critères du ratio R1.

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recouru à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) sur l'Euribor 3 mois avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les autres dettes financières pour 448 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire (399 K€).

Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation comprennent majoritairement les dettes fiscales et sociales et les dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Le détail de ces dettes est le suivant :

En K€, normes françaises	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
Dettes fournisseurs (hors immobilisations)	121 290	87 898	66 848
Freelances & managers commerciaux	117 915	84 401	66 510
Frais généraux	3 375	3 497	338
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18	5 801	14
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 946	2 743	1 509
Dettes fiscales	45 858	35 586	21 151
Dettes sociales	42 691	41 672	27 541
Courantes	3 916	3 734	2 910
Provisions aux portés	38 775	37 938	24 631
Autres dettes	2 762	2 308	1 944
Comptes de régularisation passif	1 163	1 911	1 848
Total des dettes d'exploitation	217 728	177 920	119 344

Les dettes d'exploitation au 31 décembre 2022 ont légèrement augmenté par rapport au 31 décembre 2021.

Les dettes fiscales de 45 858 K€ comprennent pour l'essentiel la TVA collectée pour 35 913 K€.

À titre de rappel, les dettes sur immobilisations de 5 801 K€ au 31 décembre 2021 concernent le complément de prix du Groupe HELVETIC PAYROLL qui a été versé fin juin 2022.

Dettes fournisseurs

Concernant le fonctionnement de la dette envers les freelances, ces derniers peuvent être réglés par FREELANCE.COM selon deux possibilités au choix du freelance :

- **En règle générale : règlement à 60 jours après réception de la facture du freelance** (la facture émise par FREELANCE.COM est établie et envoyée au client concomitamment à la réception de la facture du freelance, le client final dispose de 60 jours pour la régler), la plupart des factures clients sont financées par la société d'affacturage, le client final règle donc sa facture à ce dernier,
- **Par exception, sur demande du freelance et après accord de FREELANCE.COM** : la facture du freelance est réglée sous 5 jours moyennant une commission appelée « fast cash ». Entre 25% et 30% des freelances utilisent cette possibilité de règlement.

Les freelances sont donc payés de la totalité de la prestation en un versement unique (pas de possibilité de lissage) dans un délai maximum de 60 jours après réception de leur facture par FREELANCE.COM. En conséquence, l'exigibilité de la dette vis-à-vis des freelances est globalement couverte par le financement de la société d'affacturage. FREELANCE.COM n'a pas à assurer d'avance de trésorerie pour le règlement des freelances.

Concernant le fonctionnement de la dette aux managers commerciaux, ces derniers établissent leurs factures une fois que le client a réglé, soit dans la plupart des cas à l'encaissement par la société d'affacturage. Les factures des managers commerciaux sont réglées à réception.

Dettes sociales

Concernant le fonctionnement de la dette aux portés, celle-ci est logée dans les dettes sociales. Le porté envoie en début de mois son relevé d'activité pour le mois précédent, le Groupe établit et envoie alors la facture à destination du client final, ce dernier peut régler la facture soit au comptant, soit dans un délai maximum de 60 jours après réception de la facture (termes négociés entre le porté et le client final).

Une fois que le client final a réglé le Groupe :

- Ce dernier verse au porté au minimum la rémunération obligatoire fixée par l'ordonnance du 2 avril 2015 (75% du plafond mensuel de la sécurité sociale pour une activité à plein temps et une indemnité d'apport d'affaires de 5% de la rémunération, cf. paragraphe 3.3.1 ci-dessus) ; ce montant de rémunération ainsi que les charges correspondantes sont compris dans les dettes sociales courantes,
- Le porté peut demander ou non le complément de sa rémunération (soit le solde entre son budget disponible correspondant aux factures de ses clients déjà encaissées et le montant minimum de la rémunération obligatoire) immédiatement ou le conserver pour un versement plus tard, ces compléments de versement sont à la main du porté uniquement sans engagement contractuel d'échelonnement du versement entre le salarié porté et le Groupe.
Au 31 décembre 2020, ce complément de rémunération représente 27% de la provision aux portés, charges comprises, soit 6 767 K€.
Au 31 décembre 2021, ce complément de rémunération représente 18% de la provision aux portés, charges comprises, soit 4 366 K€ sur le périmètre français.
Au 31 décembre 2022, ce complément de rémunération représente 22% de la provision aux portés, charges comprises, soit 5 405 K€.

Ainsi, dans le cas où l'ensemble des portés venaient à demander le règlement de la totalité du complément de rémunération qui leur est due celui-ci est couvert par la trésorerie du Groupe d'une part et d'autre part par la caution donnée dans le cadre de l'appartenance du Groupe au syndicat professionnel, le P.E.P.S.

■ Compte de résultat

En K€, normes françaises	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021*** (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
Prestations de services	420 943	332 961	210 689
France	399 231	307 682	188 077
Export	21 712	25 279	22 612
Portage salarial	376 164	167 052	111 945
France	107 637	96 194	82 789
Export	268 527	70 857	29 155
Autres*	3 049	2 562	2 383
Chiffre d'affaires (CA)	800 155	502 574	325 017
Autres produits d'exploitation	2 294	1 536	1 062
Charges d'exploitation	-777 792	-490 304	-317 158
EBITDA**	26 966	15 217	10 056
Résultat d'exploitation	24 658	13 806	8 921
<i>Marge d'exploitation (en % du CA)</i>	<i>3,1%</i>	<i>2,7%</i>	<i>2,7%</i>
Résultat financier	-3 083	-1 244	-724
Résultat courant av. impôts	21 575	12 562	8 197
Résultat exceptionnel	402	-400	1 183
Impôts sur les bénéficiaires	-3 856	-2 145	-566
Résultat d'ensemble consolidé	18 121	10 017	8 814
Résultat net (part du groupe)	18 074	9 872	8 276
<i>Marge nette (en % du CA)</i>	<i>2,3%</i>	<i>2,0%</i>	<i>2,5%</i>
Résultat hors groupe	47	144	538

* La ligne « Autres » concerne le chiffre d'affaires de l'activité de conformité principalement porté par PROVIGIS.

** L'EBITDA (Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) est utilisé pour définir la performance opérationnelle réalisée au cours d'une période. L'EBITDA correspond au Résultat d'Exploitation avant prise en compte des dotations aux amortissements, des dotations/reprises aux provisions d'exploitation (principalement pour risques et charges d'exploitation et indemnités de fin de carrière).

*** Intégrant Coworkees, TMC France et Helvetic Payroll, consolidées respectivement à compter de 5 mars, du 1^{er} juillet et du 1^{er} novembre 2021.

Le chiffre d'affaires et résultat des différentes filiales au 31 décembre 2022 est présenté au paragraphe 6.2 ci-dessus.

Au 31 décembre 2022

Sur l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires annuel consolidé s'élève à 800,2 M€, en croissance de 59% par rapport à l'exercice 2021 (+19% de croissance organique). Cette évolution a été portée à la fois par la qualité de la dynamique commerciale basée sur une offre de services adaptée à la demande (+19% de croissance organique) et par les acquisitions stratégiques et relatives pour le Groupe.

- En France, Freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 509,7 M€ sur l'année 2022, en croissance organique de 25% par rapport à 2021, représentant 64% du total consolidé du Groupe.
- A l'international, Freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 290,5 M€ sur l'année 2022, en croissance de 203% bénéficiant notamment de l'intégration de HELVETIC PAYROLL et de 10% en organique par rapport à 2021. Le total de l'activité réalisée à l'international a ainsi représenté 36% du chiffre d'affaires du Groupe en 2022

Introduction d'un nouvel indicateur : Le volume d'affaires ou GMV pour "Gross Merchandise Volume" est un indicateur utilisé dès lors que certains des clients de FREELANCE.COM demandent de ne leur facturer que la marge d'intermédiation. Il correspond ainsi au « Volume d'Affaires » de l'entreprise. S'il était négligeable auparavant, en 2022, ce chiffre a significativement augmenté pour atteindre plus de 20M€ et nécessite ainsi d'être affiché pour mieux appréhender la dynamique de l'entreprise.

Ainsi, la GMV de FREELANCE.COM pour l'exercice 2022, s'élève à 820,7 M€ soit une croissance de 63% par rapport à 2021

2022 a été une année dynamique, dans la continuité de 2020 et 2021, ayant permis au groupe FREELANCE.COM de réaliser une croissance significative. Cependant, le 4^{ème} trimestre 2022 marque tout de même un léger ralentissement par rapport au comparable des années précédentes et laisse présager que les impacts de la crise issue de la guerre en Ukraine et de l'inflation qui en découle pourraient avoir un impact sur la croissance future.

Au 31 mars 2023

<i>Données non auditées en M€ (normes françaises)</i>	31/03/2023 consolidé	31/03/2022 consolidé	Variation
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2023	208,5	181,5	+15%

Chiffre d'affaires 1 er trimestre 2023 : 208,5 M€ (+15%) / (GMV : 214,3 M€ (+15%)) * •

Sur le 1er trimestre, le chiffre d'affaires annuel consolidé s'élève à 208,5 M€, en croissance de 15% par rapport au 1er trimestre 2022.

- En France, FREELANCE.COM a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 138 M€ sur le 1er trimestre 2023, en croissance organique de 27% par rapport au 1er trimestre 2022, représentant 66% du total consolidé du Groupe.

- A l'international, FREELANCE.COM a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 70,5 M€ sur le 1er trimestre 2023, en recul de 4 % par rapport au 1er trimestre 2022.

Le 1er trimestre 2023 est resté très dynamique en France avec une croissance significative de 27%, dans la continuité de 2022 (+25%). Cependant l'activité internationale s'est ralentie (-4%), et a notamment subi une pression à la baisse dans le secteur pharmaceutique en Suisse après une très forte demande pendant la période Covid.

■ EBITDA / Résultat d'exploitation

Les comptes consolidés de l'exercice 2022 font ressortir un EBITDA de 27 M€ contre 15,2 M€ en 2021, en hausse de 77% sur un an.

Le résultat d'exploitation progresse de 78,6% à 24,7 M€ contre 13,8 M€ un an auparavant pour une marge d'exploitation en légère progression d'un exercice à l'autre.

■ Résultat financier

Le résultat financier est négatif à hauteur de -3 083 K€ au 31 décembre 2022, contre -1 244 K€ au 31 décembre 2021 et -724 K€ au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2022, les filiales suisses contribuent pour 465 K€ aux différences nettes de change (contre -311 K€ en 2021).

Des intérêts et charges assimilées de 2 460 K€ comprennent pour 2 127 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM lié à l'emprunt bancaire, auxquels s'ajoutent des charges d'intérêts de 93 K€ liées principalement aux PGE. Les charges d'affacturage s'élèvent à 207 K€ en décembre 2022.

■ Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2022, FREELANCE.COM a enregistré un résultat exceptionnel de 402 K€, contre un résultat exceptionnel négatif de -400 K€ au 31 décembre 2021, et un résultat exceptionnel positif de 1 183 K€ au 31 décembre 2020.

Le résultat exceptionnel net comprend notamment la plus-value sur la cession des actions PROVIGIS pour 469 K€, et la dépréciation d'immobilisations incorporelles pour 64 K€.

■ Résultat net

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, et d'un impôt sur les bénéfices de 3,8 M€, le résultat net ressort à 18,1 M€ contre 10 M€ en 2021.

Déduction faite de la part des minoritaires, le résultat net part du Groupe s'établit à 18 M€, en hausse de 83%.

7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe n'a pas d'activité en matière de recherche et développement. La stratégie du Groupe et ses objectifs sont explicités à la section 5.4 Stratégie et objectifs.

7.2 Résultat d'exploitation

7.2.1 Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation

Le Groupe n'a pas relevé d'événements inhabituels ou engagé de nouveaux développements qui influeraient sur son revenu d'exploitation en 2022.

7.2.2 Changements importants dans les états financiers

Néant

8 TRESORERIE ET CAPITAUX

8.1 Informations sur les capitaux propres

Valeurs en €	Capital	Réserves + primes	Titres en autocontrôle	Résultats	Ecarts de conversion	Total part groupe	Intérêts mino.
Capitaux propres 31/12/2019	2 892	30 793	-85	5 904	233	39 737	
Affectation en réserves		5 904		-5 904			
Engagement retraites		-90				-90	
Variation de capital	22	-22					
Variation de titres en autocontrôle			-44			-44	
Variation du périmètre							627
Résultat N				8 276		8 276	538
Variation des écarts de conversion					-120	-120	
Capitaux propres 31/12/2020	2 914	36 584	-128	8 276	113	47 759	1 165
Affectation en réserves		8 276		-8 276			
Engagement retraites							
Variation de capital	1 527	55 858				57 385	
Variation de titres en autocontrôle			-29			-29	
Variation du périmètre							-933
Résultat N				9 872		9 872	144
Variation des écarts de conversion					1 249	1 249	
Capitaux propres 31/12/2021	4 441	100 719	-158	9 872	1 363	116 236	377
Affectation en réserves		9 872		-9 872			
Engagement retraites							
Variation de capital	54	2 841				2 894	
Variation de titres en autocontrôle			-66			-66	
Variation du périmètre							-243
Résultat N				18 074		18 074	47
Variation des écarts de conversion					561	561	
Capitaux propres 31/12/2022	4 494	113 431	-224	18 074	1 923	137 699	180

Depuis le 31 décembre 2019 la société a procédé à plusieurs augmentations de capital :

- Le 24 avril 2020, le Conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation du capital social de 22 235,12 € par émission de 279 064 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € (attribution gratuite d'actions) consécutivement la prime d'émission a diminué du même

- montant. Au 31 décembre 2020, le capital social de 2 914 K€ est composé de 36 423 699 actions d'une valeur nominale de 0.08 euro.
- Le 5 mars 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 39 598,88 € par émission de 494 986 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € suite à la réalisation de l'apport de titres COWORKEES.
 - Le 26 avril 2021, le Conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation du capital social de 23 280,00 € par émission de 291 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € (attribution gratuite d'actions) consécutivement la prime d'émission a diminué du même montant
 - Le 18 juin 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 20 000,00 € par émission de 250 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € suite à la réalisation de l'apport de titres TMC.
 - Le 22 octobre 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM a constaté la conversion des 10 548 984 obligations convertibles attribuées par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016 et a réalisé l'augmentation de capital d'un montant de 843 918,72€ par émission de 10 548 984 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €.
 - Le 28 octobre 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 600 000,00 € par émission de 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € chacune assortie d'un bon de souscription d'action (BSA) suite à la réalisation de l'apport de titres HELVETIC PAYROLL. La parité des BSA est la suivante : 5 BSA donneront droit à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Ainsi, 1 500 000 actions FREELANCE.COM sont susceptibles d'être émises par exercice des BSA.
 - Le 22 avril 2022, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 19 713 € par émission de 246 413 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € suite à l'attribution gratuite d'actions
 - Le 17 juin 2022, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 33 949,76 € par émission de 424 372 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € suite à la réalisation de l'apport du solde des titres INOP'S.
 - Le 21 avril 2023, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 28 464 € par émission de 355 800 actions nouvelles

Ainsi, **à la date du présent document**, le capital social de FREELANCE.COM s'élève à 4.522.820,32 € divisé en 56.535.254 actions.

La société détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours de l'exercice 2022, FREELANCE.COM a acheté 317 070 titres et en a vendu 303 746. Au 31 décembre 2022, elle détient 32 749 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 224 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

8.2 Informations sur la trésorerie

En K€	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Trésorerie d'ouverture	67 116	53 258	26 624
Résultat net de l'ensemble consolidé	18 121	10 017	8 814
Amortissements et provisions	2 273	1 482	115
Variation des impôts différés	-1	-318	-835
Plus-values de cession, nettes d'impôts	-421	336	27
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	19 973	11 516	8 121
Variation du BFR lié à l'activité (1)	7 966	-373	1 904
Flux de trésorerie exploitation (A)	27 939	11 143	10 025
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	-4 198	-2 538	-1 987
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie (2)	601	-82 214	-7 948
Cession et réductions d'immobilisations	376	43	69
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-5 783	-3	
Trésorerie affectée aux investissements(B)	-9 004	-84 712	-9 866
Augmentation des capitaux propres		11 076	-
Émissions d'emprunts	5 960	100 002	27 067
Remboursements d'emprunts	-11 233	-24 360	-412
Trésorerie provenant du financement (C)	-5 273	86 719	26 654
Autres flux de trésorerie (D)	244	708	6
Variations de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	13 907	13 858	26 820
Trésorerie - Clôture	81 023	67 116	53 288

(1) dont, au 31 décembre 2020, impact de la crise sanitaire sur l'échéancier des dettes sociales et fiscale de l'ordre de + 438 K€.

(2) prix de revient des titres +/- trésorerie disponible à la date d'acquisition des sociétés entrées en périmètre sur la période.

8.3 Conditions d'emprunt et structures de financement du Groupe

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation du périmètre	Autres mouvements	Clôture
Emprunts bancaires	114 833	5 960	-11 233			109 561
Autres dettes financières	476	399	-364		-63	448
TOTAL GENERAL	115 309	6 360	-11 597		-63	110 009

Pour mémoire, en 2021, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG afin notamment de financer l'acquisition du Groupe HELEVETIC PAYROLL. En juin 2022, un emprunt de 6 M€ est venu s'ajouter en complément de prix du Groupe HELEVETIC PAYROLL qui restait à verser sur le 1^{er} semestre 2022.

La diminution de 11 M€ comprend le remboursement de la première échéance de cet emprunt pour 7.5 M€ ainsi que de PGE pour 3.5 M€.

Au 31 décembre 2022, leurs échéances :

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	109 561	14 687	49 374	45 500
Autres dettes financières	448	448		
TOTAL GENERAL	110 009	15 135	49 374	45 500

Les termes de l'emprunt sont précisés ci-dessous :

- 51 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.4% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.75% l'an
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%

* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- D'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- De critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

Ce taux a été ramené à 1.40% et 1.75% sur le second semestre 2022 grâce à l'amélioration des critères du ratio R1.

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recouru à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) sur l'Euribor 3 mois avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les autres dettes financières pour 448 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire (399 K€).

L'évolution du montant du financement net par recours à l'affacturage des créances clients est le suivant :

En K€, normes françaises	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Créances mobilisées au titre du contrat d'affacturage	67 979	42 619	25 767
Dépôt de garantie	15 204	8 823	2 469
Financement net	52 775	33 796	23 298

8.4 Restriction éventuelle à l'utilisation des capitaux

Néant

8.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements pris

Néant

9 ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

Aucune des activités exercées par le Groupe ne constitue une activité réglementée ni ne requiert l'obtention d'autorisation particulière.

Toutefois, en raison, de ses activités, le Groupe est contraint de respecter la réglementation en matière de portage salarial et notamment l'ordonnance du 2 avril 2015.

La description des risques liés à l'environnement réglementaire dans lequel le Groupe évolue figure au paragraphe 3.3.1 du présent document.

10 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

10.1 Principales tendances entre le 31 décembre 2022 et la date du Document d'Enregistrement Universel

10.1.1 Extrait du communiqué de presse du 15 mai 2023 – FREELANCE.COM – CA T1 2023

Au 31 mars 2023

<i>Données non auditées en M€ (normes françaises)</i>	31/03/2023 consolidé	31/03/2022 consolidé	Variation
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2023	208,5	181,5	+15%

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2023 : 208,5 M€ (+15%) / (GMV : 214,3 M€ (+15%)) * •

Sur le 1^{er} trimestre, le chiffre d'affaires annuel consolidé s'élève à 208,5 M€, en croissance de 15% par rapport au 1^{er} trimestre 2022.

- En France, FREELANCE.COM a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 138 M€ sur le 1^{er} trimestre 2023, en croissance organique de 27% par rapport au 1^{er} trimestre 2022, représentant 66% du total consolidé du Groupe.
- A l'international, FREELANCE.COM a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 70,5 M€ sur le 1^{er} trimestre 2023, en recul de 4 % par rapport au 1^{er} trimestre 2022.

Le 1^{er} trimestre 2023 est resté très dynamique en France avec une croissance significative de 27%, dans la continuité de 2022 (+25%). Cependant l'activité internationale s'est ralentie (-4%), et a notamment subi une pression à la baisse dans le secteur pharmaceutique en Suisse après une très forte demande pendant la période Covid.

Nous anticipons une reprise progressive de la croissance sur les prochains trimestres. Nous continuons d'étudier les opportunités de croissances externes en France et en Europe.

10.1.2 Extrait du communiqué de presse du 24 juillet 2023 – FREELANCE.COM – Projet de rachat du groupe OpenWork

Freelance.com (Euronext Growth Paris – FR0004187367 – ALFRE), leader de la relation entre les entreprises et leurs talents externes, annonce la signature d'une promesse synallagmatique d'achat-vente avec le groupe OpenWork, spécialiste du portage salarial des indépendants, principalement présent en France et en Belgique.

La finalisation de l'opération devrait intervenir courant septembre prochain.

Freelance.com, déjà très présent sur le marché du portage salarial renforcera son offre notamment sur la cible des consultants à la recherche d'une forte expérience digitale.

« Notre objectif est d'opérer des synergies entre nos deux savoir-faire pour asseoir la position de leader



du groupe Freelance.com sur le marché du portage salarial en Europe.

La combinaison de nos positionnements respectifs et l'image très qualitative de Freelance.com et de OpenWork auprès des consultants va nous permettre d'élargir l'éventail de notre portefeuille Clients en apportant de la valeur sur tous les segments de marché.

Ce rapprochement sera également l'occasion de renforcer pour le groupe la digitalisation des outils et la qualité de service rendue aux salariés portés. »

Laurent Perret, DGA de Freelance.com en charge du portage salarial.

« Ce rapprochement entre Freelance.com et OpenWork est une alliance très prometteuse pour le marché du portage salarial, en France et à l'international. La performance numérique alliée à un sens développé de la relation client va nous permettre d'attirer de nombreux talents.

Indépendant et salarié avec de nombreuses protections, c'est le futur du travail.

Avec cette acquisition, Freelance.com pourra s'appuyer sur l'expertise d'un acteur reconnu du portage salarial déjà bien établi. »

Jean-Hugues Zenoni, Président de OWG.

10.1.3 Extrait du communiqué de presse du 28 août 2023 – FREELANCE.COM – CA 1er semestre 2023

Données non auditées en M€ (normes françaises)	31/03/2023	31/03/2022	Variation
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	208,5	181,5	+15%
Chiffre d'affaires 2 nd trimestre	210,9	201,5	+5%
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre	418,4	383,0	+10%

Sur le 1er semestre, le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 419,4 M€, en croissance de 10 % par rapport au 1er semestre 2022.

- En France, Freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 280,5 M€ sur le 1er semestre, en croissance organique de 18 % par rapport au 1er semestre 2022, représentant 67% du total consolidé du Groupe.
- A l'international, Freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 138,9 M€ sur le 1er semestre, en recul de 4 % par rapport au 1er semestre 2022.

Freelance.com toujours confiant dans sa dynamique de croissance

Le 1er semestre 2023 est resté très dynamique en France avec une croissance organique de 18%, dans la continuité de 2022 (+25%). L'activité internationale reste ralentie (-4%) avec une baisse de la demande de nos clients depuis le 2ème semestre 2022, mais nous percevons aujourd'hui des signes favorables nous permettant d'anticiper une reprise progressive de la croissance à l'horizon 2024.

Freelance.com renforce son offre de services sur le portage salarial

Freelance.com est sur le point de finaliser l'opération de rachat du groupe OpenWork. Cette opération sera réalisée en totalité en numéraire et financée sur fonds propres.

Déjà très présent sur le marché du portage salarial, le groupe renforcera son offre notamment sur la cible des consultants à la recherche d'une forte expérience digitale.

Freelance.com continue d'étudier les opportunités de croissances externes en France et en Europe.

10.1.4 Extrait du communiqué de presse du 1er septembre 2023 – Acquisition par FREELANCE.COM du groupe OpenWork

Renforcement de l'offre de services sur le marché du portage salarial des indépendants

OpenWork a enregistré une forte croissance depuis sa création en 2011 pour rentrer en 2022 dans le top cinq des sociétés de portage salarial en France avec 70m€ de chiffre d'affaires en 2022 et plus de 1.200 indépendants (pour rappel Freelance.com a réalisé 800,2M€ de CA en 2022).

OpenWork se positionne comme un accélérateur au service des consultants afin de leur offrir les moyens de développer leur activité. Sa mission est de simplifier le quotidien des indépendants et de les protéger à travers le statut de salarié porté.

Le regroupement permet à Freelance.com de consolider un marché du portage salarial atomisé, de devenir l'acteur de référence dans la gestion et les services aux indépendants et de gérer un panel de marques qui ciblent différents types de consultants.

Ce rapprochement augmente significativement la puissance commerciale et marketing de l'ensemble avec une meilleure maîtrise des marges et une capacité d'investissements renforcée.

OpenWork a une position forte sur le marché du portage salarial des indépendants grâce à une offre plafonnée et à sa plateforme dématérialisée. La performance de ses outils numériques et sa facilité d'utilisation par les consultants, aussi bien dans la version Web que mobile, ont contribué à ce succès.

OpenWork dispose d'une offre de services complémentaire à celle de Freelance.com qui permet une excellente couverture des salariés portés, en France et à l'International. Sa filiale Belge ouverte il y a six ans viendra compléter la couverture internationale de Freelance.com, notamment en Suisse (Helvetic Payroll) et au Maroc.

Enfin, OpenWork bénéficie de la gamme de services large et unique de Freelance.com en sourcing, ressource management, portage salarial et portage d'indépendants en BtoB avec une équipe structurée et expérimentée

Le financement de cette acquisition a été intégralement réalisé sur fonds propres.

Le rapprochement des équipes opérationnelles est prévu courant septembre sur le site de La Défense.

10.2 Éléments susceptibles d’influer sur les perspectives du Groupe

L’invasion militaire en cours en Ukraine et les sanctions économiques visant la Russie sont sans impact sur les perspectives de FREELANCE.COM.

A la date du présent document, il n'y a pas de changements significatifs susceptibles d’influer sensiblement sur la performance financière depuis les comptes annuel au 31 décembre 2022.

11 PREVISIONS

Le Groupe ne communique pas de prévisions ou d'estimations du bénéfice.

12 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

12.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts.

12.1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration, instance décisionnaire de la Société, assure la direction, l'animation et la gestion de la Société. Il élabore les grandes lignes de la politique générale du Groupe FREELANCE.COM et définit les orientations opérationnelles et financières à l'exception des pouvoirs expressément attribués aux actionnaires par la loi.

Le conseil d'administration, en vertu de la loi :

- Arrête les comptes annuels et semestriels ainsi que les rapports de gestion,
- Convoque les assemblées générales,
- Décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire,
- Procède aux attributions d'options de souscription ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'assemblée générale.

A la date du présent document, le conseil d'administration est composé de dix membres :

Nom :	Sylvestre BLAVET
Age :	56 ans
Mandat actuel :	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
Adresse professionnelle :	254, rue du Faubourg Saint Honoré – 75 008 Paris
Date de première nomination :	17 juin 2015
Date de renouvellement	AG du 18 juin 2021
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	En France : <ul style="list-style-type: none"> - Président Cour du Moulin SARL - Président Igloo Villard SASU - Gérant SCI Senpao - Président Petrolis Consulting SAS

	<p>A l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'administration et administrateur Petrolis SA - Président du Conseil d'administration et administrateur Sage SA - Gérant ITA Telecom Slovakia - Président du Conseil d'administration et administrateur Capefront SA - Président du Conseil d'administration et administrateur Ad'Missions SA - Président du Conseil d'administration et administrateur Ergonos SA
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président d'Ad'Missions SAS* - Co-gérant, 4Axes SARL - Président de MR Immobilière* <p>A l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérant d'ITA Telecom Polska

* Sociétés ayant fait l'objet d'une TUP.

Nom :	Yassir KHALID
Age :	46 ans
Mandat actuel :	Administrateur référent
Adresse professionnelle :	26 rue Dulong 75017 Paris
Date de première nomination :	CA du 25 juin 2015, ratifié en AGE le 25 février 2016
Date de renouvellement	AG du 18 juin 2021
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la SARL Y ADVISORY - Gérant de la SARL JEFREY - Directeur Général de Torch Partners France - Président de Equinox SAS
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de C4 GP SA - Executive Director, Leonardo & Co. SAS
Nom :	Olivier MARTIN
Age :	51 ans

Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	20 rue du Murget 78380 Bougival
Date de première nomination :	CA du 21 Avril 2017 ratifié en AG le 6 juillet 2017
Date de renouvellement	AG du 18 juin 2021
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	<ul style="list-style-type: none"> - Président de Free-Work Group SAS - Gérant de SCGP - Gérant de SC Résidence ma campagne - Directeur Général de Aquitaine Energy SAS - Président de Martin & Co SAS
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de Gestion Externe et Conseil SARL - Gérant de Gextern Conseil SARL - Président Directeur Général d'AD'Missions Savoir-Faire SA - Directeur Général d'AD'Missions SAS* - Gérant de Savoir-Faire et Entreprise SARL*

* Sociétés ayant fait l'objet d'une TUP

Nom :	Mohamed BENBOUBKER
Age :	49 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	221, boulevard Zerktouni, Casablanca (Maroc)
Date de première nomination :	AG du 25 février 2016 – AG du 6 juillet 2017
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	<ul style="list-style-type: none"> - Co-Gérant : Ryad Ouled Said - Gérant Unique : Antic - Gérant Unique : SBF Distribution - Co-gérant : B&B Holding - Co-gérant FREELANCE.COM Maroc - Co-gérant Ego Interim - Co-gérant de B Vision & Sound Services
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	<p>A l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-Gérant : Montres&Co - Gérant : Promoben - Co-gérant : Bad Publishing - Co-gérant : Abeille Maille

- Co-gérant : Road Communication
- Co-gérant Ego Recrutement*

* société liquidée

Il a été approuvé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2023, le renouvellement du mandat d'administrateur de Mohamed BENBOUBKER pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Nom :	Claude TEMPE
Age :	52 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse :	81 boulevard Bourdon, 92200 Neuilly-sur-Seine
Date de première nomination :	AG du 20 juin 2019
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	- Gérant de Johlo SARL - Directeur Général de FNK - Gérant de la SCI TEMPE CARMi
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	- Directeur Général Adjoint puis Directeur Général de FREELANCE.COM jusqu'au 25/01/2019 - Administrateur de FREELANCE.COM du 13/10/2015 (ratification par l'AG du 25/02/2016) au 21/04/2017

Nom :	Thomas DE VILLEMEUR
Age :	61 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse :	6 rue Ferdinand Duval 75004 Paris
Date de première nomination :	CA du 6 Avril 2022 ratifié en AG le 17 juin 2022
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	- Président du Conseil de Surveillance Groupe CBV Ingénierie - PDG de Noseda SA - Administrateur délégué de LBVI SA - Administrateur de Meiboolm 16-18 SA, Twin Square Invest SA

	- Gérant de : Interspiro Group SARL, SCI Carnica, SCI Mellifera, SCI Buckfast, SCI Ligustica, SCI Lamarckii, SCI Witch, SCI Whoville, SCI Bonobo, SCI Matrex Les Sables Rouges, SCI du 16 rue Borromée , SCI du 13 rue Georges Bouzerait, SCI Le Héron, SCI Les Heauldres, Green Head Sobek LLC., Tick Tock Croc LLC., Harbour Pointe LLC., Croc Landing LLC., Santiago's House LLC.
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Administrateur de Twin Square Invest SA

Nom :	Isabelle FOURMENTIN
Age :	60 ans
Mandat actuel :	Administrateur indépendant
Adresse :	22 Bd Jean Mermoz à Neuilly sur Seine
Date de première nomination :	AG du 17 juin 2022
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	- Directeur Général JC Decaux Airport Paris (JV entre ADP et JCDecaux) - Gérante SCI Anglet Ecureuils
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	- Directeur Général Délégué JCDecaux Airport

Nom :	Ludovic HUITOREL
Age :	52 ans
Mandat actuel :	Administrateur indépendant
Adresse :	Paseo Conde Gaitanes 136 – 28109 Alcobendas – Madrid (Espagne),
Date de première nomination :	AG du 17 juin 2022
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	- Feralco AB (Suède) : CEO - Feralco Environnement SAS (France) : Président - Feracid SAS (France) : Président

	<ul style="list-style-type: none"> - Feralco Italia (Italie) : Amministratore Unico - Investisseurs (Business Angel) et conseil dans plusieurs start-ups européennes
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Feralco Iberia (Espagne) : Presidente

Nom :	Géraldine PÉRICHON
Age :	44 ans
Mandat actuel :	Administrateur indépendant
Adresse :	143 Avenue de Suffren à Paris,
Date de première nomination :	AG du 17 juin 2022
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	Directrice administrative et financière de Getlink
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice financière recyclage et valorisation au sein du Groupe SUEZ - Senior vice president finance & strategy italy, central and eastern Europe fu Groupe Suez - Directrice des fusions acquisitions groupe du Groupe Suez

Nom :	Laurence VANHÉE
Age :	52 ans
Mandat actuel :	Administrateur indépendant
Adresse :	17 avenue des Fougères - 1301 Bierges (Belgique),
Date de première nomination :	AG du 17 juin 2022
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	<ul style="list-style-type: none"> - Fondatrice et Directrice Générale de Happyformance-sprl - Membre du Comité RH de Learning Planet Institute - Administratrice de la Fondation Descarpentries - Directrice Générale de Babensons Belgium sprl

12.1.2 Expérience des membres du conseil d'administration

Il n'existe aucun lien familial entre les dix administrateurs.

Yassir KHALID : diplômé de HEC Paris et d'un executive MBA de la Columbia University/London Business School, Monsieur KHALID cumule quatorze années d'expériences en banque d'investissement, notamment chez LEONARDO & CO et CREDIT SUISSE. Ses différentes missions lui ont permis de se spécialiser sur les secteurs des télécoms et du numérique.

Aujourd'hui, Monsieur KHALID conseille et investit dans des sociétés en croissance (levée de fonds, développement).

Olivier MARTIN : diplômé en management de l'école du Groupe ESC Reims-NEOMA et en Mathématiques Appliquées Monsieur MARTIN a commencé sa carrière en 1995 dans l'univers des médias chez Grap&Gides (Lille), puis chez Carat (Paris), où il fonde Carat Business en 2002. A partir de 2007 il intègre Webloyalty. Cette expérience lui permet de rencontrer les acteurs du e-commerce et de se confronter aux internautes et aux plateformes. Il intègre AD'Missions en juillet 2012, pour en prendre la Direction générale. Sous sa direction, le groupe AD'Missions croît de 45 à 90 M€ de chiffre d'affaires, avant de fusionner avec le groupe FREELANCE.COM.

Sylvestre BLAVET : diplômé d'ingénieur en mécanique de HEI Lille en 1994, Monsieur BLAVET crée deux sociétés entre 1994 à 2000, l'une dans le matériel viticole et l'autre dans la mise à disposition de personnel pour les mareyeurs. En 2000, il entre chez ATOS en tant que consultant en informatique puis il rejoint DASSAULT SYSTEME en 2002 et prend en 2004 la responsabilité du centre de formation interne.

En 2006, il s'associe à la famille Billette de Villemeur dans sa holding, Groupe CBV Ingénierie, et prend la direction du Groupe. Il redresse le Groupe en abandonnant la partie télécommunication et en développant l'assistance technique. Puis, en 2009/2010, il développe l'activité de portage salarial par le rachat de SAGE et d'Ad'missions.

Mohamed BENBOUBKER : après des études d'ingénieur en France, Monsieur BENBOUBKER a travaillé pour un site de production de détergents appartenant à PROCTER & GAMBLE au Maroc. Il a ensuite rejoint le groupe UNILEVER Maghreb en tant que contrôleur de gestion. Monsieur BENBOUBKER a pris la direction de FREELANCE.COM Maroc en 2000. Il a ensuite créé les filiales EGO RECRUTEMENT et EGO INTERIM en 2011.

Claude TEMPE : diplômé d'un DESS de Mathématique de la décision de l'université Paris Dauphine et d'un DESS de Mathématiques appliquées à la gestion d'entreprise de l'université de Toulouse II, Monsieur TEMPE a eu une expérience de consultant manager chez E&Y Conseil. Il a ensuite créé une société de conseil autour des solutions SAP (30 collaborateurs, 3,5 M€ de CA) avant de prendre la direction de ALTI (conseil et services informatiques, 1 200 collaborateurs, 150 M€ de CA) en tant que Directeur général adjoint. Monsieur TEMPE a ensuite rejoint le groupe TCS France (société de services dans le top 4 mondial) en tant que Directeur de business unit.

Monsieur TEMPE a rejoint le Groupe FREELANCE en octobre 2015 dont il a été Directeur Général Délégué jusqu'au 21 avril 2017 puis Directeur Général jusqu'au 25 janvier 2019.

Thomas DE VILLEMEUR : diplômé de l'ISG, Monsieur De Villemeur a débuté dans le marketing chez Robeco avant de travailler pour le groupe industriel Cinetic où il a participé à la concentration des sociétés de transitique pour l'industrie automobile et les aéroports, principalement en France et en Allemagne. Monsieur De Villemeur a repris et restructuré le groupe industriel suédois Interspiro AB (équipements respiratoires pour les pompiers (SCBA) et les plongeurs professionnels (SCUBA), présent alors essentiellement aux États-Unis et en Europe du Nord, qu'il a revendu au groupe Ocenco Inc. (USA). Président du Conseil de Surveillance du Groupe CBV Ingénierie dont il a pris le contrôle en 2008, il redéploie l'activité historique d'assistance technique à l'international vers la consolidation du marché du freelancing et de l'intermédiation entre les indépendants, les pme et les grandes entreprises.

Isabelle FOURMENTIN : titulaire d'une maîtrise de Droit des Affaires et Fiscalité et diplômée du MBA d'HEC, Madame FOURMENTIN a débuté sa carrière comme Responsable Marketing et Développement de la chaîne de TV La 5. Après avoir été notamment Directrice de la Stratégie Commerciale au sein du Groupe NRJ, elle est aujourd'hui DGD de JCDecaux Airport.

Ludovic HUITOREL : Diplômé de l'ESSEC et de l'INSA, Monsieur HUITOREL est aujourd'hui CEO de Feralco. Feralco est un Groupe Industriel international, leader dans la production de produits de haute performance destinés au traitement des eaux et aux process industriels. Monsieur HUITOREL est également Business Angel et conseil pour une trentaine de start-ups européennes (dont Helvetic Payroll).

Géraldine PERICHON : Diplômée d'HEC, Madame PERICHON est depuis 2020, DAF de Getlink en charge des finances du groupe, des relations investisseurs, du juridique, de l'IT, des achats ainsi que de la RSE. Elle a débuté chez Lazard Frères en 2002 avant de travailler pour le Boston Consulting Group, Cinven et l'AMF. Madame PERICHON a ensuite intégré le groupe Suez en 2015 en tant que Directrice Groupe M&A, avant d'être nommée Directrice Financière Recyclage et Valorisation France en 2020.

Laurence VANHEE : Ingénieure commerciale HEC de formation, Madame VANHEE a mené sa carrière de DRH à l'international dans divers secteurs d'activités et toujours au sein d'organisations en profonde mutation. Madame VANHEE a été élue DRH de l'année 2012 en Belgique, après avoir contribué à la transformation très médiatisée du Ministère belge de la Sécurité Sociale et reconnue en 2020 comme l'une des 50 leaders les plus influentes au monde en matière de Bonheur au Travail (India).

12.1.3 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration

A la connaissance du Groupe, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins,
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

De plus, à la connaissance du Groupe, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration du Groupe et l'intérêt social.

Aucun dirigeant ni membre des organes d'administration ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs du Groupe.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur du Groupe.

Il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées au paragraphe 12.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

13 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

13.1 Rémunération et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration du 17 et du 18 décembre 2018 a voté le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général en la personne de M. Sylvestre BLAVET avec prise d'effet au 26 janvier 2019.

13.1.1 Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figure dans les tableaux de synthèse suivants :

Tableau n°1 : synthèse des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Exercice 2022	Exercice 2021
Sylvestre BLAVET (Administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31/01/2017 et Directeur Général depuis le 26/01/2019)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	198 000 €	198 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	198 000 €	198 000 €

Depuis le 1^{er} janvier 2023 la rémunération brute du Président du conseil d'administration est fixée à 200 K€.

Le Conseil d'administration, réuni le 17 février 2023 a également décidé une rémunération de 200 K€ pour les fonctions de Directeur Général (qui n'étaient plus rémunérées depuis le départ du Directeur Général Délégué en 2021).

Tableau de synthèse des rémunérations et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Exercice 2022	Exercice 2021*
--	---------------	----------------

Laurent LEVY (Directeur Général Délégué du 02/07/2020 au 08/11/2021)

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)		224 267 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL		224 267 €

*Il a été conclu un contrat de prestation de services et d'assistance avec la société TEESI SARL, dont le gérant est Monsieur Laurent LEVY, Directeur Général Délégué de FREELANCE.COM jusqu'au 9 novembre 2021, après autorisation préalable du conseil d'administration du 2 juillet 2020. Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

Celle-ci a été résiliée le 8 novembre 2021. A ce titre une indemnité de résiliation de 192 000 € HT a été versé à TEESI SARL.

Le détail sur les rémunérations dues et versées au titre des exercices 2021 et 2022 est présenté ci-dessous :

Tableau n°2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	2022		2021	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Sylvestre BLAVET (Administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31/01/2017 et Directeur Général depuis le 26/01/2019)				
Rémunération fixe*	198 000 €	198 000 €	198 000 €	198 000€
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	198 000 €	198 000 €	198 000 €	198 000€

*La rémunération annuelle brute du Président du Conseil d'administration est de 198 000 €. Elle est restée fixée à ce montant malgré le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

Depuis le 1^{er} janvier 2023 la rémunération brute du Président du conseil d'administration est fixée à 200 K€.

Le Conseil d'administration, réuni le 17 février 2023 a également décidé une rémunération de 200 K€ pour les fonctions de Directeur Général (qui n'étaient plus rémunérées depuis le départ du Directeur Général Délégué en 2021).

Laurent LEVY (Directeur Général Délégué depuis le 02/07/2020 au 08/11/2021)	2022		2021	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*			164 267 €	164 267 €
Rémunération variable			60 000€	60 000 €
Rémunération exceptionnelle			-	-
Jetons de présence			-	-
Avantages en nature			-	-
Total			224 267 €	224 267 €

*Il a été conclu un contrat de prestation de services et d'assistance avec la société TEESI SARL, dont le gérant est Monsieur Laurent LEVY, Directeur Général Délégué de FREELANCE.COM jusqu'au 8 novembre 2021, après autorisation préalable du conseil d'administration du 2 juillet 2020. Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

Celle-ci a été résiliée le 8 novembre 2021. A ce titre une indemnité de résiliation de 192 000 € HT a été versé à TEESI SARL.

13.1.2 Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle en date du 17 juin 2022 a alloué aux administrateurs, en rémunération de leur activité, la somme fixe annuelle de 120 000 €.

Lors du Conseil d'administration du 17 juin, il a été décidé d'allouer la somme de :

- 1 500 euros pour une demi-journée ;
- 2 500 euros pour une journée

Aux administrateurs indépendants lorsqu'ils assistent à une réunion du Conseil ou à un comité spécialisé.

Seuls les administrateurs indépendants ont droit à des « jetons de présence ».

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants au cours des deux derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

Tableau n°3 : jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Yassir KHALID	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Jetons de présence	10 500	8 000
Autres rémunérations	0	0
Total	10 500	8 000

Monsieur Yassir KHALID a été nommé administrateur et Président du conseil d'administration le 25/06/2015. Il a démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'Administration le 31 janvier 2017 tout en demeurant administrateur référent.

Il a été conclu le 22 octobre 2021 un mandat de conseil avec Y ADVISORY, dont le Gérant est Monsieur Yassir KHALID, administrateur de FREELANCE.COM après autorisation préalable du conseil d'administration du 22 octobre 2021. Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

Olivier MARTIN	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Jetons de présence	9 000	0
Autres rémunérations	0	0
Total	9 000	0

Monsieur Olivier MARTIN a été nommé administrateur lors du conseil d'administration du 21 Avril 2017, sa nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2017.

Jérôme TEISSIER (administrateur jusqu'au 6 avril 2022)	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Jetons de présence	2 000	6 000
Autres rémunérations	0	0
Total	2 000	6 000

Monsieur Jérôme TEISSIER a été nommé administrateur lors du conseil d'administration du 21 Avril 2017, sa nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2017. Il a démissionné le 6 avril 2022.

Mohamed BENBOUBKER	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total	0	0

Monsieur Mohamed BENBOUBKER a été nommé administrateur lors de l'assemblée générale du 25 février 2016 puis a démissionné le 21 avril 2017 puis a été de nouveau nommé administrateur lors de l'Assemblée générale du 6 juillet 2017.

Claude TEMPE	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total	0	0

Monsieur Claude TEMPE a été nommé administrateur du 27 octobre 2015 au 21 avril 2017 puis de nouveau administrateur depuis le 20 juin 2019.

Isabelle FOURMENTIN	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Jetons de présence	7 000	0
Autres rémunérations	0	0
Total	7 000	0

Madame Isabelle FOURMENTIN a été nommée administratrice lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2022.

Ludovic HUITOREL	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Jetons de présence	4 500	0
Autres rémunérations	0	0
Total	4 500	0

Monsieur Ludovic HUITOREL a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2022.

Laurence VANHEE	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Jetons de présence	7 000	0
Autres rémunérations	0	0
Total	7 000	0

Madame Laurence VANHEE a été nommée administratrice lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2022.

Géraldine PERICHON	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Jetons de présence	6 000	0
Autres rémunérations	0	0
Total	6 000	0

Madame Géraldine PERICHON a été nommée administratrice lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2022.

Thomas DE VILLEMEUR	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total	0	0

Monsieur Thomas DE VILLEMEUR a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2022.

13.1.3 Options de souscription d'actions de l'émetteur attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

Tableau n°4 : options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute sociétés de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 et le 31 décembre 2022.

Néant

Tableau n°5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 et le 31 décembre 2022.

Néant

Tableau n°6 : actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social au titre des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 et le 31 décembre 2022.

PAGA 2020

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution*	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Mohamed BENBOUBKER	PAGA 2020 : Plan décidé le 20/04/2020- actions attribuées le 26/04/2021	10 250	44 895 €*	22/04/2022	22/04/2023	Oui **
Sylvestre BLAVET	PAGA 2020 : Plan décidé le 20/04/2020- actions	16 400	71 832 €*	22/04/2022	22/04/2023	Oui **

	attribuées le 26/04/2021					
TOTAL		26 650	116 727 €			

*Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 26/04/2021 (4,38€), jour de leur attribution.

** Attribution en fonction de critères de performance du groupe (croissance du REX de 15% et croissance de marge brute et d'EBIT de 15%).

Seules 367 360 actions ont été attribuées le 26 avril 2021 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires. Sur ces AGA 2020 attribuées seules 246 413 actions ont été acquises le 22 avril 2022.

PAGA 2021

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution*	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Mohamed BENBOUBKER	PAGA 2021 : Plan décidé le 26/04/2021- actions attribuées le 22/04/2022	15 000	111 750	21/04/2023	21/04/2024	Oui**
Sylvestre BLAVET	PAGA 2021 : Plan décidé le 26/04/2021- actions attribuées le 22/04/2022	24 000	178 800	21/04/2023	21/04/2024	Oui **
TOTAL		39 000	290 550			

*Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 22/04/2022 (7,45€), jour de leur attribution.

** Attribution en fonction de critères de performance du groupe (15% de croissance de la marge brute et un EBIT de 3,5%).

Seules 480 600 actions ont été attribuées le 22 avril 2022 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires. Sur ces AGA 2021 attribuées seules 355 800 actions ont été acquises le 21 avril 2023.

PAGA 2022

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution*	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Mohamed BENBOUBKER	PAGA 2022 : Plan décidé le 22/04/2022- actions attribuées le 21/04/2023	7 778	41 768 €	20/04/2024 **	20/04/2025**	Oui ***
Sylvestre BLAVET	PAGA 2022 : Plan décidé le 22/04/2022- actions attribuées le 21/04/2023	10 194	54 747 €	20/04/2024 **	20/04/2025**	Oui ***
TOTAL		17 972	96 515 €			

*Actions valorisées à 5,37 €, au cours moyen pondéré de l'action FREELANCE.COM au cours des trente jours de Bourse précédant l'Attribution.

** Dates à titre indicatif

*** Attribution en fonction de critères de performance du groupe (15% de croissance de la marge brute et un EBIT de 3,5%).

- Critères de performance du Groupe :
 - REX de 3,5% (seuil de déclenchement à partir de 2,5%, linéaire entre 2,5 et 3,5%)
 - Croissance de la marge brute de 15% (seuil de déclenchement à partir de 5%, linéaire entre 5 et 15%)

- L'échelon de chaque salarié selon 2 échelons : (i) Direction Générale, Comité de Direction et Comité exécutif et (ii) Cadres et Non Cadres.

Tableau n°7 : actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles en 2020 pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Mohamed BENBOUBKER	AGA 2018 : actions attribuées le 19/04/2019	23 545	Oui
TOTAL		23 545	

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles en 2021 pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sylvestre BLAVET	AGA 2019 : actions attribuées le 24/04/2020	30 000	Oui
Mohamed BENBOUBKER	AGA 2019 : actions attribuées le 24/04/2020	18 750	Oui
TOTAL		48 750	

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles en 2022 pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition

disponibles pour chaque mandataire social			
Sylvestre BLAVET	AGA 2020 : actions attribuées le 26/04/2021	16 400	Oui
Mohamed BENBOUBKER	AGA 2020 : actions attribuées le 26/04/2021	10 250	Oui
TOTAL		26 650	

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles en 2022 pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sylvestre BLAVET	AGA 2021 : actions attribuées le 22/04/2022	24 000	Oui
Mohamed BENBOUBKER	AGA 2021 : actions attribuées le 22/04/2022	15 000	Oui
TOTAL		39 000	

Tableau n°8 : historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux – (bons de souscriptions d'actions)

Néant

Tableau n°9 : options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant

Tableau n°10 : historique des attributions gratuites d'actions

Historique des attributions gratuites d'action Information sur les actions attribuées gratuitement									
Date d'assemblée (38 mois)	25/02/16	25/02/16	25/02/16	25/02/16	25/02/16	29/06/18	29/06/18	17/06/22	
Date du conseil d'arrêté des termes du plan	28/06/16 PAGA 2015	28/06/16 PAGA 2016	19/05/17 PAGA 2017	18/05/18 PAGA 2018	19/04/19 PAGA 2019	02/07/20 PAGA 2020	26/04/21 PAGA 2021	21/10/22 PAGA 2022	
Date de conseil d'administration d'attribution des AGA	28/06/16	19/05/17	27/04/18	19/04/19	24/04/20	26/04/21	22/04/22	21/04/23	06/06/23
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	155 000	150 000	460 525	321 782 ¹	306 000 ²	367 360 ³	480 600 ⁴	433 857	n/d
Sylvestre BLAVET	-	-	-	-	30 000	16 400	24 000	7 778	n/d
Yassir KHALID	15 000	-	-	-	-	-	n/d	n/d	n/d
Claude TEMPE	70 000	70 000	58 145	-	-	-	n/d	n/d	n/d
Mohamed BENBOUBKER	-	-	29 770	23 545	18 750	10 250	15 000	10 194	n/d
Date d'acquisition des actions	28/06/17	21/05/18	29/04/19	20/04/20	25/04/21	22/04/22	21/04/23	20/04/24	n/d
Date de fin de période de conservation	28/06/18	21/05/19	29/04/20	20/04/21	25/04/22	22/04/23	21/04/24	20/04/25	n/d
Nombre d'actions acquises au 31/12/22	140 000	150 000	374 351	279 064	291 000	246 413	355 800	n/d	n/d
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	15 000	0	86 174	42 718	15 000	120 947	45 300	n/d	n/d
Actions attribuées gratuitement restant à acquérir au 31/12/22 et au 30/06/23	0	0	0	0	0	0	0	433 857 ⁵	900 000 ⁶

¹ Seules 321 782 actions sur 600 000 ont été attribuées le 19 avril 2019 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires du fait notamment que certains salariés bénéficiaires du PAGA 2018 ont quitté les

effectifs des sociétés du Groupe au 19 avril 2019. Sur ces AGA 2018 attribuées seules 279 064 actions ont été acquises le 24 avril 2020.

² Seules 306 000 actions sur 600 000 ont été attribuées le 24 avril 2020 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires du fait notamment que certains salariés bénéficiaires du PAGA 2019 ont quitté les effectifs des sociétés du Groupe au 26 avril 2020. Sur ces AGA 2019 attribuées seules 291 000 actions ont été acquises le 26 avril 2021.

³ Seules 367 360 actions sur 900 000 ont été attribuées le 26 avril 2021 à l'ensemble des dirigeants et des salariés bénéficiaires du fait notamment que certains salariés bénéficiaires du PAGA 2020 ont quitté les effectifs des sociétés du Groupe au 26 avril 2021. Sur ces AGA 2020 attribuées seules 246 413 actions ont été acquises le 22 avril 2022.

⁴ Seules 480 600 actions sur 900 000 ont été attribuées le 22 avril 2022 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires. Sur ces AGA 2021 attribuées seules 355 800 actions ont été acquises le 21 avril 2023.

⁵ Seules 433 857 actions sur 900 000 ont été attribuées le 21 avril 2023 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires.

⁶ Un maximum de 900 000 actions pourront être distribuées en 2024 au titre de 2023.

13.1.4 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

A la date du présent document, aucun mandataire social et dirigeant mandataire social ne bénéficie d'actions de performance individuelle de la Société.

Dans le cadre de plan d'actions gratuites 2018 (PAGA 2018), 2019 (PAGA 2019), 2020 (PAGA 2020) et 2021 (PAGA 2021), des actions gratuites ont été attribuées à des dirigeants mandataires sociaux et à des mandataires sociaux selon des critères de performance.

Ainsi, pour l'année 2017, 58 145 actions ont été attribuées le 27/04/2018 au Directeur Général et au Directeur Général Délégué et 29 770 actions à un administrateur. Seules celles du Directeur Général et de l'administrateur ont été acquises le 29 avril 2019.

Ainsi, pour l'année 2018, 23 545 actions ont été attribuées le 19/04/2019 à un administrateur. Elles ont été acquises le 24 avril 2020.

Pour l'année 2019, 30 000 actions ont été attribuées au Président Directeur Général et 18 750 à un administrateur. Elles ont été acquises le 25 avril 2021.

Pour l'année 2020, 16 400 actions ont été attribuées le 26/04/2021 au Président Directeur Général et 10 250 à un administrateur. Elles ont été acquises le 27 avril 2022.

Pour l'année 2021, 24 000 actions ont été attribuées le 22/04/2022 au Président Directeur Général et 15 000 à un administrateur. Elles ont été acquises le 28 avril 2023.

Pour l'année 2022, 7 778 actions ont été attribuées au Président Directeur Général et 10 194 à un administrateur. Elles pourront être acquises en avril 2024.

13.1.5 Régime complémentaire de retraite, contrat de travail

Tableau n°11 : précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Tableau de synthèse des contrats de travail et des engagements liés à la cessation de fonctions des dirigeants mandataires sociaux								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Sylvestre BLAVET								
Administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31/01/2017 et Directeur Général depuis le 26/01/2019		X		X		X		X
Date de début de mandat	26/01/2019							

13.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

Il n'existe aucune somme provisionnée ou constatée par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux.

14 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1 Date d'expiration des mandats actuels

Nom	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Sylvestre BLAVET	AG du 18 juin 2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Yassir KHALID	AG du 18 juin 2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Olivier MARTIN	AG du 18 juin 2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Mohamed BENBOUBKER	AG du 16 juin 2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
Claude TEMPE	AG du 20 juin 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Thomas DE VILLEMEUR	CA du 6 avril 2022 ratifié AG 17 juin 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Isabelle FOURMENTIN	AG 17 juin 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Ludovic HUITOREL	AG 17 juin 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Géraldine PÉRICHON	AG 17 juin 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Laurent VANHÉE	AG 17 juin 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

14.2 Contrats de services liant les administrateurs et la Société

Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

A l'exception des contrats mentionnés au paragraphe 17.1 du présent document, il n'existe pas, au 31 décembre 2022, d'autres contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

14.3 Comité d'audit et de rémunération

À la date du présent Document, le Conseil d'administration a constitué quatre comités spécialisés le 17 juin 2022.

Comité d'audit : composé de 4 membres : Géraldine PERICHON, Thomas DE VILLEMEUR, Olivier MARTIN et Yassir KHALID.

Comité RSE : composé de 3 membres : Isabelle FOURMENTIN, Claude TEMPE et Laurence VAHNEE.

Comité des rémunérations et des nominations : composé de 3 membres : Laurence VAHNEE, Yassir KHALID et Isabelle FOURMENTIN.

Comité Stratégique : composé de 4 membres : Ludovic HUITOREL, Olivier MARTIN, Géraldine PERICHON et Thomas DE VILLEMEUR.

Également, un comité exécutif a été créé le 01/01/2023. Il est à ce jour composé de 7 membres.

Le comité exécutif assiste la direction quant à la vision stratégique de l'entreprise et ses filiales :

- Prise de décisions stratégiques : Le Comex est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie globale de l'entreprise selon les orientations définies par la CA. Il formule les objectifs stratégiques et prend les décisions majeures qui affectent l'ensemble de l'organisation. Il fixe le budget de l'entreprise.
- Supervision des activités opérationnelles : Le Comex supervise l'exécution des plans d'action pour s'assurer que les objectifs stratégiques de l'entreprise sont atteints. Il surveille les performances financières, opérationnelles et commerciales globales de l'entreprise.
- Coordination interne : Le Comex assure la coordination entre les différentes fonctions et divisions de l'entreprise. Il favorise la communication, la collaboration et l'alignement des objectifs pour maximiser l'efficacité et la cohérence organisationnelle.
- Représentation de l'entreprise : Le Comex représente l'entreprise auprès des parties prenantes externes, y compris les investisseurs, les clients, les partenaires commerciaux, les régulateurs et les médias.

14.4 Gouvernement d'entreprise

A la date du présent document, en raison de sa taille et de la fréquence des réunions des administrateurs facilitant la communication et les échanges entre les membres et la mise en œuvre des orientations stratégiques, FREELANCE.COM ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

A ce jour, la référence globale à un code de gouvernement d'entreprise n'est donc pas apparue adaptée à la situation actuelle de la Société, étant précisé, que la Société a établi et met en œuvre des procédures internes lui garantissant un niveau de contrôle interne satisfaisant.

Cependant, si la Société n'a pas choisi, à ce stade, d'adhérer formellement à un code, elle considère toutefois respecter la plupart des recommandations proposées par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites émis par MiddleNext en septembre 2016 et mis à jour en septembre 2021, les mesures mises en place par la Société ayant été décrites au paragraphe 12 ci-dessus et au présent paragraphe :

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de septembre 2021	Application au sein de FREELANCE.COM
R1 : Déontologie des membres du conseil	Respecté
R2 : Conflits d'intérêts	Respecté
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil	Respecté
R4 : Information des membres du conseil	Respecté
R5 : Formation des membres du conseil	Respecté
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	Respecté
R7 : Mise en place de comités	Respecté
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	Respecté
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Respecté
R10 : Choix de chaque administrateur	Respecté
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	Respecté
R12 : Rémunération de l'administrateur	Respecté
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Non Respecté
R14 : Relation avec les « actionnaires »	Respecté
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Respecté
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Respecté
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	Respecté
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	Respecté
R19 : Indemnité de départ	Respecté
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	Respecté
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Respecté
R22 : Revue des points de vigilance	Respecté

Le Conseil d'administration se réunit également régulièrement afin de discuter et le cas échéant entériner les décisions stratégiques de l'entreprise.

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, le Président du Conseil d'administration n'est pas tenu d'établir de rapport relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la Société, conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce.

La Société a cependant mis en place un certain nombre de procédures internes lui garantissant un niveau de contrôle interne satisfaisant sur les points suivants :

- Fiabilité de l'information comptable et financière,
- Optimisation et sécurisation des opérations en conformité avec les lois et réglementations applicables,
- Sécurité des personnels et des actifs.

14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise

Aucune décision des organes d'Administration, de Direction ou de l'Assemblée Générale des actionnaires n'a d'incidence significative potentielle sur la gouvernance d'entreprise et aucune modification future de la composition des organes d'administration et de direction et des comités n'a été décidée par les organes d'Administration ou de Direction ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

15 SALARIES

15.1 Nombre de salariés

Au 31 décembre 2022, l'effectif permanent du Groupe est de 317 salariés contre 238 au 31 décembre 2021.

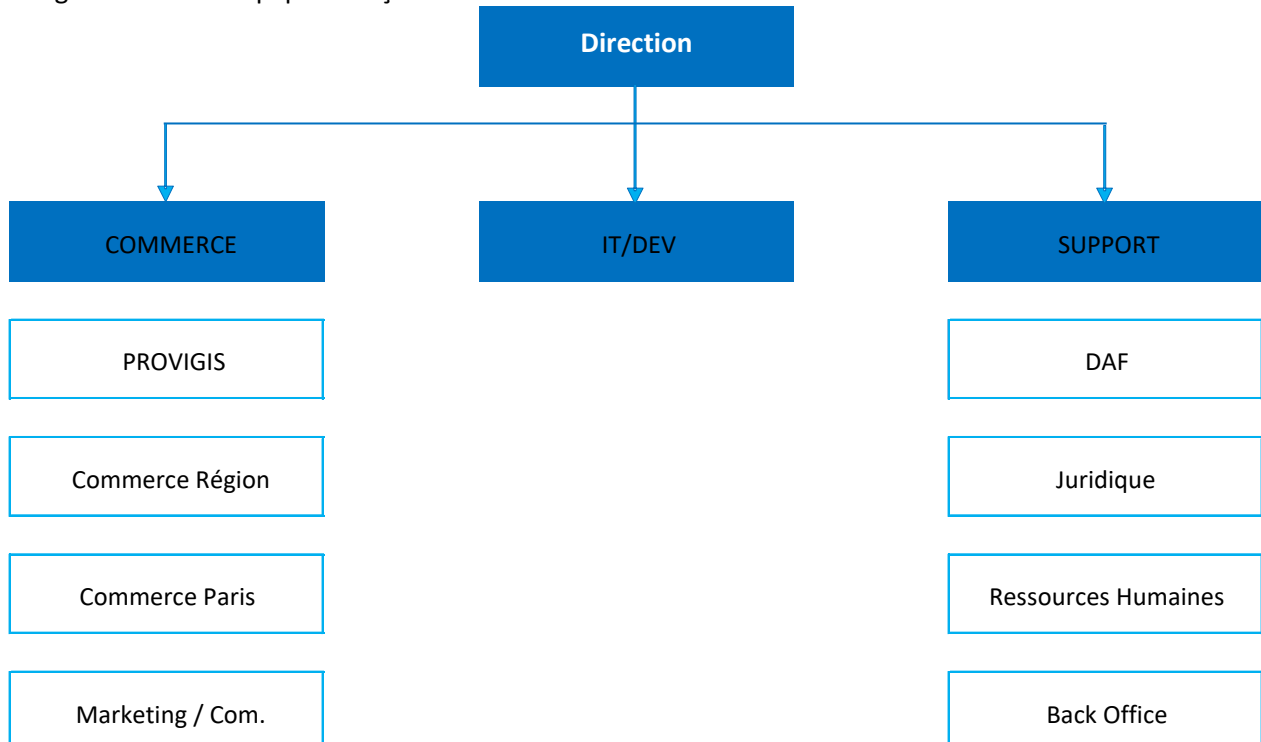
L'évolution des effectifs permanents est la suivante :

Effectif	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	248	198	150	84
En % du total	78%	70%	74%	63%
- France	195	174	131	67
- Etranger	53	24	19	18
Employés	69	84	54	49
En % du total	22%	30%	26%	37%
- France	66	60	49	45
- Etranger	4	24	6	4
TOTAL	317	283	204	133

Ces effectifs n'incluent pas les salariés portés ni les intérimaires.

Au 31 décembre 2022, 82% de l'effectif est basé en France et principalement basé au siège de la Société. L'effectif étranger est basé au Maroc, en Suisse ou en Allemagne.

L'organisation des équipes françaises est détaillée ci-dessous :



15.2 Participation et options des dirigeants

A la date du présent Document, la participation directe des mandataires sociaux est détaillée dans le paragraphe 16.1 ci-dessous.

Des attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux ont été réalisés.

Des informations complémentaires sur ces plans sont disponibles dans le paragraphe 13.1 du présent document.

Il n'existe pas à ce jour de plan de souscription d'options à destination des mandataires sociaux.

15.3 Contrats d'intéressement et de participation des salariés

A la date du présent document, la Société n'a mis en place aucun contrat d'intéressement.

Toutefois, il existe un contrat de participation pour les salariés de la société AD'MISSIONS Etudes et Projets. Peuvent bénéficier de ce contrat, les salariés de l'entreprise, y compris les salariés sous contrat à durée déterminée et les salariés à temps partiel, en prenant en compte une ancienneté de minimum 3 mois au sein de l'entreprise.

Également, plusieurs plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place au profit de salariés :

1. PAGA 2016 : Le conseil d'administration réuni le 19 mai 2017 a décidé d'attribuer gratuitement 150 000 actions au titre de l'exercice 2016 : 140 000 à ses dirigeants (Directeur Général et Directeur Général Délégué) et 10 000 actions à un de ses salariés sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Ces actions ont été acquises en totalité définitivement le 20 mai 2018.
2. PAGA 2017 : Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2018 a décidé d'attribuer gratuitement 460 525 actions au titre de l'exercice 2017 à certains salariés et aux dirigeants sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Seules 374 351 de ces actions ont été acquises définitivement le 29 avril 2019.
3. PAGA 2018 : Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2019 a décidé d'attribuer gratuitement 321 782 actions au titre de l'exercice 2018 à certains salariés et aux dirigeants sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Seules 279 064 de ces actions ont été acquises définitivement le 24 avril 2020.
4. PAGA 2019 : Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2020 a décidé d'attribuer gratuitement 306 000 actions au titre de l'exercice 2019 à certains salariés et aux dirigeants sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Seules 291 000 de ces actions ont été acquises définitivement le 26 avril 2021.
5. PAGA 2020 : Le conseil d'administration du 2 juillet 2020 a prévu d'attribuer gratuitement jusqu'à 528.000 actions au titre de l'exercice 2020 au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du groupe, de présence d'un an, d'attribution d'un an et de détention d'un an. Le conseil d'administration du 26 avril 2021 a décidé d'attribuer uniquement 367 360 actions. Seules 246 413 de ces actions ont été acquises le 22 avril 2022.

6. PAGA 2021 : Le conseil d'administration réuni le 26 avril 2021 a décidé d'attribuer gratuitement jusqu'à 900 000 actions au titre de l'exercice 2021 au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du Groupe, de présence d'un an, d'attribution d'un an et de détention d'un an. Le conseil d'administration du 22 avril 2022 a décidé d'attribuer uniquement 480 600 actions. Seules 355 800 de ces actions ont été acquises le 21 avril 2023.

7. PAGA 2022 : Le conseil d'administration réuni le 21 octobre 2022 a décidé d'attribuer gratuitement jusqu'à 900 000 actions au titre de l'exercice 2022 au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du Groupe, d'attribution d'un an et de détention d'un an. Les salariés de PROVIGIS ayant un contrat de travail avec Freelance Services au 31/12/2022 bénéficieront du PAGA 2022. Le conseil d'administration du 21 avril 2023 a décidé d'attribuer uniquement 433 857 actions.

8. PAGA 2023 : Le conseil d'administration réuni le 6 juin 2023 a décidé d'attribuer gratuitement jusqu'à 900 000 actions au titre de l'exercice 2023 au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du Groupe, d'attribution d'un an et de détention d'un an. Tous les salariés et mandataires sociaux de la Société et tous les salariés permanents des filiales détenues à 100% en poste au 1er janvier 2023.

9. SUPER PAGA 2025 : Le conseil d'administration réuni le 21 octobre 2022 a décidé d'attribuer gratuitement jusqu'à 900 000 actions au titre de l'exercice 2022 au profit d'une catégorie de dirigeants et salariés permanents du Groupe sous conditions de performance du Groupe, d'attribution d'un an et de détention d'un an.

Actions à attribuer gratuitement						
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2020 (ou au 01/07/2020 pour les salariés d'Inop's)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	PAGA 2020 : Plan décidé le 02/07/2020 – actions attribuées 26/04/2021	367 360**	1 609 036,80 €*	22/04/2022	22/04/2023	Oui***

* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 26/04/2021 (4,38 €), jour de leur attribution

** Sur ces 367 300 AGA 2020, seules 246 413 actions ont été définitivement acquises

*** Attribution en fonction des critères de performance appliqués à l'exercice 2020 à savoir un pourcentage de 15% de croissance de la marge brute et de l'EBIT

Actions à attribuer gratuitement						
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2021	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	PAGA 2021 : Plan décidé le 26/04/2021 – actions attribuées 22/04/2022	480 600**	2 988 195 €*	28/04/2023	28/04/2024	Oui***

* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 22/04/2022 (7,45 €), jour de leur attribution

** Sur ces 480 600 AGA 2021, seules 355 800 actions ont été définitivement acquises

*** Attribution en fonction des critères de performance appliqués à l'exercice 2021 à savoir un 15% de croissance de la marge brute et un EBIT de 3,5%

Actions à attribuer gratuitement						
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2021	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	PAGA 2022 : Plan décidé le : 21/10/22 – actions attribuées 21/10/2024**	900 000	6 597 000 €*	21/04/2024**	21/04/2025**	Oui***

* Actions valorisées selon le cours moyen pondéré des 30 jours de Bourse précédents le 22/04/2022 (7,33 €), jour de leur attribution

** Date à titre indicatif

*** Attribution en fonction des critères de performance appliqués à l'exercice 2022.

15.4 Déclaration de performance extra-financière – dpef 2022

Pour rappel

L'exercice 2021 a été pour les entreprises françaises la quatrième année de mise en œuvre de la déclaration de performance extra-financière (« DPEF ») dans le contexte de l'adoption en France de la loi PACTE.

Conformément aux articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la déclaration de performance extra-financière – DPEF – de la société Freelance.com et de ses filiales (ci-après, le Groupe Freelance).

Un DPEF qui mettra l'accent sur des sujets particulièrement d'actualité, à savoir la formalisation des raisons d'être, la structuration des politiques et des objectifs RSE.

1. Stratégie RSE du groupe FREELANCE.COM

Voici ci-dessous le message envoyé par Sylvestre Blavet, PDG du groupe FREELANCE.COM, à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise inscrivant la démarche RSE dans la stratégie globale du groupe :

« Dans le prolongement des grandes orientations et projets majeurs qui vous ont été présentés lors de nos vœux 2022, j'ai décidé de conduire avec le soutien des membres du Codir et l'accompagnement d'une équipe dédiée, une démarche visant à la structuration et valorisation de notre politique RSE.

Au regard des nombreuses interrogations éthiques, écologiques et sociétales accentuées par la crise sanitaire, intégrer nos préoccupations sociales, économiques et environnementales dans notre stratégie n'est en effet plus une option. Nous nous devons de placer ces préoccupations au cœur de nos activités commerciales et de nos relations avec les parties prenantes de l'entreprise (salariés, clients, partenaires...). Il nous faut surtout les inscrire dans le cadre d'une stratégie RSE globale et cohérente pour pouvoir en rendre compte, anticiper les réglementations, crédibiliser nos actions et en faire ainsi un véritable levier de performance tant sociale qu'économique.

La démarche que je souhaite voir s'engager doit servir plusieurs enjeux majeurs parmi lesquels :

- Mobiliser l'ensemble des équipes autour d'un projet interne transverse, structurant et porteur de sens ;
- Questionner notre raison d'être, nos valeurs et ce qui fait de nous des « Change Makers » ;
- Mieux maîtriser nos risques et saisir de nouvelles opportunités économiques ;
- Renforcer la valeur et la réputation de nos offres de services et valoriser notre culture d'entreprise ;
- Attirer les talents de demain, motiver et fidéliser les équipes déjà en place en améliorant notre image de marque ;

- Fidéliser les partenaires existants (clients, freelances, réseau de PME) et créer des relations plus fortes avec eux.

Ce projet stratégique sera piloté par la Direction Stratégie & Développement (Pôle Qualité/RSE) qui vous en présentera les grandes lignes lors d'une visio-conférence prévue dans les jours à venir. »

Monsieur Sylvestre BLAVET
Président Directeur Général du Groupe FREELANCE.COM
Février 2022

2. Nos actions en faveur de l'environnement

FREELANCE.COM s'engage à améliorer ses pratiques afin de limiter son impact et évoluer vers une politique environnementale plus juste et durable. Nous déclinons nos engagements sur plusieurs axes :

2.1. Mise en œuvre d'un plan de décarbonation

La lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique représentent un défi majeur dont le groupe FREELANCE.COM a pris toute la mesure et constitue à ce titre un des objectifs majeurs de notre politique environnementale.

Freelance.com a engagé depuis T1-2023 **le plan de décarbonation** du groupe qui repose sur la démarche suivante :

1 - Réaliser annuellement une mesure de notre empreinte GES - Scope 1, 2 et 3.

- Intègre le **scope 3** avec l'ensemble de notre chaîne de valeur (sous-traitants PME/TPE + indépendants)
- Méthode **GHG Protocol**
- **Etude Green IT** pour affiner l'évaluation des émissions liées à notre activité IT et à l'usage de nos plateformes

2 - S'inscrire dans la démarche SBTi (Science Based Targets initiative).

- S'inscrire à la **démarche SBTi** afin de rejoindre les entreprises contribuant à l'objectif de neutralité carbone mondiale
- S'engager à **limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2050**
- **Fixer un objectif de réduction de notre empreinte carbone d'ici à 2050** selon le scope 1 et 2 et selon le scope 3. Détailler des objectifs de réduction des émissions chiffrés par postes d'émission
- Définir les mesures associées, **validées par le SBTi**, dont l'impact sera évalué/**vérifié chaque année.**

3 - Mettre en place et assurer le suivi de notre feuille de route climat.

- **Plan de réduction à 3 / 5 / 10 ans** : nos actions concrètes pour réduire nos émissions de GES d'ici 2050 construit selon 3 jalons intermédiaires (2025, 2028 et 2032)
- **Reporting annuel** des résultats obtenus (KPI) et avancement des actions de réduction des émissions de CO2
- **Un outil** pour monitorer notre performance et générer les livrables nécessaires à l'évaluation annuelle par le SBTi

la plateforme **Greenly**

Notre **plan de réduction des Gaz à effet de serre** est établi avec la volonté de s'inscrire dans l'objectif ambitieux de **limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2050**. Pour ce faire nous souhaitons **réduire de 42% notre empreinte CO2 d'ici 2032**.

Le plan d'action mis en œuvre sera évalué régulièrement dans le cadre de la démarche SBTi et sur la base de notre BEGES, présenté selon les scopes et les postes d'émission. Nous présentons ci-après quelques mesures concrètes adoptées par FREELANCE.COM.

2.2 Accompagnement de notre chaîne de valeur

FREELANCE.COM interagit avec un grand nombre de sous-traitants PME, TPE et indépendants dans le cadre de ses activités d'intermédiation. Afin de minimiser notre impact environnemental, nous devons nous assurer que nos sous-traitants adoptent également des mesures de réduction de leur empreinte carbone. Ci-dessous quelques mesures que nous envisageons de déployer :

- Accompagner et acculturer nos sous-traitants à une démarche de décarbonation :
 - Communication de notre plan de décarbonation et de nos objectifs et rappel des obligations réglementaires et aides possibles afin d'« embarquer » nos Partenaires PME/TPE/Indépendants dans la démarche ;
 - Mise à disposition de modules de sensibilisation à la RSE et aux enjeux de la décarbonation ainsi que des exemples d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de nos prestations.
 - Diffusion large des préoccupations sociales, économiques et environnementales qui concernent notre secteur pour acculturer notre réseau de Partenaires et notre écosystème d'indépendants. Nos médias diffusés sur les réseaux sociaux et chaîne YouTube sont un vecteur efficace contribuant à sensibiliser notre écosystème notamment au travers des interviews des « change makers » qui adressent régulièrement ces sujets. A titre d'illustration :

Comment déployer la RSE à tous les niveaux de l'entreprise ?



Valorisation et RSE : la responsabilité des marques



Le changement climatique, l'anticipation et l'action



Green IT et Entreprises : Quel avenir pour la sobriété numérique ?



Le numérique responsable



Quel modèle d'entreprise pour agir face à l'urgence climatique ?



Quel est l'impact des licornes et start-up au niveau environnemental et sociétal ?



Comment la RSE s'est-elle installée dans le métier d'acheteur ?



- Faire appliquer à nos sous-traitants les mesures de réduction des émissions GES de nos clients. A titre d'illustration :
 - Limitation des déplacements hors site d'exécution habituelle de la prestation ;
 - Dématérialisation des livraisons documentaires et respect des bonnes pratiques d'impression ;
 - Utilisation des moyens de transports doux et autant que possible des transports en commun ;
 - Limitation des réunions en physique au strict nécessaire en positionnant des réunions en mode distanciel.
- Renforcer notre réseau de proximité territoriale avec les sites de nos clients : Poursuivre le renforcement de notre réseau de Partenaires PME, TPE et Start-up et notre écosystème d'indépendants de manière à pouvoir couvrir l'ensemble du territoire et proposer des compétences en forte proximité géographique avec les sites client (minimisation des déplacements longs)
- Évaluer la mise en place d'une clause de décarbonation dans nos CGA imposant aux sous-traitants :
 - Reporting : fournir la mesure de son empreinte GES dans un premier temps et/ou celui de la mission
 - Engagement : s'engager à réduire son empreinte GES dans le cadre des prestations et de le justifier en fournissant un bilan GES régulièrement
- Évaluer notre capacité à industrialiser la collecte des informations sur les émissions GES : à moyen termes, acquisition ou mise en œuvre dans le cadre de nos plateformes d'un outil de collecte industrialisé des informations sur les émissions de GES de nos sous-traitants

2.3 Politique de déplacement responsable

Le groupe FREELANCE.COM s'engage à limiter et/ou réduire ses émissions de gaz à effet de serre par des actions menées sur le long terme à déployer auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe. Quelques mesures ayant déjà été adoptées :

- 98 % des salariés de l'entreprise privilégient au quotidien des déplacements en transports en commun.
- Pas de véhicule de fonction pour nos équipes commerciales parisiennes
- Lors de déplacements en province, nous donnons la priorité aux déplacements en train plutôt qu'en avion
- Nos locaux sont dotés de plusieurs systèmes de visio-conférence pour limiter les déplacements
- Mise en place d'une charte de télétravail depuis 2021 permettant aux collaborateurs de travailler en télétravail 2 à 3 jours par semaine.

Dans le cadre des marchés qu'il opère, le groupe FREELANCE.COM s'engage à mettre en place les mesures suivantes :

- Utilisation de modes de transports doux pour se rendre sur les sites des clients (train, bus, métro ou véhicules à motorisation hybride ou électrique)
- Proposition de compétences locales afin de réduire les temps de déplacement. Cette disposition est un véritable facteur différenciant que FREELANCE.COM est en capacité de garantir au travers de la couverture géographique de son réseau de partenaires
- Limitation des déplacements dans le cadre des prestations en privilégiant les échanges et réunions par audio ou visio-conférences autant que possible
- Formation à distance des parties-prenantes (e-learning).

2.4 Mise en place d'une politique « responsabilisante » de l'utilisation du numérique

Signataire de la charte Numérique Responsable, FREELANCE.COM souscrit pleinement au concept de **sobriété numérique** qui implique notamment un changement radical de nos usages au global, la surconsommation du numérique étant devenue une source préoccupante de pollution :

- **Sensibilisation régulière de nos salariés et de nos intervenants sous-traitants sur les bonnes pratiques à adopter :**
 - Tri régulier des boîtes mail,
 - Limitation de l'utilisation des mails au profit de l'application de communication Teams,
 - Limitation de transferts de pièces-jointes et du nombre de destinataires,
 - Identification des postes numériques les plus carbonés,
 - Mise à disposition des collaborateurs et consultants de modules de sensibilisation en mode E-learning (support de formation suivi d'un quizz permettant de valider la compréhension et l'acquisition des notions principales).
 - responsable



- **Optimisation des consommations de nos installations énergivores**
 - Plus de 80% du parc informatique est constitué de PC portables moins énergivores que les postes fixes,
 - L'ensemble des écrans utilisés sur les postes de travail sont des écrans à LED
 - Virtualisation des serveurs qui permet de rassembler plusieurs serveurs (de 2 à 20) sur une seule machine physique et donc limiter de manière significative la consommation d'énergie,
 - Déménagement des serveurs anciennement hébergés à la Grande Arche de la Défense vers un hébergeur d'infrastructure pour réduire la consommation d'énergie interne et optimiser l'empreinte CO2.
- **Usage d'équipements de manière plus raisonnée et plus respectueuse de l'environnement**
 - Achat d'équipements et d'applications éco-conçus et durables,
 - Remplacement raisonné du matériel informatique des collaborateurs,
 - Reconditionnement des PC en état de fonctionnement

- **Eco-conception de nos plateformes** (outils internes au groupe FREELANCE.COM, plateforme FREELANCE.COM, provigis...)

2.5 Économies d'énergie et de ressources

FREELANCE.COM met en œuvre des mesures afin de réduire sa consommation d'énergie et applique des bonnes pratiques en matière de consommation de ressources :

- Campagnes régulières de sensibilisation des collaborateurs aux bonnes pratiques en termes de réduction de la consommation d'énergie via notre « Team RSE »
- Paramétrage des modes « veille » sur tous les postes et équipements informatiques
- Extinction systématique des PC et écrans le soir
- Mise en œuvre d'éclairage à détection de présence automatique, de robinet d'eau à détection automatique...
- Les locaux chauffés et refroidis par climatisation réversible (thermostat) n'autorisent pas d'ouvertures des fenêtres et sont réglés à 19°C l'hiver
- Les locaux sont isolés thermiquement et comportent des fenêtres double vitrage.

2.6 Eco-gestes du quotidien

2.6.1 Objectif Zéro Papier – Dématérialisation

FREELANCE.COM mène des actions au quotidien pour rationaliser les impressions auprès de ses collaborateurs et communique sur ces bonnes pratiques auprès des partenaires de son réseau et de ses sous-traitants (PME, TPE, Freelance...): réduction du volume d'impression (noir et blanc, recto verso, systématisation de l'aperçu avant impression, utilisation de papier recyclé...), collecte et recyclage des consommables (papiers, toners, cartouches), réduction de la consommation d'enveloppe et d'envoi de courriers ce qui a eu comme effet de diminuer notre consommation d'encre d'affranchisseur, réutilisation des papiers imprimés non-utilisés comme brouillons ou bloc-notes, logo visuel invitant à ne pas imprimer en bas de chaque email, utilisation du papier certifié PEFC ou FSC pour les imprimés.

De plus, FREELANCE.COM adopte des solutions de dématérialisation des échanges contractuels et livrables documentaires avec ses collaborateurs, ses partenaires et ses clients afin de réduire l'emploi de papier :

- Espaces de travail collaboratifs sous Sharepoint
- Dématérialisation de nos processus métiers : utilisation de plateformes d'échange sur les aspects contractuels, administratifs et opérationnels avec les partenaires du réseau et les clients : Plateforme Provigis pour la conformité réglementaire, plateforme « connecteed » pour le suivi des prestations de portage et la facturation, Portail « partenaire » pour le suivi opérationnel des prestations en engagement de résultats, etc. Plus globalement les processus métier du groupe FREELANCE.COM sont entièrement dématérialisés et s'appuient sur des plateformes dédiées (SIRH, CRM, Formation...)
- Déploiement de la signature électronique (DocuSign) pour authentifier l'intégrité des documents au format électronique.

2.6.2 Gestion des déchets et tri sélectif

FREELANCE.COM met en place une filière de gestion des déchets au niveau de l'ensemble des sites du groupe :

- **Politique de réutilisation de nos déchets électroniques :**
 - Suivi rigoureux du cycle de vie de notre matériel : un ordinateur hors garantie ou en panne est automatiquement recyclé et sort du parc informatique s'il est hors d'usage.
 - Reconditionnement de tout matériel informatique encore en état de fonctionnement
- **Mise en place du tri sélectif**
 - Sensibilisation des collaborateurs au tri sélectif quant à l'importance du tri en matière de recyclage, stockage des matières non recyclables
 - Mise en place de poubelles de tri, dans la mesure du possible, dédiée au tri pour les papiers/plastiques et autres déchets recyclés
 - Réduction du volume de déchets solides :
 - Réduction de la consommation de gobelets et/ou bouteilles plastiques (mise en place de fontaines à eau, fourniture de gourdes en inox et mugs lors de l'arrivée de nouveaux collaborateurs...)
 - Suppression des dosettes café (machines à grains...)

3. Politique sociale et sociétale

FREELANCE.COM recrute ses salariés en privilégiant la **diversité des profils**. De plus, le groupe s'engage à offrir, tant aux nouveaux embauchés qu'à ses collaborateurs déjà en poste, des **parcours professionnels variés** et correspondant à leurs attentes.

Une politique volontariste qui a conduit le Groupe à entamer des démarches de progrès sur des sujets tels que la diversité, **l'égalité des chances** ou encore **l'amélioration continue des conditions de travail**.

3.1. Qualité de vie au travail

FREELANCE.COM est particulièrement engagé sur le bien-être de ses collaborateurs et a donc mis en place de nombreuses mesures liées à la qualité de vie au travail ou à l'équilibre des temps de vie de ses salariés pour proposer un environnement de travail optimal. Ultra-mobilité, télétravail, installation de systèmes de visioconférences sont autant d'outils mis à disposition de nos équipes pour améliorer leurs conditions de vie au travail.

Nous avons également mis en place le flex office. Les salariés ne disposent plus d'espaces dédiés mais des postes de travail en libre-service dans des espaces de bureaux partagés, flexibles et connectés. Cela permet d'optimiser l'espace mais aussi encourager le dynamisme et la co-construction entre les équipes. Le co-working est également pratiqué par quelques salariés basés hors région parisienne.

Afin d'assurer le confort général de chacun, nous envoyons régulièrement des questionnaires de satisfaction aux salariés sur leurs espaces de travail afin de récolter les besoins en termes d'informatique, de rangement et de qualité du mobiliers mis à disposition.

3.1.1 Management de proximité et développement des compétences

Chaque collaborateur est encadré individuellement dans son parcours et sa carrière au sein du groupe par un responsable dédié. En favorisant le dialogue, le responsable conduit le salarié sur la voie de la réussite et du développement professionnel en l'encourageant à développer ses compétences au quotidien.

Chaque collaborateur bénéficie d'un suivi annuel avec son manager sous la forme d'un entretien annuel d'évaluation. L'objectif de cet entretien est de faire le point sur les compétences, les actions menées, les axes d'amélioration, les souhaits d'évolution ainsi que les objectifs à atteindre l'année suivante. Afin de

compléter ce dispositif, les collaborateurs échangent avec le service RH dans le cadre d'un entretien professionnel tous les deux ans, permettant d'étudier les perspectives d'évolution professionnelle du salarié, en termes de qualification et de fonction.

La compilation des informations individuelles et collectives recueillies lors de ses entretiens permet d'effectuer un recensement des besoins en formation.

3.1.2 Avantages et services aux salariés

FREELANCE.COM a mis en place une gamme d'avantages et services à destination de ses salariés :

- Mutuelle Groupe : 70 % des cotisations sont prises en charge par la société.
- Prime de congés : Mise en place afin de faciliter les départs en vacances de nos collaborateurs, cette prime est versée chaque année sur la fiche de paie de décembre. De plus, des chèques cadeaux sont remis à nos collaborateurs pour la période de Noël.
- Plans de participation (PERCO, PEE) depuis 2022.
- Plans d'attribution gratuite d'Actions (PAGA) depuis 2017.
- Activités extra-professionnelles : FREELANCE.COM propose à ses collaborateurs des activités tout au long de l'année (bowling, football en salle, karting, etc.). Elle prend en charge le cas échéant les frais de participation (équipement, déplacement, buffet, etc.).

3.2. Diversité et égalité des chances

FREELANCE.COM cherche activement à s'assurer que le personnel reflète toute la diversité de son environnement professionnel. Sa politique sur les droits de l'Homme édicte clairement sa responsabilité : garantir **l'égalité des chances des salariés** et assurer la reconnaissance et le respect de la diversité des individus et des opinions. Son engagement en faveur de l'égalité et sa politique de non-discrimination se traduisent également par des initiatives spécifiques contre le **harcèlement et la discrimination**.

Cet engagement s'applique **dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines**, telles que l'embauche, la formation, l'avancement ou encore la promotion professionnelle des collaborateurs, etc.

Aussi, FREELANCE.COM s'engage à privilégier :

- Le recrutement local qui permet de favoriser le développement régional en matière d'emploi
- L'intégration des séniors dans l'entreprise : chez FREELANCE.COM, nous avons pris l'optique de considérer les séniors à partir de 50 ans. Parmi nos effectifs de 2022, nous comptons 32 salariés de plus de 50 ans, soit 12,5% de nos effectifs)
- L'intégration des jeunes de moins de 26 ans dans l'entreprise : nous recrutons des alternants et des apprentis (14 personnes dont 16 alternants en 2022), que nous accompagnons tout au long de leur parcours grâce à l'engagement des tuteurs et tutrices de l'entreprise. A la fin de leurs contrats, nous pouvons les recruter en contrat à durée indéterminée quand l'activité le permet.
- La valorisation des heures de formation réalisées dans le cadre de contrats en alternance (apprentissage ou professionnalisation)
- Le respect du principe de parité Femme – Homme (à titre d'information, la répartition est la suivante en 2022 : 57% de Femmes – 43% d'Hommes)
- L'insertion de personnes en situation de handicap.

3.3. Santé et sécurité

La **sécurité** et la **santé** des personnes sont des **valeurs fondamentales** chez FREELANCE.COM. Le groupe considère qu'il relève de sa responsabilité de **protéger davantage** tous ses collaborateurs contre les risques professionnels et de renforcer leur **sécurité**.

Cela passe par :

- Le respect des règles et de normes
- L'ambiance de travail : température des locaux, aération/ventilation, éclairage, exposition au bruit, rythmes et horaires de travail, etc.
- Prévenir durablement les troubles musculosquelettiques (TMS).
- Éviter les risques psychosociaux : stress, agressions physique ou verbale, etc.
- Réduction de situations dangereuses : vérifications périodiques des installations électriques, limitation de l'exposition ou remplacement des produits dangereux, etc.,
- Présence de signalisation dans les couloirs, extincteurs, plans et consignes de sécurité en cas d'évacuation.
- Réalisation d'exercices d'évacuation des bâtiments 2 fois par an.
- Formation de plusieurs référents sécurité parmi nos collaborateurs

3.4. Indicateurs

En matière d'emploi :

- **L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique (France)**

SEXE	Hommes	Femmes	Total
2022	109	145	254

AGE	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 ans et +	Total
2022	14	41	53	51	40	23	32	254

ZONE GEOGRAPHIQUE	2022
Paris	188
Nantes	7
Nice	1
Lyon	9
Toulouse	3
Rennes	1
Bordeaux	4
Bras (Var)	1
Strasbourg	1
Caen	2

Lille	1
Montpellier	1
La Réunion	7
La Murette	17
Annecy	9
Vannes	1
St Bonnet sur Gironde (Charentes Maritimes)	1
Total	254

- **Les embauches et les licenciements ;**

2022 : 94 entrées et 3 licenciements

- **Les rémunérations et leur évolution ;**

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Rémunérations moyennes annuelles	44 560,90€	44 937,26€	37 773,07€	29 722,10€	31 667,55€	28 138,89€

En matière d'organisation du travail :

- **L'organisation du temps de travail ;**

Les collaborateurs du Groupe travaillent 36 heures et 30 minutes réparties sur 5 jours travaillés. Afin de respecter la législation en matière de réduction du temps de travail, 8 jours de « repos RTT » sont accordés annuellement au prorata temporis. Ces jours s'ajoutent aux congés légaux ou conventionnels et au repos hebdomadaire habituel.

En matière de santé et de sécurité :

- **Les conditions de santé et de sécurité au travail ;**
- **Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ;**

2022 : 3 accidents du travail dont 3 accidents de trajet

- **L'absentéisme ;**

	2022
Taux d'absentéisme	3,28%

3.5. Nos actions en soutien de projets sociaux, solidaires ou environnementaux

Le Groupe FREELANCE.COM, sous l'impulsion de sa Direction People & Culture, développe et suit des projets et actions d'intérêt général en impliquant les collaborateurs du Groupe :

- Appels à projets ou à participation interne à des actions
- Création d'un canal de communication teams dédié (teams freelance events)
- Incitation des collaborateurs à proposer de nouvelles actions dans le cadre des réunions mensuelles « people & culture »
- Publications sur les réseaux sociaux pour informer l'ensemble des collaborateurs, partenaires et clients

A titre d'illustration voici les principales actions menées en 2022 :

- **Journée internationale droit des femmes**
 - Création d'un quizz sur le sujet (cf -> QUIZ - JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES.pdf)
 - Interview des collaborateurs sur le sujet et retranscription dans une vidéo envoyée à tous les collaborateurs cf lien youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=pLZ7VQEMHX8>
 - Envoi d'un mail d'actualité et de réflexion à tous les collaborateurs sur le sujet cf -> Journée internationale des droits des femmes !.pdf
- **Journée de solidarité trisomie21** cf -> LUNDI 21 MARS - Journée Mondiale de la Trisomie 21.pdf
- **Collecte crise Ukraine**
 - Collecte de produits de première nécessité pour adulte et enfants (denrées alimentaires, produits pour bébés, produits d'hygiène...) cf -> Collecte IDF vêtements produits médicaux Ukraine.pdf et OUVERTURE DU MOIS DE LA COLLECTE SOLIDAIRE
- **Collecte Croix-Rouge pour les nécessiteux**
 - Organisation d'une collecte de vêtements, produits de première nécessité, couches, aliments pour bébés, de vêtements...cf -> NOUS AVONS BESOIN DE VOUS.pdf et Collecte La Croix Rouge Française
- **Raid humanitaire VW Golf Challenge** qui est le premier raid solidaire non compétitif. Chaque équipage apporte dans sa voiture du matériel scolaire, jouets et vêtements et le distribue dans les régions les plus pauvres du Maroc pendant toute la semaine de l'aventure.

4. Éthique et fournisseurs

4.1. Achats Responsables

Son statut d'intermédiaire entre clients et fournisseurs place le groupe FREELANCE.COM dans l'obligation d'afficher une politique d'achat responsable et exemplaire.

Afin d'en attester de manière probante et d'afficher sa volonté de perfectionner ses pratiques, notre Groupe est signataire depuis 2015 de la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables et a fait le choix de s'engager dans la démarche de labellisation Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR ISO20400). Ce label est le gage de notre volonté de nous améliorer et reprend les grands principes auxquels le groupe FREELANCE.COM souscrit sans réserve.

Parmi les actions déjà menées et nos objectifs, nous retrouvons un engagement pour **une relation avec nos fournisseurs équitable et durable**, favorisant l'écoute, la communication, la médiation et le respect. Une relation durable passe aussi par **une équité financière** entre les parties ainsi qu'une égalité de

traitement entre chaque fournisseur. Enfin, nous mettons tout en œuvre pour assurer l'intégration de la responsabilité sociale, avec des actions en faveur de l'environnement et de l'éthique.

4.1.1 Écoute des fournisseurs

FREELANCE.COM prône l'écoute attentive de tous ses partenaires et s'engage à mettre en œuvre toutes les actions possibles afin d'améliorer son service. La réussite du modèle passe aussi par une connaissance et une écoute de ses fournisseurs, qui sont garants d'une relation stable et équitable. FREELANCE.COM entend mettre en place les stratégies nécessaires à la bonne continuité de ses relations avec ses fournisseurs, ce qui passe par la prise en compte et l'écoute de chacun.

4.1.2 Égalité de traitement

FREELANCE.COM promeut une égalité totale dans le choix et le traitement de ses fournisseurs, et ce, tout au long des processus d'appel d'offre, de sélection et de négociation des clauses contractuelles. Le Groupe entend être complètement neutre quant au choix de ses fournisseurs afin d'éliminer toute forme d'inégalité de traitement. Nous tenons à faire respecter cette équité entre tous nos fournisseurs afin de soutenir des relations stables, justes et durables pour les deux parties.

4.1.3 Relations fournisseurs et favorisation de la médiation

La qualité des relations du Groupe FREELANCE.COM avec ses partenaires et fournisseurs est essentielle pour le développement de l'entreprise. Le Groupe FREELANCE.COM tient à conserver une relation durable avec ses partenaires en favorisant la médiation. Nous sommes dans une optique de négociation et non d'obligation. Le Groupe privilégie la médiation à tout autre traitement lorsqu'il est question de résolution de litiges.

4.2. Code éthique

FREELANCE.COM met en œuvre plusieurs politiques, pour consolider son cadre de gouvernance. Les collaborateurs FREELANCE.COM reçoivent dès leur arrivée le code éthique, les différentes politiques et reçoivent une formation obligatoire. L'ensemble de ces éléments sont accessibles sur l'intranet de FREELANCE.COM et font l'objet de communication régulière auprès de nos collaborateurs et partenaires.

Notre politique anti-corruption établit les principes directeurs suivants :

- FREELANCE.COM interdit la corruption sous toutes ses formes dans les secteurs publics et privés ;
- FREELANCE.COM interdit l'usage de fonds ou d'autres biens à des fins illégales ou répréhensibles ;
- FREELANCE.COM exige de son personnel qu'il respecte toutes les lois anti-corruption en vigueur.

Les principaux axes de la politique anti-corruption de FREELANCE.COM portent sur :

Signalement

Les membres du groupe FREELANCE.COM ont le devoir de signaler toute infraction passée, actuelle ou potentielle, connue ou présumée, des politiques et procédures qui en découlent, des lois et règlements anticorruption en vigueur, ainsi que toute tentative visant à compromettre l'intégrité et les normes de FREELANCE.COM en matière d'éthique.

La Direction du Groupe est à disposition des collaborateurs de FREELANCE.COM pour prendre en charge toute déclaration en garantissant l'anonymat sauf réglementation locale et l'accès aux données personnelles. FREELANCE.COM ne tolère aucune forme de représailles contre une personne qui effectue un signalement de bonne foi ou qui mentionne une préoccupation dans l'intérêt de FREELANCE.COM.

Cadeaux & invitations

Cette politique définit les règles que doivent suivre les membres de FREELANCE.COM concernant les cadeaux et invitations qu'ils soient reçus ou offerts.

Dons et Sponsoring

FREELANCE.COM met en œuvre une approche cohérente pour l'investissement social et communautaire en assurant que les fonds sont en accord avec les objectifs philanthropiques de FREELANCE.COM.

Contributions politique

L'utilisation de fonds de FREELANCE.COM, de ses propriétés et de ses divers services ou ressources pour contribuer à un parti politique ou pour appuyer un candidat à un poste d'un bureau gouvernemental ou publique est interdite.

Paiements de facilitation

FREELANCE.COM interdit à tous ses membres :

- D'effectuer des paiements de facilitation,
- De les autoriser,
- De les offrir directement ou indirectement,
- Ou d'en faire la promesse.

Dans les cas où un membre de FREELANCE.COM n'aurait d'autre choix que de verser une somme d'argent afin de se protéger d'une menace imminente et sérieuse pour sa santé, ou sa sécurité, cette somme d'argent serait considérée comme une extorsion et sera tolérée sous réserve de signalement à Direction RSE.

Agent Public

FREELANCE.COM interdit toute embauche d'un agent public, un membre de sa famille avec qui Freelance.com aurait été en affaire. Si le cas devait se présenter, obligation de consulter la Direction des Ressources Humaines.

Conflit d'intérêt

Le formulaire de déclaration de conflits d'intérêts doit être complété à chaque fois qu'un membre de FREELANCE.COM ou un membre de sa famille est impliqué dans des activités qui peuvent constituer un conflit d'intérêt réel, potentiel ou qui peut être perçu comme tel.

Les nouveaux managers doivent compléter le formulaire à leur arrivée au sein du groupe ou lors d'un changement de situation qui les place dans un réel, potentiel ou apparent conflit d'intérêt.

Partenaire d'affaire

FREELANCE.COM s'attend de tous les tiers avec qui elle fait affaire qu'ils respectent nos principes, notre culture et nos valeurs et qu'ils respectent la législation et les règles en vigueur.

Antitrust & commerce

Cette politique a pour objet de faire la promotion et d'assurer le respect des lois et règles antitrust et sur la concurrence tout en maintenant un comportement éthique garant d'une concurrence loyale. Comme il est impossible de couvrir tous les niveaux d'exigence des lois et règlements antitrust applicables, la politique vise à promouvoir la conformité aux exigences antitrust juridiques et éthiques, ainsi qu'à aider les membres du personnel de FREELANCE.COM à comprendre les types de conduites visées par la législation antitrust et sur la concurrence.

Pratiques comptables

L'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité des registres sont cruciales pour FREELANCE.COM du fait qu'ils servent de base à la prise de décisions et à la planification stratégique. Par conséquent, tous nos registres sont tenus conformément aux lois et règlements en vigueur, et aux processus et procédures opérationnelles standardisées de FREELANCE.COM en matière de comptabilité et de présentation des rapports.

4.3. Formation et communication

FREELANCE.COM met à disposition de ses collaborateurs des formations sur l'éthique et la conformité lors des sessions d'intégration.

L'ensemble des collaborateurs a suivi une séance de sensibilisation sur la prévention de la corruption suivant le référentiel de la loi SAPIN 2 en Mars / Avril 2022 (dans le cadre de la formation des référents RSE et sensibilisation RSE) pour mieux identifier les situations de conflit d'intérêt et pouvoir bien réagir face à de telles situations.

Tous les membres de FREELANCE.COM doivent lire les nouvelles versions du code d'éthique. Le Code couvre l'ensemble de nos valeurs, nos politiques et les principes anti-corruption. Il est périodiquement mis à jour et établit un cadre qui guide nos décisions dans des contextes où il est parfois difficile de choisir la conduite à adopter. Il est conçu pour nous aider à prendre les bonnes décisions dans diverses situations.

Il est primordial que l'information transmise sur les sujets liés à la conformité soit claire et cohérente. Nous utilisons tous les canaux de communication possibles pour rejoindre nos employés et veillons à publier fréquemment des messages clairs sur des questions d'éthique et de conformité.

4.4. Conformité de nos partenaires

FREELANCE.COM s'engage au quotidien d'être transparents et exacts dans nos rapports avec les autres. Nous collaborons uniquement avec des tiers qui partagent nos valeurs et notre culture d'intégrité. Par conséquent, avant de passer un accord avec un partenaire, nous prenons certaines mesures pour bien évaluer la relation d'affaires et atténuer les risques qu'elle présente. FREELANCE.COM peut mettre fin à une relation d'affaires avec une tierce partie qui se comporte de façon contradictoire à ses valeurs et pratiques.

Le processus de qualification, inscrit dans notre labélisation, des partenaires nous permet de fonder nos décisions sur une évaluation des risques qui engage la responsabilité face aux risques liés aux tierces parties. Ce processus de qualification permet de sensibiliser nos partenaires et les encourage à adopter des principes et pratiques qui sont similaires aux nôtres. Nos partenaires acceptent à travers le pacte partenaire les exigences de conformité en matière d'anti-corruption par laquelle ils confirment leur engagement à adopter les standards de conduite dans les affaires de FREELANCE.COM.

4.5. Gestion des risques

Chaque Direction et Pilote de Processus doit participer, chaque année, à une revue d'évaluation des risques de conformité afin d'évaluer l'efficacité du programme de conformité et déterminer les mesures d'atténuation pertinentes à mettre en place.

Le responsable de la conformité anime les ateliers pour lesquels les sources d'information suivantes sont essentielles afin d'assurer que les discussions soient basées sur des rapports factuels récents.

4.6. Devoir de signalement

Le personnel de FREELANCE.COM doit faire preuve de vigilance pour déceler toute situation où un comportement pourrait être illégal ou contraire à l'éthique, en plus d'agir promptement et de façon appropriée pour empêcher ou déceler une conduite répréhensible.

4.7. Conséquences des inconduites & régime disciplinaire

FREELANCE.COM applique des mesures disciplinaires cohérentes et significatives lorsque des comportements non éthiques sont découverts. Les sanctions sont rapides et justes et les conséquences sont objectives, sans égard au poste occupé par la personne au sein de l'entreprise ou à son rendement.

4.8. Amélioration des processus

Après avoir examiné les causes racine des infractions, nous prenons les mesures nécessaires pour améliorer nos processus et éviter qu'une telle situation ne se reproduise. De cette façon, nous nous assurons d'atténuer les risques et de resserrer les contrôles.

15.5 Les engagements RSE

FREELANCE.COM s'engage à intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans la stratégie d'entreprise, dans les relations avec les partenaires clients et fournisseurs, dans les activités opérationnelles.

En tant que partenaire des entreprises et des talents, FREELANCE.COM est un acteur de l'évolution des relations entre clients et fournisseurs, afin de construire une relation durable et équilibrée dans un cadre de confiance réciproque.

Les démarches sont validées au quotidien par le respect des chartes, l'évaluation par des tiers ainsi que leurs labels.

Charte fournisseurs RSE

Freelance.com est l'un des premiers signataires de la Charte Relations Fournisseurs Responsables en 2011. Elaborée conjointement par la Médiateur des Entreprises et le Conseil National des Achats (CNA), elle a pour objectif d'engager les donneurs d'ordres signataires à mettre en place une démarche de progrès vis-à-vis de leurs fournisseurs et notamment les petites et moyennes entreprises (TPE-PME).



Ecovadis

Créée en 2007, ECOVADIS est une PME française développant des solutions concernant les achats responsables. Elle aide les directions achat à évaluer la performance 'développement durable' de leurs fournisseurs. En 2022, la médaille Silver est décernée par la plateforme ECOVADIS à Freelance.com pour sa performance RSE. Freelance.com est évalué sur sa politique environnementale, éthique, sociale et droits de l'homme et achats responsables.



Programme de certification PROVIGIS

Provigis, est une plateforme de pour la conformité fournisseurs et filiale de Freelance.com et est engagée dans la diffusion et la reconnaissance des meilleures pratiques d'achats responsables. Provigis aide au quotidien des centaines de milliers d'entreprises à travailler ensemble dans le respect des obligations légales et réglementaires. Les entreprises référencées sur la plateforme contribuent de ce fait à rendre encore plus vertueuses les relations entre fournisseurs et donneurs d'ordres.



Partenariat Handicall

Freelance.com est partenaire de la société Handicall, entreprise adaptée et experte en externalisation de relations clients et de processus métiers. Les équipes Handicall prennent en charge la vérification de certains documents fournisseurs tels que les attestations d'assurance, les agréments ou encore les attestations réglementaires.



Index de l'égalité femmes-hommes

Freelance.com comptabilise une note de 56/100 en 2022. En 2021 cette note était de 36/100 en 2021, impactée depuis par les différentes acquisitions de sociétés en 2020 en 2021.



16 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1 Répartition du capital et des droits de vote

Depuis le 1^{er} janvier 2021,

- 494 986 actions nouvelles ont été créées le 5 mars 2021 à la suite de la réalisation de l'apport de titres COWORKEES ;
- 291 000 actions nouvelles ont été créées le 26 avril 2021 à la suite de l'acquisition de 291 000 du plan d'AGA 2019 ;
- 250 000 actions nouvelles ont été créées le 18 juin 2021 à la suite de la réalisation de l'apport de titres TMC ;
- 10 548 984 actions nouvelles ont été créées le 22 octobre 2021 à la suite de la conversion des obligations convertibles attribuées par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016 ;
- 7 500 000 actions nouvelles ont été créées le 28 octobre 2021 à suite à la réalisation de l'apport de titres HELVETIC PAYROLL.

Depuis le 1^{er} janvier 2022,

- 246 413 actions nouvelles ont été créées le 22 avril 2022 à la suite de l'acquisition de 246 413 du plan d'AGA 2020 ;
- 424 372 actions nouvelles ont été créées le 17 juin 2022 à la suite de la réalisation de l'apport du solde des titres INOP'S.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, 355 800 actions nouvelles ont été créées le 21 avril 2023 à la suite de l'acquisition de 246 413 du plan d'AGA 2021 ;

Ainsi, à la date du présent document, le capital social de FREELANCE.COM s'élève à 4 522 820,32 € divisé en 56 535 254 actions.

À la date du présent document et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote exerçable est la suivante :

	Actions		Droits de vote exerçables	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GRUPE CBV INGENIERIE (1)	32 980 014*	58,34%	54 593 999	62,84%
INTERSPIRO INTERNATIONAL SA (2)	1 268 652**	2,24%	1 579 342	1,82%
Sylvestre BLAVET (3)	46 401	0,08%	46 402	0,05%
Sous-total CBV INGENIERIE	34 295 067	60,66%	56 219 743	64,72%
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION (4)	5 995 115	10,60%	11 990 230	13,80%
Sylvain VIEUJOT (5)	14 712	0,03%	29 424	0,03%
Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT	6 009 827	10,63%	12 019 654	13,84%
Khaled YATOUJI (6)	4 875 000	8,62%	4 875 000	5,61%
Mohamed BENBOUBKER (7)	693 581	1,23%	1 358 162	1,56%
FREE-WORK Group (anciennement CO-MARTIN) (8)	318 566	0,56%	637 132	0,73%
Claude TEMPE (9)	262 379	0,46%	523 024	0,60%
Ludovic HUITOREL (10)	225 000	0,40%	225 000	0,26%
Y ADVISORY (11)	22 500	0,04%	45 000	0,05%
Auto-détention	35 291	0,06%	-	0,00%
Public + salarié	9 798 043	17,33%	10 968 316	12,63%
Total	56 535 254	100%	86 871 031	100,00%

* dont 762 603 au porteur

** dont 172 693 au porteur

- (1) GROUPE CBV INGENIERIE SAS au capital de 5 480 722,65 € est contrôlée par Thomas DE VILLEMEUR, administrateur de FREELANCE.COM depuis le 06/04/2022, et présidée par la société COUR DU MOULIN dont le président est Sylvestre BLAVET - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de FREELANCE.COM depuis le 26/01/2019
- (2) INTERSPIRO INTERNATIONAL société anonyme de droit belge contrôlée par Thomas DE VILLEMEUR, administrateur de FREELANCE.COM depuis le 06/04/2022
- (3) Président du Conseil d'Administration et Directeur Général depuis le 26/01/2019
- (4) EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION est une fondation de droit luxembourgeois contrôlée par la famille VIEUJOT
- (5) Co-fondateur, ancien administrateur et ancien Directeur Général de FREELANCE.COM
- (6) Président de HELVETIC PAYROLL
- (7) Administrateur et dirigeant de FREELANCE.COM SARL MAROC
- (8) SAS détenue à 100% par Olivier MARTIN, Administrateur
- (9) Directeur Général jusqu'au 25/01/2019 et Administrateur depuis le 20/06/2019
- (10) Administrateur depuis le 17/06/2022
- (11) EURL au capital de 1 000 € détenue et gérée par Yassir KHALID (Administrateur référent)

Au 31 décembre 2022 et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions		Droits de vote exerçables	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GRUPE CBV INGENIERIE	32 980 014*	58,70%	54 539 999	63,10%
INTERSPIRO INTERNATIONAL	1 099 459**	1,96%	1 410 149	1,63%
Sylvestre BLAVET	46 401	0,08%	46 402	0,05%
Sous-total CBV INGENIERIE	34 125 874	60,74%	56 050 550	64,78%
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION	5 995 115	10,67%	11 990 230	13,86%
Sylvain VIEUJOT	14 712	0,03%	29 424	0,03%
Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT	6 009 827	10,70%	12 019 654	13,89%
Khaled YATOUJI	4 875 000	8,68%	4 875 000	5,63%
Mohamed BENBOUBKER	693 581	1,23%	1 358 162	1,57%
FREE-WORK Group (anciennement CO-MARTIN)	318 566	0,57%	637 132	0,74%
Claude TEMPE	262 379	0,47%	523 024	0,60%
Ludovic HUITOREL	225 000	0,40%	225 000	0,26%
Y ADVISORY	22 500	0,04%	45 000	0,05%
Auto-détention	31 961	0,06%	-	0,00%
Public + salarié	9 614 766	17,11%	10 787 748	12,47%
Total	56 179 454	100%	86 521 270	100,00%

* dont 762.603 au porteur

** dont 3.500 au porteur

16.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Au regard de l'article 23 des statuts de la Société, les actionnaires inscrits de manière nominative depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

16.3 Détention ou contrôle de la Société

Bien qu'ayant un poids important dans le capital de FREELANCE.COM, GROUPE CBV INGENIERIE ne dispose que de deux sièges au Conseil d'administration sur un total de 10. Cette répartition au sein du Conseil d'administration garantit que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Par ailleurs, les statuts ne contiennent aucune clause susceptible d'avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle (Cf. paragraphe 19.2.3.1 ci-dessous).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre actionnaires.

16.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à la date d'enregistrement du Document d'Enregistrement Universel, entraîner un changement de son contrôle.

17 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

17.1 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

17.1.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Domiciliation de GROUPE CBV INGÉNIERIE

Cette convention est conclue avec GROUPE CBV INGÉNIERIE, dont le représentant de la société présidente, COUR DU MOULIN SARL, est Monsieur Sylvestre BLAVET, président de FREELANCE.COM.

Nature et objet : Domiciliation, à titre provisoire et précaire, concernant la moitié de la surface des bureaux pris à bail par FREELANCE.COM au 254, rue du Faubourg Saint Honoré à Paris et se terminant au plus tard en même temps que le bail commercial principal qui a commencé à courir le 15 novembre 2018.

Modalités : Prix : cinquante pour cent (50%) du loyer et des charges supportés par FREELANCE.COM, payables par trimestre civil à échoir, sur facture envoyée par FREELANCE.COM.

Facturation de l'exercice : 56 957,36 euros hors taxes.

Fait à Champs sur Marne et à Paris, le 21 avril 2023
Les Commissaires aux Comptes

Cabinet PÉRON et Associés
Jean François PÉRON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

Comptabilité Audit Développement
Alexandre DROUHIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

17.1.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2021

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2023 sous le numéro D.23-0003.

17.1.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2020

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel, le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2021 sous le numéro D.21-0979.

18 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE

18.1 Informations financières historiques

18.1.1 Informations financières historiques auditées et rapports d'audit pour les trois derniers exercices

18.1.2 Comptes sociaux

18.1.2.1 Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022

BILAN ACTIF

Actif en €	BRUT 31/12/2022	Amort et Provisions 31/12/2022	NET 31/12/2022	NET 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et assimilés				
Frais de développement				
Frais de recherche				
Concessions, brevets et droits similaires	6 445 227	2 559 292	3 885 936	3 638 101
Logiciels				
Fonds commercial	283 539	19 322	264 217	264 217
Autres immo. incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	780 179		780 179	661 158
Avces/immo.incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	7 508 945	2 578 614	4 930 332	4 563 476
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	144 252	121 869	22 383	29 000
Autres immobilisations corporelles	1 409 090	797 665	611 424	320 719
Immobilisations en cours	97 966		97 966	
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	1 651 307	919 534	731 773	349 719
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations financières	178 251 097	2 173 615	176 077 482	172 612 899
Créances rattachées à des participations	100 391		100 391	105 965
Autres titres immobilisés	223 770		223 770	157 767
Prêts	139 159	15 838	123 321	123 321

Autres immobilisations financières	6 131 886		6 131 886	6 034 345
TOTAL Immobilisations financières	184 846 303	2 189 453	182 656 850	179 034 298
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	194 006 555	5 687 601	188 318 954	183 947 493
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Avces & acptes versés/cmdes				
Créances clients	37 498 564	158 397	37 340 167	27 114 893
Autres créances	37 816 511		37 816 511	22 287 403
Capital souscrit appelé, n.versé				
TOTAL Créances	75 315 075	158 397	75 156 678	49 402 296
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	203 331	200 000	3 331	203 331
Disponibilités	45 784 589		45 784 589	24 215 084
TOTAL Disponibilités et divers	45 987 920	200 000	45 787 920	24 418 415
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF				
Charges constatées d'avance	653 617		653 617	525 331
Charges à répartir/+ exercices	1 018 778		1 018 778	1 229 560
Ecart de conversion – actif	230		230	
TOTAL Comptes de régularisation	1 672 625		1 672 625	1 754 891
TOTAL ACTIF	316 982 175	6 045 998	310 936 177	259 523 094

PASSIF en €	31/12/2022	31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social	4 494 356	4 440 694
Primes liées au capital	66 888 668	64 048 112
Ecart réévaluation		
Réserves légales	444 070	291 390
Réserve stat.& contractuelles	153 440	153 440
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 787	16 787
Report à nouveau	16 638 431	11 746 744
Résultat de l'exercice	7 756 299	5 044 367
TOTAL Situation nette	96 392 051	85 741 534
Subvention d'investissement		
Provisions règlementées	469 390	264 746
CAPITAUX PROPRES	96 861 441	86 006 280
Produit des émissions de titres participatifs		

Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour risques et charges	141 016	140 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	141 016	140 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	99 073 139	100 626 393
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL Dettes financières	99 073 139	100 626 393
DETTES DIVERSES		
Avances & acptes reçues sur commandes	25 925	60 124
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 115 130	45 068 094
Dettes fiscales et sociales	15 126 245	11 213 279
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 790 667
Autres dettes	36 477 594	10 586 946
TOTAL Dettes diverses	114 744 894	72 719 110
COMPTE DE REGULARISATION PASSIF		
Produits constatés d'avance	115 687	25 967
Ecart de conversion - passif		5 343
TOTAL Comptes de régularisation	115 687	31 311
TOTAL PASSIF	310 936 177	259 523 094

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT en €	France	Export	NET 31/12/2022	NET 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	214 659 751	574 836	215 234 588	157 345 098
TOTAL Chiffre d'affaires net	214 659 751	574 836	215 234 588	157 345 098
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			4 207	298 408
Autres produits de gestion courante			1 217 288	935 659
PRODUITS D'EXPLOITATION			216 456 083	158 579 166

CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres charges et charges externes			212 076 441	155 007 155
TOTAL Charges externes			212 076 441	155 007 155
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES				
			478 497	299 903
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			198 000	148 000
Charges sociales			114 037	73 751
TOTAL Charges de personnel			312 037	221 751
DOTATION D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 550 921	1 257 699
Dotations aux provisions sur immobilisations			210 782	35 130
Dotation aux provisions sur actif circulant			70 898	
Dotation aux provisions pour risques et charges				
TOTAL Dotations d'exploitation			1 832 601	1 292 829
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
			126 382	107 939
CHARGES D'EXPLOITATION				
			214 825 957	156 929 579
RESULTAT D'EXPLOITATION				
			1 630 125	1 649 587
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation			10 699 904	5 026 812
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			56 542	2 458
Autres intérêts et produits assimilés			62	55
Reprises sur provisions et transferts de charges				1 581
Différences positives de change			2 741	454
TOTAL Produits financiers			10 759 248	5 031 360
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 649 810	
Intérêts et charges assimilés			2 863 321	818 330
Différences négatives de change			241 826	15 521

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL Charges financières			4 754 957	833 851
RESULTAT FINANCIER			6 004 291	4 197 509
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			7 634 416	5 847 096
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			627 175	101 567
Reprises sur provisions et transferts de charges			110 000	49 800
TOTAL Produits exceptionnels			737 175	151 367
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			163 814	217 120
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			281 794	520 711
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			315 430	150 518
TOTAL Charges exceptionnelles			761 038	888 350
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-23 863	-736 982
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôt sur les bénéfices			-145 747	65 747
TOTAL DES PRODUITS			227 952 505	163 761 893
TOTAL DES CHARGES			220 196 206	158 717 526
RESULTAT NET			7 756 299	5 044 367

Note annexe aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 modifié.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'a été faite.

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en euros ou en milliers d'euros (KEUR).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2022 qui présentent un total de bilan de 310 936 177 euros et un bénéfice net de 7 756 229 euros.

■ **Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture**

En 2022, les principaux faits marquants sont les suivants :

Participation de la société INOP'S

FREELANCE.COM a acquis 75% des actions de la société INOP'S entrée le 18 juin 2020 et un complément de 19.84% au second semestre 2021. Le solde de 5.16% a été acquis sur le premier semestre 2022 amenant ainsi sa participation à 100% au moyen d'un apport en nature. En conséquence, afin de rémunérer cet apport, FREELANCE.COM a augmenté son capital par l'émission de 424 372 actions au prix 6.82 euros par action au profit des actionnaires d'INOP'S.

Protocole de cessions d'actions

Le 29 novembre 2022, FREELANCE.COM a cédé 12.5% de ses actions aux cadres dirigeants de la société PROVIGIS. Cette opération a généré une plus-value de 376 K€ dans les comptes sociaux.

Crise en Ukraine

L'invasion militaire en cours en Ukraine et les sanctions économiques visant la Russie sont sans impact sur les comptes sociaux de FREELANCE.COM au 31 décembre 2022.

Politique RSE de FREELANCE.COM et label LUCIE 26000

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un enjeu fondamental de FREELANCE.COM sur l'intégration volontaire des préoccupations sociales et environnementales à ses activités commerciales et ses relations avec sa communauté forte de 12 000 indépendants.

Simultanément, le groupe déploie pour ses 250 collaborateurs les mêmes bonnes pratiques de développement durable, en s'inscrivant dans une démarche structurante d'amélioration continue pour devenir encore plus « responsable ».

L'audit externe de FREELANCE.COM selon le référentiel aligné sur la norme internationale ISO 26000 autour de 7 thématiques centrales a permis la labellisation LUCIE, référence en matière de RSE en France.

Évènement post-clôture

A la date de l'établissement des comptes sociaux, aucun évènement post-clôture susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes annuels 2022 n'est à signaler.

■ **Note 2 – Règles et méthodes d'évaluation**

2.1 Participations, et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat incluant les frais accessoires, notamment d'avocats.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation et créances associées sont inscrites en résultat financier.

La valeur d'inventaire des filiales opérationnelles, autre que Provigis, est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement.

La valeur d'inventaire de Provigis est appréciée en fonction de ses perspectives de croissance.

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée ou de production des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les actifs non amortissables de l'actif immobilisé sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissements les plus généralement retenues sont les suivantes :

- logiciels	4 ans
- logiciel spécifique	3 à 5 ans
- installations générales, agencements, aménagements	5 ans
- matériel de bureau et informatique	3 ou 4 ans
- mobilier	8 ans

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis (durée de vie illimitée) mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.3 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date d'établissement des comptes, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat.

2.6 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les factures de prestations de services sont émises chaque mois au vu du rapport d'intervention signé du client et du prestataire concernant les prestations du mois précédent.

Aucun revenu n'est constaté pour des missions non encore réalisées quelle qu'en soit la durée.

2.7 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

2.8 Indemnités de départ en retraite

Les engagements liés aux indemnités de départ en retraite dues au personnel en activité sous contrat à durée indéterminée ne sont pas constatés sous forme de provision, ni mentionnés en engagements hors bilan du fait de leur caractère non significatif.

■ Note 3 – Informations sur les postes du Bilan

3.1 Mouvements ayant affectés les divers postes de l'actif immobilisé

Valeur brute des immobilisations	31/12/2021	Acquisitions	Autres mouvements	31/12/2022
Logiciel acquis				
Logiciel spécifique	2 996 928		1 630 639	4 627 566
Site internet FREELANCE.COM	15 660			15 660
Autres	1 999		1	2 000
Marque FREELANCE.COM	1 800 001			1 800 001
Fonds commercial	283 539			283 539
Immobilisation incorporelle en cours	661 158	1 749 659	-1 630 639	780 179
s/total immobilisations incorporelles	5 759 285	1 749 659	1	7 508 945
Agencement aménagement	137 851	6 401		144 252
Installations générales	306 030	33 184	159 985	499 199
Matériel de bureau, informatique, mobilier	657 256	252 635		909 891
Immobilisation corporelle en cours		257 951	-159 985	97 966
s/total immobilisations corporelles	1 101 137	550 170		1 651 307

Les logiciels spécifiques comprennent notamment :

- Pour l'activité d'intermédiation France : des outils de type portail clients/partenaires sont développés en interne pour industrialiser la gestion de nos opérations. La valeur nette de ces actifs au 31 décembre 2022 s'élève à 2 050 K€, y compris 604 K€ d'immobilisations en cours ;
- Pour l'activité de portage salarial France : des outils sont développés en interne et mis à la disposition de nos consultants pour la gestion de leur activité. La valeur nette de ces actifs au 31 décembre 2022 s'élève à 722 K€, y compris 176 K€ d'immobilisations en cours.

Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée qui n'excède pas 5 ans.

Amortissements	31/12/2021	Dotations	Reprise	31/12/2022
Logiciel acquis				
Logiciel spécifique	1 162 694	1 380 941		2 543 634
Site internet FREELANCE.COM	13 796	1 864		15 660
Autres	-3			-3
Marque FREELANCE.COM				
Fonds commercial				
Immobilisation incorporelle en cours				
s/total immobilisations incorporelles	1 176 487	1 382 805		2 559 292
Agencement aménagement	108 850	13 019		121 869
Installations générales	124 695	47 371		172 066
Matériel de bureau, informatique, mobilier	517 872	107 727		625 599
Immobilisation corporelle en cours				
s/total immobilisations corporelles	751 418	168 116		919 534
Dépréciations	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Logiciel acquis				
Logiciel spécifique				
Site internet FREELANCE.COM				
Autres				
Marque FREELANCE.COM				
Fonds commercial	19 322			19 322
Immobilisation incorporelle en cours				
s/total immobilisations incorporelles	19 322			19 322
Agencement aménagement				
Installations générales				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Immobilisation corporelle en cours				
s/total immobilisations corporelles				

Immobilisations financières

Immobilisations financières brutes	31/12/2021	Fusion/ Apport	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PARTICIPATIONS					
ADMISSIONS ACCESS	1 431 876	322 816			1 754 692
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	131 604				131 604
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	841 197	1 570 046			2 411 243
ADMISSIONS SUISSE	81 136				81 136
COWORKEES	2 473 717				2 473 717
ERGONOS CONSULTING	2 361 908				2 361 908
FREELANCE LUXEMBOURG	22 331				22 331
FREELANCE MAROC	944 827				944 827
FREELANCE UK	1				1
FREELANCE ONE	50 000				50 000
ADMISSIONS ONE	15 000				15 000
FREELANCE SERVICES	50 000				50 000
HELVETIC PAYROLL GENEVE	64 763 476				64 763 476
HELVETIC PAYROLL ZURICH	64 763 476				64 763 476
3P FINANCIAL SERVICES	462 134				462 134
INOP'S	25 091 621	2 894 218	24 350		28 010 189
INSTITUT SAVOIR FAIRE	50 000				50 000
PROVIGIS	1 995 648			-249 456	1 746 192
SAGE	3 360 000				3 360 000
TEOPHILE	45 000				45 000
TMC	1 449 580				1 449 580
VALOR CONSULTANTS	2 902 402				2 902 402
VALOR ONE	50 000	352 189			402 189
Total Participations	173 336 934	5 139 269	24 350	-249 456	178 251 097
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Prêt Freelance.UK	105 965			-5 573	100 391
Actions propres et contrat liquidités *	304 841			-32 338	272 502
Autres prêts (dont Effort de construction)	139 159				139 159
Mali technique affecté aux participations :					
• AD'MISSIONS SAVOIR FAIRE	377 429				377 429
• SAGE	4 801 853				4 801 853
Dépôts et cautionnements	707 990	196 881			903 871
Total Autres immobilisations financières	6 437 237	195 881		-37 912	6 585 206
Total Immobilisations financières brutes	179 774 172	5 335 150	24 350	-287 368	184 846 303

* La société détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. A la clôture de l'exercice 2022, la société détient 32 749 de ses propres actions pour une valeur de 223 770 euros.

A la fin du premier semestre, les titres de la société INOP'S ont été augmentés de 2 918 568 € suite à la rémunération de l'apport en nature pour 2 894 218 € (424 372 actions au prix de 6.82 € par actions) et des frais d'acquisition associés pour 24 350 €.

Le 30 septembre 2022, FREELANCE.COM agissant en qualité d'Associé unique des sociétés AD'MISSIONS ACCESS, AD'MISSIONS SAVOIR-FAIRE et VALOR ONE a procédé à une augmentation de capital social de chacune des sociétés afin de reconstituer leurs capitaux propres.

Dépréciations Immobilisations financières	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
PARTICIPATIONS				
AD'Missions Access	724 035			724 035
TMC		1 449 580		1 449 580
Total Participations	724 035	1 449 580		2 173 615
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Prêts (dont effort de construction)	15 838			15 838
Total Autres immobilisations financières	15 838			15 838
Total dépréciations immobilisations financières	739 873	1 449 580		2 189 453

Les tests de dépréciation ont conduit à la dépréciation de 100% des titres TMC sur l'exercice 2022. Avec AD'MISSIONS ACCESS, le total des titres dépréciés se montent à 2 173 615 € au 31 décembre 2022.

3.2 Créances et dettes d'exploitation

Etat des créances d'exploitation (Brut)	Montant	Un an au plus	Plus d'un an
CREANCES			
Créances clients	37 438 217	37 438 217	
Créances clients douteux	60 347	60 347	
Créances sociales			
Créances fiscales	12 186 200	12 186 200	
Groupe et associés	10 418 972	10 418 972	
Autres créances diverses et affacturage	15 211 339	15 211 339	
Charges constatées d'avance	653 617	653 617	
Charges à répartir/+ exercices	1 018 778	210 782	807 996
Ecart de conversion - Actif	230	230	
Total Créances	76 987 700	76 179 704	807 996

La société a recours aux services d'un factor. Au 31 décembre 2022, le solde des créances transmises au factor et non encore réglées par les clients s'élève à 67 978 695 euros contre 42 618 761 euros à fin 2021.

Le poste Clients et comptes rattachés connaît une augmentation en lien avec celle du chiffre d'affaires.

La ligne Groupe et associés comprend pour l'essentiel du compte courant avec Freelance Service.

Les créances sur l'Etat correspondent principalement à des créances de TVA pour 12 126 928 €.

Etat des dettes d'exploitation (Brut)	Montant	Un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
DETTES				
Avances reçues sur commandes	25 925	25 925		
Fournisseurs et comptes rattachés	63 115 130	63 115 130		
Dettes sociales - Personnel				
Dettes sociales - Organisme	20 275	20 275		
Dettes fiscales	15 105 969	15 105 969		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	35 073 600	35 073 600		
Autres dettes	1 403 994	1 403 994		
Produits constatés d'avance	115 687	115 687		
Ecart de conversion - Passif				
Total Dettes	114 860 582	114 860 582		

Le poste Fournisseurs connaît une augmentation en lien avec celle du poste client.

Les dettes fiscales de 15 105 969 € sont essentiellement composées de la TVA collectée pour 14 615 153 €. La ligne Groupe et associés provient des comptes courants avec les autres sociétés du groupe, notamment INOP'S, Helvetic Payroll Zurich, Ad'Missions Etudes et Projets, Ad'missions Savoir-Faire et Provigis.

3.3 Capitaux propres

Capitaux Propres	31/12/2021	Affectation du résultat	Attribution gratuite d'actions	Apport partiel d'actifs	Augmentation de capital	Conversion des OCA	31/12/2022
Capital	4 440 694		19 713	33 950			4 494 356
Primé d'émission	64 048 112		-19 713	2 860 268			66 888 668
Réserve Légale	291 390	152 680					444 070
Réserve statutaire	153 440						153 440
Autres réserves	16 787						16 787
Report à nouveau	11 746 744	4 891 687					16 638 431
Résultat 2021	5 044 367	-5 044 367					
Résultat 2022							7 756 299
Total Capitaux Propres	85 741 534			2 894 218			96 392 051

Depuis le 1er janvier 2022, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 54 K€ par émission de :

- 246 413 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA)
- 424 372 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Traité d'apport INOP'S)

Il passe ainsi de 4 441 K€ composé de 55 508 669 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 4 494 K€ composé de 56 179 454 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au titre des opérations décrites ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 20 K€ (Attribution Gratuite d'Actions AGA) et a augmenté de 2 860 K€ au titre du Traité d'Apport d'INOP'S.

La société FREELANCE.COM détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours de l'exercice 2022, FREELANCE.COM a acheté 317 070 titres et en a vendu 303 746. Au 31 décembre 2022, elle détient 32 749 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 224 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

3.4 Provisions réglementées, pour risques et charges et pour dépréciation

Provisions réglementées, risques et charges et dépréciations	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Prov. Régl. Amort. Dérogatoires	264 746	204 644					469 390
Provisions pour risques et charges	140 000	111 016	-110 000				141 016
Provisions pour dépréciation sur :							
- Immobilisations incorporelles	19 322						19 322
- Immobilisations corporelles							
- Immobilisations financières	739 873	1 449 580					2 189 453
- Comptes clients	88 268	70 898	-769				158 397
- Autres créances							
- Valeurs mobilières		200 000					200 000
Total	1 252 209	2 036 138	-110 769				3 177 579

Impact en résultat	Dotations	Reprises
Résultat d'exploitation	70 898	-769
Résultat financier	1 649 810	
Résultat exceptionnel	315 430	-110 000
Total impact en résultat	2 036 138	-110 769

Les provisions et dépréciations concernent principalement quatre types de risques :

- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 30 K€,
- Les risques commerciaux contractuels à hauteur de 111 K€,
- Les risques liés à la perte de valeur des titres de participation pour 2 189 K€,
- Les risques clients de non-recouvrement de créance pour 158 K€

- Les risques liés à la perte de valeur mobilières pour 200 K€

3.5 Dettes financières

Etat des dettes financières brut	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Emprunts bancaires	100 000 000	5 960 263	-7 500 000			98 460 263
Autres dettes financières	626 393	399 373	-355 542		-57 349	612 875
Total Dettes financières	100 626 393	6 359 637	-7 855 542		-57 349	99 073 139

Pour mémoire, en 2021, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG afin notamment de financer l'acquisition du groupe HP. En juin 2022, un emprunt de 6 MCHF est venu s'ajouter afin de financer le complément de prix du groupe HP qui restait à verser sur le 1er semestre 2022.

La diminution de 7.5 M€ correspond au remboursement de la première échéance de cet emprunt.

Etat des dettes financières brut	Montant	Un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES				
Emprunts bancaires	98 460 263	10 192 053	42 768 210	45 500 000
Autres dettes financières	612 875	612 875		
Total Dettes financières	99 073 139	10 804 929	42 768 210	45 500 000

Les termes des emprunts bancaires qui totalisent 100 000 K€ sont précisés ci-dessous :

- 51 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.4% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.75% l'an
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%

* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- d'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- de critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recouru à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) sur l'Euribor 3 mois avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les autres dettes financières pour 613 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire (399 K€) et la trésorerie passive pour 179 K€.

3.6 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation	31/12/2022
CHARGES A PAYER SUR :	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	399 373
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 558 809
Dettes sociales	9 507
Dettes fiscales	321 740
RRA à accorder et Avoirs à établir	1 403 796
Total Charges à payer	22 693 225
PRODUITS A RECEVOIR SUR :	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	16 984 026
Avoirs non parvenus	2 844
Total Produits à recevoir	16 986 870
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :	
Produits d'exploitation	115 687
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total Produits constatés d'avance	115 687
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :	
Charges d'exploitation	653 617
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total Charges constatées d'avance	653 617
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	
Produits d'exploitation	1 018 778
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total Charges constatées d'avance	1 018 778

(1) Correspond pour 399 K€ aux intérêts courus sur emprunt.

Note 4 – Informations sur les postes du résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du CA	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
Activité Opérationnelle	207 434 139	152 320 450	36%
Activité Holding	7 800 448	5 024 649	55%
Total CA	215 234 588	157 345 098	

4.2 Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation	31/12/2022	31/12/2021
Reprise dépréciation immobilisations incorporelles		126 759
Reprise provisions clients et risques	769	171 648
Divers	3 438	
Total Reprise de provisions et transfert de charges	4 207	298 408
Redevance de Marque	1 051 000	934 196
Autres produits	166 288	1 463
Total Autres produits	1 217 288	935 659
Total Autres produits d'exploitation	1 221 495	1 234 067

4.3 Détail des achats et charges externes

Détail des achats et charges externes	31/12/2022	31/12/2021
Achats de prestations	198 097 741	145 642 089
Commissions des commerciaux	399 582	561 512
Honoraires	1 848 677	1 075 778
Autres	11 730 441	7 727 777
Total Achats et charges externes	212 076 441	155 007 155

4.4 Détail du résultat financier

Le résultat financier se décompose en :

Produits financiers	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes :	10 556 264	4 995 884
Intérêts comptes courants :	143 640	30 928
Produits des VMP et autres produits	56 604	2 513
Différences positives de change	2 741	454
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 581
Total Produits financiers	10 759 248	5 031 360

Charges financières	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et charges financières diverses	529 733	47 913
Intérêts et charges financières sur emprunt	2 126 636	346 889
Intérêts Emprunt Groupe CBV		269 527
CSF Facto	206 952	154 001
Pertes de change	241 826	15 521
Dotations provision R&C à caractère financier	200 230	
Dot/prov. Dépréciation. Titres	1 449 580	
Total Charges financières	4 754 957	833 851

Résultat financier	31/12/2022	31/12/2021
Total Résultat financier	6 004 291	4 197 509

4.5 Détail du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose en :

Produits exceptionnels	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Profits / antérieur	2 175	
Autres produits exceptionnels		
Total Produits except/ opération de gestion	2 175	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Cessions de titres PROVIGIS	625 000	
- Prix de cession des immobilisations corporelles		
- Boni/actions propres Gilbert DUPONT		101 567
Total Produits except/ opération en capital	625 000	101 567
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Repr. Prov. Risques & charge Except	110 000	49 800
Total Produits exceptionnels	737 175	151 367

Charges exceptionnelles	31/12/2022	31/12/2021
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
- Charges except./oper.de gestion	42 500	192 000
- Pénalités amendes Fisc. & Pénales	1 097	25 120
- Pénalités Sociales	120 217	
Total Charges except/ opération de gestion	163 814	217 120
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Valeur nettes comptable des éléments d'actifs cédés	249 456	520 711
- Cessions de titres interne suite à la réorganisation juridique		
- Mali/actions propres Gilbert DUPONT	32 338	

Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
- Dot/amort. except. Immobilisations		
- Dot/amort. Dérogatoire	204 644	150 518
- Dot/prov. risques & charges except.	110 786	
Total Dotations except aux amortissement et provisions	315 430	150 518
Total Charges exceptionnelles	761 038	888 350

Résultat exceptionnel	31/12/2022	31/12/2021
Total Résultat exceptionnel	-23 863	-736 982

4.6 Déficit reportable

Au 31 décembre 2022, notre société dispose d'un déficit reportable indéfiniment de 2 634 K€.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale en vigueur, chaque société fille comptabilise son impôt société comme si elle était imposée séparément. Par conséquent, les gains et les charges liés à l'intégration fiscale sont intégralement comptabilisés au sein de la société mère FREELANCE.COM.

Sur 2022, une économie d'impôt de 168 K€ a ainsi été générée, correspondant principalement à l'IS des sociétés en déficit.

■ Note 5 – Autres informations

5.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	67 979
Restitution de la franchise de loyer en cas de départ avant le 28/02/2029	2 283
Promesse de cession de 10% du capital de Provigis (70.000 actions) à Spireo d'une durée de 3 ans soit jusqu'au 29/11/2025, à utiliser en une ou plusieurs fois, au prix de 7€14 par action	500
Caution solidaire en garantie du paiement de deux ans de loyers dus au titre du bail commercial souscrit par Provigis	160

Affectation en nantissement de 158.268 actions INOP'S à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale)

Gage de 100% des actions composant le capital des sociétés Helvetic Payroll Zurich et Helvetic Payroll SA à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale).

5.2 Effectif moyen

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2022 a été de 1 personne.

5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes représentent 103 400 euros.
Le détail des honoraires est repris dans la plaquette des comptes consolidés.

5.4 Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 31 décembre 2022 ont fait l'objet d'une provision.

5.5 Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

5.6 Informations sur les attributions d'actions gratuites

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantités souscrites au 31/12/22	Quantité restant au 31/12/22
26/04/2021	PAGA 2020 (1)	270 583		246 410	-246 410	
30/04/2022	PAGA 2021 (2)	401 100		401 100		401 100
30/04/2023	PAGA 2022 (3)	900 000				

■ Note 6 – Tableau des filiales et des participations

Dénomination sociale	Pays	% détenion	Capital social	Capitaux propres €	Chiffre d'affaires €	Résultat net €	Valeur brute des titres €	Valeur nette des titres €	Dividendes €	Prêt €
ADMISSIONS ACCESS	FRA	100	229 500 €	364 209	4 175 096	122 209	1 754 692	1 030 657		
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	FRA	100	50 000 €	438 420	21 522 010	383 420	131 604	131 604	632 193	
ADMISSIONS SAVOIR- FAIRE	FRA	100	595 150 €	1 161 301	6 953 356	562 601	2 411 243	2 411 243		
ADMISSIONS	CHE	100	100 000 CHF	684 454	2 386 483	127 730	81 136	81 136		
COWORKEES	FRA	100	13 378 €	-328 594	1 687 440	356 245	2 473 717	2 473 717		
ERGONOS CONSULTING	CHE	100	150 000 CHF	1 673 456	12 008 915	944	2 361 908	2 361 908		
FREELANCE Luxembourg	LUX	100	12 500 €	-77 261	770	-69 170	22 331	22 331		
FREELANCE MAROC	MAR	100	350 000 MAD	1 446 476	6 458 125	82 700	944 827	944 827		
FREELANCE UK	GBP	100	1 GBP	16 607	597 565	2 167	1	1		100 391
FREELANCE ONE	FRA	100	50 000 €	107 446	8 417 340	79 188	50 000	50 000		
ADMISSIONS ONE	FRA	100	15 000 €	994 748	48 169 450	978 248	15 000	15 000	400 793	
FREELANCE SERVICES	FRA	100	50 000 €	447 349	23 225 902	393 349	50 000	50 000	284 778	
HELVETIC PAYROLL GENEVE	CHE	100	100 000 CHF	10 341 827	81 807 243	4 938 781	64 763 476	64 763 476	2 572 438	
HELVETIC PAYROLL ZURICH	CHE	100	100 000 CHF	11 174 869	148 997 663	5 548 918	64 763 476	64 763 476	3 003 103	
3P FINANCIAL SERVICES	CHE	100	100 000 CHF	-42 332	1 766 209	-169 996	462 134	462 134		
INOP'S	FRA	100	316 472 €	8 968 254	195 245 444	1 711 107	28 010 189	28 010 189		
INSTITUT SAVOIR FAIRE	FRA	100	50 000 €	48 987		-1 013	50 000	50 000		
PROVIGIS	FRA	88	700 000 €	1 262 141	3 024 918	168 399	1 746 192	1 746 192		
SAGE	CHE	100	100 000 CHF	7 607 060	38 539 715	3 358 369	3 360 000	3 360 000	3 059 858	
TEOPHILE	FRA	90	50 000 €	148 489		126 067	45 000	45 000		
TMC	FRA	100	10 000 €	-498 522	1 212 713	-174 223	1 449 580			
VALOR CONSULTANT	FRA	100	2 126 600 €	2 392 765	24 384 627	87 673	2 902 402	2 902 402	603 101	
VALOR ONE	FRA	100	169 000 €	135 371	2 390 223	-33 629	402 189	402 189		

18.1.2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FREELANCE.COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le chiffre d'affaires de l'activité opérationnelle est reconnu dans les conditions décrites dans la note 2.6 de l'annexe. Nous avons pris connaissance des procédures suivies par la société et avons testé leur efficacité au cours de l'exercice. Nous nous sommes également assurés, par sondages, de la correcte comptabilisation des charges directes correspondantes.
- Les titres de participation et mali techniques afférents, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 181,2 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.1 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations par comparaison avec les réalisations et par entretien avec la direction financière, et à revoir les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 21 avril 2023 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champs sur Marne et à Paris, le 21 avril 2023
Les Commissaires aux Comptes

Cabinet PÉRON et Associés
Jean François PÉRON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

Comptabilité Audit Développement
Alexandre DROUHIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

18.1.2.3 Comptes sociaux de l'exercice 2021 clos le 31 décembre 2021

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2023 sous le numéro D.23-0003.

18.1.2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2021

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2023 sous le numéro D.23-0003.

18.1.2.5 Comptes sociaux de l'exercice 2020 clos le 31 décembre 2020

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2021 sous le numéro D.21-0979.

18.1.2.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2020

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2021 sous le numéro D.21-0979.

18.1.3 Changement de date de référence comptable

Le Groupe n'a pas modifié sa date de référence comptable durant la période couverte par le présent Document d'Enregistrement Universel.

18.1.4 Normes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié.

18.1.5 Changement de référentiel comptable

Les dernières informations financières historiques auditées, contenant des informations comparatives pour l'exercice précédent, sont établies et présentées sous une forme correspondant au référentiel comptable qui sera adopté dans les prochains états financiers annuels que publiera le Groupe.

18.1.6 Etats financiers consolidés

18.1.6.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Actif en K€	§	31/12/2022	31/12/2021
Ecart d'acquisition	4.1	181 149	178 630
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	4.2	6 397	5 347
Immobilisations corporelles	4.3	1 112	587
Immobilisations financières	4.4	2 496	2 457
Actif immobilisé		191 154	187 021
Stocks et en-cours			
Créances clients	4.5	145 670	117 626
Autres créances	4.5	46 751	36 729
Valeurs mobilières de placement	4.6	4	204
Disponibilités	7	81 068	67 024
Comptes de régularisation actif	4.5	2 046	2 413
Actif circulant		275 539	223 996
Total Actif		466 692	411 017
Passif en K€	§	31/12/2022	31/12/2021
Capital social		4 494	4 441
Primes		88 097	85 257
Autres capitaux propres		27 034	16 667
Résultat (part du groupe)		18 074	9 872
Capitaux propres - Part du Groupe	4.7	137 700	116 237
Intérêts minoritaires	4.7	180	377
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	4.8	1 076	1 174
Dettes financières	4.9	110 009	115 309

Dettes fournisseurs	4.10	121 290	87 898
Dettes sur immobilisations	4.10	18	5 801
Avances et acomptes reçus sur commandes	4.10	3 946	2 743
Dettes sociales	4.10	42 691	41 672
Autres dettes d'exploitation	4.10		
Dettes fiscales	4.10	45 858	35 586
Autres dettes	4.10	2 762	2 308
Comptes de régularisation passif	4.10	1 163	1 911
Dettes		327 737	293 230
Total Passif		466 692	411 017

En K€	§	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	5.1	800 155	502 574
Autres produits d'exploitation	5.2	2 294	1 536
Achats de marchandises			
Autres achats et charges externes	5.3	-441 942	- 328 226
Impôts, taxes et versements assimilés		-3 848	- 3 196
Charges de personnel	5.4	-327 625	- 156 639
Dotations aux amort. des immobilisations		-2 380	- 1 831
Dotations aux provisions	4.8	-1 997	- 412
Charges d'exploitation		-777 792	- 490 304
EBITDA		26 966	15 217
Résultat d'exploitation		24 658	13 806
Résultat financier	5.5	-3 083	-1 244
Résultat courant avant impôt		21 575	12 562
Résultat exceptionnel	5.6	402	-400
Impôt sur les bénéfices	5.7	-3 856	-2 145
Résultat des sociétés intégrées		18 121	10 017
Dotations et reprises sur écarts d'acquisitions	4.1		
Bénéfice net		18 121	10 017
Résultat net (part du groupe)		18 074	9 872
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		47	144
Résultat par action (€)	2.3.10	0,32	0,24
Résultat dilué par action (€)	2.3.10	0,32	0,25

*Détail de calcul de l'EBITDA précisé dans la note 2.3.8

Note annexe aux comptes consolidés

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2022 qui présentent un total de bilan de 466 692 K€ et un résultat net - part du groupe de 18 074 K€.

■ **Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture**

Dynamique de croissance

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé de FREELANCE.COM s'est établi à 800 M€, en progression de +59 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2021 (+19 % par rapport au chiffre d'affaires pro forma du 31 décembre 2021 – Voir note 8).

En France, le chiffre d'affaires de FREELANCE.COM s'est inscrit en hausse de 26% à 510 M€ (représentant 64% du total consolidé du Groupe).

A l'international (Allemagne, Maroc, Suisse), le chiffre d'affaires connaît également une forte progression de 203% (avec le rapprochement du Groupe HELVETIC PAYROLL à compter du 1er novembre 2021) à 291 M€ et qui représentent 36% du chiffre d'affaires total de la période.

Participation de la société INOP'S

FREELANCE.COM a acquis 75% des actions de la société INOP'S entrée le 18 juin 2020 et un complément de 19.84% au second semestre 2021. Le solde de 5.16% a été acquis sur le premier semestre 2022 amenant ainsi sa participation à 100% au moyen d'un apport en nature. En conséquence, afin de rémunérer cet apport, FREELANCE.COM a augmenté son capital par l'émission de 424 372 actions au prix 6.82 euros par action au profit des actionnaires d'INOP'S.

Regroupement des équipes parisiennes

En février 2022, FREELANCE.COM a décidé de rapprocher les équipes basées dans le 17ème arrondissement de Paris et de transférer le siège social d'INOP'S sur son site situé à la Grande Arche depuis 2017. Environ 180 collaborateurs travaillent désormais au 15ème et 18ème étage de la Grande Arche de la Défense.

Crise en Ukraine

L'invasion militaire en cours en Ukraine et les sanctions économiques visant la Russie sont sans impact sur les comptes consolidés de FREELANCE.COM au 31 décembre 2022.

Protocole de cessions d'actions

Le 29 novembre 2022, FREELANCE.COM a cédé aux cadres dirigeants de PROVIGIS 12.5% des actions de cette participation. Cette opération a généré une plus-value de 469 K€ dans les comptes consolidés.

Politique RSE de FREELANCE.COM et label LUCIE 26000

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un enjeu fondamental de FREELANCE.COM sur l'intégration volontaire des préoccupations sociales et environnementales à ses activités commerciales et ses relations avec sa communauté forte de 12 000 indépendants.

Simultanément, le groupe déploie pour ses 250 collaborateurs les mêmes bonnes pratiques de développement durable, en s'inscrivant dans une démarche structurante d'amélioration continue pour devenir encore plus « responsable ».

L'audit externe de FREELANCE.COM selon le référentiel aligné sur la norme internationale ISO 26000 autour de 7 thématiques centrales a permis la labellisation LUCIE, référence en matFrancee RSE en France.

Autres faits marquants

Aucun autre évènement ayant eu, ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur les comptes consolidés, ou de faire l'objet d'une mention dans la présente annexe, n'est à signaler.

Évènements pos-clôture

A la date de l'établissement des comptes consolidés, aucun évènement post-clôture susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes consolidés 2023 n'est à signaler.

■ **Note 2 - Principes et méthodes comptables – modalités de consolidation**

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France et avec les règles de consolidation définies dans le règlement ANC n° 2020-01.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Modalités de consolidation

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les comptes des sociétés sur lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, de droit ou de fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Les entités sans activité ou sans actif significatif ne sont toutefois pas consolidées.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement au pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20 % du capital, sont mises en équivalence.

La date de clôture des comptes consolidés est celle de la société mère du groupe, soit le 31 décembre de chaque année, et correspond à la date de clôture de chacune des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

2.2.2 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion des prises de participation correspondent à la différence entre la juste valeur du prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise retraitée. Ils sont ventilés sur les postes d'actifs et de passifs appropriés.

Le solde non affecté positif de ces écarts est présenté à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ».

La durée d'utilisation de l'écart d'acquisition positif est déterminée à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

Les écarts d'acquisition sont analysés à chaque clôture afin d'apprécier leur valeur nette et d'appliquer éventuellement une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, les dépréciations comptabilisées n'étant jamais reprises.

L'évaluation des écarts d'acquisition des filiales opérationnelles est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement. Pour les filiales de portage, ces critères sont appliqués à l'ensemble du pôle.

Lorsque la différence de consolidation est négative, elle est inscrite en « provisions » au passif du bilan et est rapportée au résultat selon une durée tenant compte de sa nature.

2.2.3. Conversion des comptes des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone Euro

La conversion en euros des comptes des sociétés étrangères a été effectuée de la manière suivante :

- Les éléments non monétaires, à l'exception des capitaux propres, et les éléments monétaires du bilan ont été convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice ; les capitaux propres ont été convertis au cours historique ;
- L'ensemble des produits et des charges a été converti au cours de change moyen de la période considérée.

2.3 Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût historique d'achat ou de production ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles comprennent principalement :

- Les marques et les noms de domaine FREELANCE.COM dont la valeur d'inventaire est appréciée chaque année en fonction des perspectives du groupe, et qui ne font l'objet d'aucun amortissement,
- Les logiciels spécifiques.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie qui n'excède pas 5 ans.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles font l'objet d'un amortissement économique calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée. Les taux habituels retenus sont les suivants :

- | | |
|---|------------|
| 1. Agencements et installations générales | 5 ans |
| 2. Matériel de bureau et informatique | 3 à 4 ans |
| 3. mobilier | 8 à 10 ans |

Les entités du groupe n'utilisent pas de manière significative le crédit-bail comme mode de financement des immobilisations.

2.3.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées suivant les cours de change à la clôture de l'exercice ou de la période, les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés en produits ou charges financières.

Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de contentieux.

Seule FREELANCE.COM a recours aux services d'un factor (Cf. note 6.1).

2.3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition.

2.3.5 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges sont provisionnés au mieux de notre connaissance, dès lors qu'un événement survenu ou en cours les rendent probables à la date d'établissement des comptes et que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.3.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite dues au personnel permanent en activité sous contrat à durée indéterminée sont provisionnés. L'évaluation de ces engagements résulte d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan, en application des

dispositions prévues par la convention collective et de la prévision d'un départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Cette estimation tient compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

2.3.7 Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge

Le chiffre d'affaires et la marge associée sont pris en compte mensuellement, au fur et à mesure de la réalisation des missions.

2.3.8 Définition de l'EBITDA

L'EBITDA (Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) est utilisé pour définir la performance opérationnelle réalisée au cours d'une période. L'EBITDA correspond au Résultat d'Exploitation avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements,
- des dotations aux provisions d'exploitation (principalement pour risques et charges d'exploitation et indemnités de fin de carrière)
- des reprises aux provisions d'exploitation (principalement pour risques et charges d'exploitation et indemnités de fin de carrière)

2.3.9 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.3.10 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable aux taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Ils sont calculés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation, dans la mesure où ils sont significatifs.

Les impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables ne sont retenus que dans la mesure où leur récupération est probable dans un avenir raisonnable.

2.3.11 Résultat par action

Deux types de résultats sont présentés : le résultat par action et le résultat dilué par action.

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période. Les actions en circulation sont les actions émises, hors actions propres rachetées par FREELANCE.COM et incluses dans les capitaux propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre de la conversion des instruments dilutifs en circulation.

Les instruments dilutifs existant à la date du 31 décembre 2022 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantité souscrite au 31/12/2022	Quantité restant au 31/12/2022
26/04/2021	PAGA 2020 (1)	270 583		246 410	-246 410	
30/04/2022	PAGA 2021 (2)	401 100		401 100		401 100
30/04/2023	PAGA 2022 (3)	900 000				

(1) Sur les 270 283 actions attribuées le 26/04/2021, 246 410 ont été acquises le 27/04/2022

(2) Les 401 100 actions ont été attribuées le 27/04/2022 et pourront être acquises en avril 2023

(3) Les 900 000 actions pourront être attribuées en avril 2023, en fonction de critères de performance (délai d'acquisition d'1 an)

■ Note 3 - Périmètre de consolidation

3.1 Périmètre de consolidation

L'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé.

La liste des 25 sociétés consolidées au 31 décembre 2022 ainsi que les pourcentages d'intérêts détenus par le groupe sont présentés ci-après ; elles sont toutes consolidées en intégration globale.

Dénomination sociale	Pays	SIREN	Capital social	Capitaux propres €
ADMISSIONS ACCESS	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	478 676 901	100	100
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	Tour de l'Horloge 4 place L.Armand 75603 Paris cdx 12	487 531 659	100	100
ADMISSIONS SAVOIR-FAIRE	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	413 598 632	100	100

ADMISSIONS SUISSE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100	100
COWORKEES SUISSE	22 rue de Carouge, 1205 (Suisse)		100	100
COWORKEES FRANCE	57 rue Jean Baud – 74940 Annecy	824 544 977	100	100
EGO INTERIM	221 boulevard Zerktoni Casablanca (Maroc)		100	100
ERGONOS CONSULTING	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100	100
ERGONOS GERMANY	FriedrichstraBe 95, 10117 Berlin (Allemagne)		100	100
FREELANCE MAROC	221 boulevard Zerktoni Casablanca (Maroc)		100	100
FREELANCE UK	c/o James Cowper Kreston, Reading Bridge House, George Street, Reading, Berkshire, England, RG1 8LS		100	100
FREELANCE.COM		384 174 348	100	100
FREELANCE ONE	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	431 960 251	100	100
ADMISSIONS ONE		837 521 442	100	100
FREELANCE SERVICES		517 703 385	100	100
3P FINANCIAL SERVICES		Route de Lausanne 254, c/o Kilmona Management SA, 1292 Chambésy (Suisse)		100
HELVETIC PAYROLL GENEVE	Route de la Capite 127, 1222 Vésenaz, Colonge-Bellerive (Suisse)		100	100
HELVETIC PAYROLL ZURICH	Kernstrasse 57, 8004 Zurich (Suisse)		100	100
INOP'S (5)	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	513 082 503	100	95
PROVIGIS	4 boulevard Diderot – 75012 Paris	431 960 251	88	100
SAGE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100	100
TEOPHILE		839 240 322	90	100
TMC	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense		100	100
VALOR CONSULTANT SAS		311 810 816	100	100
VALOR ONE SAS		505 317 503	100	100

3.2 Variation du périmètre

- L'acquisition de 5.16% d'INOP'S sur le 1er semestre 2022 a généré un écart d'acquisition complémentaire de :

Prix d'acquisition des titres :	2 919 K€
Quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis	<u>400 K€</u>
Écart d'acquisition au 31/12/22	2 519 K€

Le total de l'écart d'acquisition relatif à la société INOP'S se monte désormais à 24 812 K€ pour une participation globale de 100 %.

- La cession de 12.5 % des actions de la société PROVIGIS s'est traduite par une plus-value détaillée ci-dessous :

Prix de cession des titres :	625 K€
Quote-part dans la juste valeur des actifs nets cédés	<u>156 K€</u>
Plus-value au 31/12/22	469 K€

■ Note 4 - Informations sur les postes du bilan

4.1 Écarts d'acquisition

Valeurs en K€	Valeur nette au 31/12/2021	Augmentation 31/12/2022	Dépréciation 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2022
Activité d'intermédiation	27 117	2 519		29 636
- France	25 188	2 519		27 707
- Export	1 929			1 929
Activité de portage salarial	151 513			151 513
- France	34 763			34 763
- Export	116 749			116 749
	178 630	2 519		181 149

Pour une meilleure lisibilité, les écarts d'acquisitions sont désormais regroupés par activité et zone géographique (l'ancienne présentation indiquait les montants par acquisition).

- L'intermédiation France comprend principalement l'écart d'acquisition d'Inop's,
- L'intermédiation Export inclut les écarts d'acquisition Maroc et Ergonos,
- Le portage salarial France reprend la majorité des écarts d'acquisition issus de l'apport partiel d'actif de 2016,
- Le portage salarial Export inclut principalement les écarts d'acquisition du groupe Helvetic Payroll.

Le groupe FREELANCE.COM procède annuellement à un test de dépréciation pour chacun de ces 4 périmètres. Celui-ci n'a conduit à aucune dépréciation fin 2022.

4.2 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés	133					132
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	8 004	720	-36		1 719	10 406
Fonds commercial	481					481

Autres immobilisations. Incorporelles Immobilisations incorporelles en cours	673	2 122			-1 642	1 153
Immobilisations incorporelles brutes	9 291	2 842	-36		76	12 173
Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Amort. des frais d'établissement	-94	-25				-118
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	-3 369	-1 833	52		-26	-5 176
Amort. fonds commercial	-481					-481
Amort. autres immo. incorporelles						
Amort. autres immo. Incor.CB LLD						
Immobilisations incorporelles en cours						
Amortissements et provisions	-3 944	-1 858	52		-26	-5 776
Valeurs nettes	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés	39	-25				14
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	4 635	-1 113	16		1 692	5 230
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	673	2 122			-1 642	1 153
Valeurs nettes	5 347	984	16		50	6 397

Le poste « concessions, brevets et droits similaires » comprend notamment :

- La marque « FREELANCE.COM » ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués à 1 260 K€ lors de leur première consolidation en 2002, évaluation confirmée depuis par un test annuel de dépréciation.
- Les logiciels spécifiques suivant :
 - Pour l'activité d'intermédiation France : des outils de type portail clients/partenaires sont développés en interne pour industrialiser la gestion de nos opérations. La valeur nette de ces actifs au 31 décembre 2022 s'élève à 2 380 K€, y compris 604 K€ d'immobilisations en cours,
 - Pour l'activité de portage salarial France : des outils sont développés en interne et mis à la disposition de nos consultants pour la gestion de leur activité. La valeur nette de ces actifs au 31 décembre 2022 s'élève à 722 K€, y compris 176 K€ d'immobilisations en cours,
 - Pour l'activité de portage salarial Export : Un outil est développé en interne pour gérer notre offre de portage salarial internationale. Un outil est développé en interne pour gérer

notre offre de portage salarial internationale. La valeur nette de cet actif s'élève à 1 306 K€ au 31 décembre 2022,

- Les autres développements sont liés à la solution de conformité fournisseurs PROVIGIS. La valeur nette de cet actif s'élève à 576 K€ au 31 décembre 2022, y compris 372 K€ d'immobilisations en cours.

Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée qui n'excède pas 5 ans.

4.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	160	6				167
Autres immobilisations corporelles	1 815	633	-146		174	2 476
Immobilisations en cours		258			-160	98
Valeurs brutes	1 975	897	-146		14	2 741
Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	-131	-13				-144
Autres immobilisations corporelles	-1 257	-298	82		-11	-1 484
Dépréciation immo. corporelles						
Amortissements et provisions	-1 388	-311	82		-11	-1 629
Valeurs nettes	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	29	-7				22
Autres immobilisations corporelles	558	335	-64		163	992
Immobilisations corporelles en cours		258			-160	98
Valeurs nettes	587	586	-64		3	1 112

4.4 Immobilisations financières

Le poste « Immobilisations financières » se décompose comme suit en valeurs nettes au 31 décembre 2022 :

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres non consolidés	72					72
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	2	66			-66	2

Prêts	501				501
Dépôts et garanties versées	1 451	393	-270	8	1 581
Autres créances immobilisées	431	1	-106	13	339
Total	2 457	460	-376	-45	2 496

La ligne des titres non consolidés correspond toujours pour 50 K€ à la société INSTITUT SAVOIR FAIRE créée en 2020 et pour 22 K€ à la société FREELANCE.COM LUXEMBOURG. Sans impact significatif, elles ne sont pas consolidées.

Les prêts correspondent aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial.

4.5 Créances d'exploitation et comptes de régularisation

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	148 375	-2 705	145 670	117 626
Créances sur immo et comptes rattachés				
Créances clients	148 375	-2 705	145 670	117 626
Créances sociales	1 785		1 785	892
Créances d'impôt et TVA exigible	26 682		26 682	23 516
Cptes courants débiteurs	99		99	
Autres créances diverses et affacturage	16 686		16 686	10 564
Avances et acptes versés /commandes	253		253	253
Divers – Produits à recevoir				260
Actifs d'impôt différé	1 245		1 245	1 245
Autres créances	46 751		46 751	36 729
Charges constatées d'avance	1 027		1 027	1 183
Comptes de régularisation	1 019		1 019	1 230
Comptes de régularisation actif	2 046		2 046	2 413
TOTAL GENERAL	197 172	-2 705	194 467	156 768

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine. Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible pour 25 789 K€ et des crédits et avances d'impôts de 893 K€. Les comptes de Factor (ligne autres créances diverses et affacturage) représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées pour 15 204 K€.

Le recouvrement des actifs d'impôt différé de 1 245 K€ correspond à la consommation des déficits fiscaux sur un horizon de 3 ans (bénéfices fiscaux des années 2023 à 2025), détail dans la note 5.7

NB : Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées au factor. Au 31/12/2022, l'encours d'affacturage s'élève à 67 979 K€ pour 42 619 K€ au 31/12/2021.

4.6 Valeurs mobilières de placement

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	204	-200	4	204

4.7 Variation des capitaux propres

Valeurs en K€	Capital	Réserves + primes	Titres en autocontrôle	Résultats	Ecart de conversion	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2	2 914	36 584	-128	8 276	113	47 759	1 165
Affectation en réserves		8 276		-8 276			
Engagement Retraites							
Variation de capital	1 527	55 858				57 385	
Variation de titres en autocontrôle			-29			-29	
Variation du périmètre							-933
Résultat N-1				9 872		9 872	144
Variation des écarts de conversion					1 249	1 249	
Capitaux propres N-1	4 441	100 719	-158	9 872	1 363	116 236	377
Affectation en réserves		9 872		-9 872			
Engagement Retraites							
Variation de capital	54	2 841				2 894	
Variation de titres en autocontrôle			-66			-66	
Variation du périmètre							-243
Résultat N				18 074		18 074	47
Variation des écarts de conversion					561	561	
Capitaux propres N	4 494	113 431	-224	18 074	1 923	137 699	180

Le nombre d'actions composant le capital social de FREELANCE.COM SA se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Au 31/12/2021	55 508 669	0,08 €
Au 31/12/2022	56 179 454	0,08 €

Depuis le 1er janvier 2022, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 54 K€ par émission de :

- 246 413 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA)
- 424 372 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Traité d'apport d'INOP'S)

Il passe ainsi de 4 441 K€ euros composé de 55 508 669 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 4 494 K€ composé de 56 179 454 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au titre des opérations décrites ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 20 K€ (Attribution Gratuite d'Actions AGA) et la prime d'apport a augmenté de 2 860 K€ au titres du Traité d'apport de la société INOP'S.

4.8 Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation (1)	Diminution (2)	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Provisions pour risques et charges	1 174	259	-366		9	1 076
Provisions pour dépréciations sur :						
- Immobilisations incorporelles	16		-16			
- Immobilisations corporelles						
- Immobilisations financières	30					30
- Comptes clients	2 514	1 997	-1 890		84	2 705
- Autres créances						
- Valeurs mobilières		200				200
Total	3 733	2 456	-2 271		93	4 011

Impact en résultat	Dotations	Reprises
Résultat d'exploitation	1 997	-1 961
Résultat financier	200	
Résultat exceptionnel	259	-310
Total	2 456	-2 271

- (1) Les dotations de provisions correspondent pour l'essentiel à la provision des clients douteux (1 997 K€) ainsi qu'aux risques sociaux (148 K€) et financiers (200 K€),
- (2) Les provisions reprises correspondent principalement aux clients douteux (1 890 K€), et de risques sociaux (240 K€).

Les provisions et dépréciations concernent principalement cinq types de risque :

- Les risques réglementaires (fiscalité, Urssaf, etc.) pour un montant de 196 K€
- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 505 K€
- Les risques commerciaux contractuels pour 192 K€
- Les indemnités de fin de carrière pour 183 K€ (dont principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 3.84 % et taux d'évolution des rémunérations de 3%)
- Les risques clients de non-recouvrement de créance à hauteur de 2 706 K€

Les dotations et reprises de provision d'exploitation concernent principalement le risque de non-recouvrement des créances clients.

Les dotations et reprises de provision qui impactent le résultat exceptionnel sont détaillées dans la note 5.6 et concernent principalement les autres risques.

4.9 Emprunts et dettes financières

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation du périmètre	Autres mouvements	Clôture
Emprunts bancaires	114 833	5 960	-11 233			109 561
Autres dettes financières	476	399	-364		-63	448
TOTAL GENERAL	115 309	6 360	-11 597		-63	110 009

Pour mémoire, en 2021, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG afin notamment de financer l'acquisition du groupe HP. En juin 2022, un emprunt de 6 M€ est venu s'ajouter en complément de prix du groupe HP qui restait à verser sur le 1er semestre 2022.

La diminution de 11 M€ comprend le remboursement de la première échéance de cet emprunt pour 7.5 M€ ainsi que de PGE pour 3.5 M€.

Leurs échéances sont détaillées ci-dessous :

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 ans à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	109 561	14 687	49 374	45 500
Autres dettes financières	448	448		
Emprunts et dettes financières	110 009	15 135	49 374	45 500

Les termes de l'emprunt sont précisés ci-dessous :

- 51 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.4% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.75% l'an
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1,4%

* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- D'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- De critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

Ce taux a été ramené à 1.40% et 1.75% sur le second semestre 2022 grâce à l'amélioration des critères du ratio R1.

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recouru à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) sur l'Euribor 3 mois avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les autres dettes financières pour 448 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire (399 K€).

4.10 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont pour l'essentiel exigibles à moins d'un an, leur ventilation est la suivante :

Valeurs en K€	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs	121 290	87 898
Dettes sur immobilisations	18	5 801
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 946	2 743
Dettes sociales	42 691	41 672
Dettes fiscales	45 858	35 586
Autres dettes	2 762	2 308
Total autres dettes	95 275	88 111
Comptes de régularisation passif	1 163	1 911
Total	217 728	177 920

Les dettes fiscales de 45 858 K€ comprennent pour l'essentiel la TVA collectée pour 35 913 K€.

■ **Note 5 - Informations sur les postes du compte de résultat**

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Valeurs en K€	31/12/2022	31/12/2021
Activité d'intermédiation	420 943	332 961
• France	399 231	307 682
• Export	21 712	25 279
Activité de portage salarial	376 164	167 052
• France	107 637	96 194
• Export	268 527	70 857
Autres	3 049	2 562
Total	800 155	502 574

La ligne « Autres » concerne le chiffre d'affaires de l'activité de conformité principalement porté par PROVIGIS.

5.2 Autres produits d'exploitation

A hauteur de 2 294 K€ au 31 décembre 2022, ils comprennent principalement :

- Des reprises de provisions sur des créances douteuses à hauteur de 1 890 K€
- Des produits de gestion courante pour 241 K€
- Des subventions d'exploitation pour 89 K€.

5.3 Détail des autres achats et charges externes

Valeurs en K€	31/12/2022	31/12/2021
Achats de prestations	387 373	303 913
Commissions des commerciaux	732	955
Achats et charges liés au partage salarial	40 975	13 616
Autres	12 861	9 743
Total	441 942	328 226

La variation du poste « Achats et charges liés au partage salarial » provient de l'intégration du Groupe HP (32 M€) sur une année pleine.

5.4 Détail des frais de personnel

Valeurs en K€	31/12/2022	31/12/2021
Personnel administratif	27 404	20 263
Personnel porté et intérimaires	300 221	136 376
Total	327 625	156 639

La forte augmentation du personnel porté provient de l'activité de portage salarial du Groupe HP (182,3 M€) sur une année pleine.

La participation des salariés au résultat se monte à 129 K€ à fin 2022 et 119 K€ à fin 2021.

5.5 Décomposition du résultat financier

Valeurs en K€	31/12/2022	31/12/2021
Produits de participation		
Autres intérêts et produits assimilés	27	36
Reprises sur provisions & Transfert de charges		
Différences positives de change	558	31
Produits cessions de VMP & transfert de charges financières	2	1
Produits financiers	587	68
Dotations financières aux amortissements et provisions	200	
Intérêts et charges assimilées	2 460	860
Différences négatives de change	1 010	452
Charges sur cessions de VMP		
Charges financières	3 670	1 312
Résultat financier	-3 083	-1 244

es filiales suisses contribuent pour 465 K€ aux différences nettes de change.

Les intérêts et charges assimilées de 2 460 K€ comprennent pour 2 127 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM lié à l'emprunt bancaire, auxquels s'ajoutent des charges d'intérêts de 93 K€ liées principalement aux PGE. Les charges d'affacturage s'élèvent à 207 K€ en décembre 2022.

5.6 Décomposition du résultat exceptionnel

Valeurs en K€	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	246	102
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	625	204
Reprises de provisions & transfert de charges	310	168
Produits exceptionnels	1 181	473
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	300	5
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	220	838
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions	259	31
Charges exceptionnelles	779	874
Résultat exceptionnel	402	-400

Le résultat exceptionnel net comprend notamment la plus-value sur la cession des actions PROVIGIS pour 469 K€, et la dépréciation d'immobilisations incorporelles pour 64 K€.

5.7 Impôt sur les résultats et impôts différés

A compter du 1er janvier 2019, les sociétés françaises du groupe ont constitué un groupe d'intégration fiscale dont FREELANCE.COM est la mère. Au 31 décembre 2022, l'impôt société en résultant s'élève à 362 K€. Les sociétés COWORKEES et TMC sont intégrées dans ce groupe depuis le 1er janvier 2022, et PROVIGIS en est sortie puisqu'elle n'est désormais détenue qu'à 87.5% (soit inférieur au 95 % requis). La société INOP'S ne fait pas partie de ce groupe.

Sur l'exercice 2022, la charge d'impôt dans les comptes consolidés est de 3 856 K€ et se décompose de la manière suivante :

Valeurs en K€	31/12/2022	31/12/2021
Impôts exigibles	3 857	2 463
Impôts différés	-1	-318
Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat	3 856	2 145

Les impôts exigibles pour 3 857 K€ correspondent aux impôts sur les sociétés dus par les filiales françaises (1 017 K€), suisses-allemandes (2 758 K€) et marocaines (82 K€).

Les déficits reportables de l'unité fiscale FREELANCE.COM ont été entièrement activés en 2020 et 2021.

Les impôts différés ont été activés au taux de 25 %, taux en vigueur en 2022, il était de 26.5% en 2021.

Sur l'exercice 2022, la ligne Impôts différés est détaillée comme suit :

Valeurs en K€	31/12/2022
Consommation d'actifs d'impôts	314
Activation Impôts différés COWORKEES et TMC	-401
Impact du changement de taux d'IS de 26,5% à 25%	67
Variation des engagements retraites	20
Produit d'Impôts différés	-1

La ventilation des impôts différés dans le bilan est la suivante :

Valeurs en K€	Base d'impôts différés 2022	31/12/2022	31/12/2021
Reports déficitaires	4 799	1 200	1 178
Indemnités de départ à la retraite	183	46	67
Impôts différés actifs par nature		1 245	1 245

L'analyse de la différence d'impôt au 31 décembre 2022 se présente ainsi :

Valeurs en K€	Base	Impôt
Résultat net avant impôts théorique en vigueur de 25%	21 977	5 494
Retraitements :		
- Charges non déductibles en réintégration fiscale (1)	1 969	492
- Revenus non imposables en déduction fiscale (2)	-1 911	-478
- Impôts différé d'actifs sur perte fiscale de la période (3)	-1 431	-358
Base taxable du Groupe	20 603	5 151
Incidence de la baisse du taux d'impôt de 26,5% (2021) à 25%		73
Différence entre le taux normal appliqué en France et le taux d'impôt appliqué à l'étranger (4)		-1 390
Correction d'impôt exercice précédent		22
Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat		3 856
Taux d'impôt effectif		18%

Les principaux éléments expliquant les écarts identifiés dans le passage de l'impôt théorique à la charge d'impôts sont :

- (1) Décalages temporaires liés aux taxes organic et efforts de construction, 5% de quote-part sur les dividendes versés par des filiales françaises (1 921 K€) et suisses (8 635 K€),
- (2) Décalages temporaires réintégrés les années précédentes : Efforts de constructions, Organic, etc,
- (3) L'impôt différé d'actif sur la perte fiscale activées (COWORKEES pour 1 199 K€ et TMC pour 406 K€) et non activée (3PFS pour 170 K€ et TEOPHILE pour 4 K€),
- (4) La principale différence de taux avec la France est le taux moyen d'imposition de 18% en Suisse.

■ Note 6 - Autres informations

6.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	67 979
Restitution de la franchise de loyer en cas de départ avant le 28/02/2029	2 283
Promesse de cession de 10% du capital de Provigis (70.000 actions) à Spireo d'une durée de 3 ans soit jusqu'au 29/11/2025, à utiliser en une ou plusieurs fois, au prix de 7,14€ par action	500

Caution solidaire en garantie du paiement de deux ans de loyers dus au titre du bail commercial souscrit par Provigis	160
---	-----

Affectation en nantissement de 158.268 actions INOP'S à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale).

Gage de 100% des actions composant le capital des sociétés Helvetic Payroll Zurich et Helvetic Payroll SA à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale).

Nantissement du fonds de commerce résultant d'un acte en date du 10 avril 2019 au profit de BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES à hauteur de 87,6 K€.

6.2 Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 31 décembre 2022 ont fait l'objet d'une provision.

6.3 Effectif permanent à fin décembre 2022

	France	Etranger	Total 31/12/22	Total 31/12/21
Personnel salarié :				
- cadres	195	53	248	198
- employés	66	4	69	84
Total	261	57	317	283

L'effectif permanent exclut les salariés portés et les intérimaires.

6.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes	Mission légale	Autres services
ECA – NEXIA	135	10
CPA – CABINET PERON	53	4
CABINET FERTE	36	
CABINET AZENCOTH	30	
MVN	5	
COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE REVISION	56	
	315	14

Les honoraires des Commissaires aux comptes ont représenté une charge de 330 K€ en 2022.

6.5 Parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

La principale opération concernée est décrite au § 4.9 ci-dessus.

■ **Note 7 – Tableau de flux de trésorerie consolidé**

Valeur en K€	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie à l'ouverture	67 116	53 258
Opération d'exploitation :		
Résultat net de l'ensemble consolidé	18 121	10 017
Amortissements et provisions	2 273	1 482
Plus-values de cession, nettes d'impôts	-421	336
Variation des impôts différés	-1	-318
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	19 973	11 516
Variation du BFR lié à l'activité	7 966	-373
Flux de trésorerie exploitation (A)	27 939	11 143
Opérations d'investissements :		
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	-4 198	-2 538
Cession et réductions d'immobilisations	376	43
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-5 783	-3
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	601	-82 214
Trésorerie affectée aux investissements(B)	-9 004	-84 712
Opérations de financement :		
Émissions d'emprunts	5 960	100 002
Remboursements d'emprunts	-11 233	-24 360
Augmentation des capitaux propres		11 076
Trésorerie provenant du financement (C)	-5 273	86 719
Autres flux de trésorerie (D)	244	708
Variations de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	13 907	13 858
Trésorerie - Clôture	81 023	67 116

■ Note 8 – Informations Pro Forma

En K€	§	31/12/2022 Comptes consolidés	31/12/2021 Comptes consolidés	31/12/2021 Comptes pro forma
Chiffre d'affaires nets	5.1	800 155	502 574	
Autres produits d'exploitation	5.2	2 294	1 536	
Autres achats et charges externes	5.3	-441 942	-328 226	-353 115
Impôts, Taxes et versements assimilés		-3 848	-3 196	-3 260
Charges de Personnel		-327 625	-156 639	-290 551
Dotation aux amortissements des immobilisations	5.4	-2 380	-1 831	-1 989
Dotation aux provisions	4.8	-1 997	-412	-635
Charges d'exploitation		-777 792	-490 304	-649 551
EBITDA		26 966	15 217	25 014
1 - Résultat d'exploitation		24 658	13 806	23 445
2 – Résultat financier	5.6	-3 083	-1 244	-2 634
3 – Résultat courant avant impôt		21 575	12 562	20 811
4 – Résultat exceptionnel		402	-400	-493
Impôts sur les bénéfices	5.7	-3 856	-2 145	-3 587
Résultat des sociétés intégrées		18 121	10 017	16 731
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	4.1			
5 – Bénéfice net		18 121	10 017	16 731
Résultat net (part du groupe)		18 074	9 872	16 587
Résultat hors groupe		47	144	144

Comptes consolidés 2021 : périmètre de consolidation avec le groupe HELVETIC PAYROLL acquis fin octobre 2021 et contribuant aux flux d'activité et de résultat du groupe pour les mois de novembre et décembre 2021.

Compte pro forma 2021 : périmètre de consolidation avec la contribution du groupe HELVETIC PAYROLL à partir du 1^{er} janvier 2021 les frais financés de l'emprunt liés à l'acquisition du Groupe HP ont été intégrés au pro forma 2021.

18.1.6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FREELANCE.COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté :

- sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des informations données dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et notamment la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge décrite dans la note 2.3.7 de l'annexe ;
- et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour celles relatives à l'écart d'acquisition qui figure au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 181,1 millions d'euros, ainsi que celles relatives aux dettes envers les salariés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 21 avril 2023.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225 102- 1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Champs sur Marne et à Paris, le 21 avril 2023
Les Commissaires aux Comptes

Cabinet PÉRON et Associés
Jean François PÉRON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

Comptabilité Audit Développement
Alexandre DROUHIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

18.1.6.3 Comptes consolidés de l'exercice 2021 clos le 31 décembre 2021

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2023 sous le numéro D.23-0003.

18.1.6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2021

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2023 sous le numéro D.23-0003.

18.1.6.5 Comptes consolidés de l'exercice 2020 clos le 31 décembre 2020

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2021 sous le numéro D.21-0979.

18.1.6.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2021 sous le numéro D.21-0979.

18.1.7 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux comptes clos le 31 décembre 2022 présentées au paragraphe 18.1.2.1 et 18.1.6.1 du présent document.

Celles-ci ont fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes de la Société dont le rapport figure au paragraphe 18.1.2.2 et 18.1.6.2

18.2 Informations financières intermédiaires et autres

Néant

18.3 Audit des informations financières annuelles historiques

18.3.1 Audit indépendant

Les commissaires aux comptes du Groupe établissent un rapport d'audit annuel indépendant. Celui-ci est présenté au paragraphe 18.1.2.2 du présent document.

18.3.2 Autres informations auditées

Seules les informations financières annuelles historiques ont fait l'objet d'un audit par les contrôleurs légaux.

18.3.3 Informations non-auditées

Néant.

18.4 Informations financières pro forma

En octobre 2021 le Groupe Freelance.com a acquis le Groupe Helvetic Payroll.

Compte tenu de la date du rapprochement et de son caractère significatif dans les comptes consolidés du Groupe, la note 8 des annexes des comptes consolidés 2022 et 2021 fournit une information Pro Forma et précise les modalités d'intégration dans les comptes du Groupe.

18.5 Politique de distribution de dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Dans l'intérêt de ses actionnaires, la Société consacre l'ensemble de ses ressources financières à l'augmentation de la valeur de l'entreprise et n'a pas prévu à court terme d'initier une politique de versement de dividende.

18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Hormis les litiges décrits au paragraphe 3.3.2 ci-dessus, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe aurait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

18.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant

19 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

19.1 Capital social

19.1.1 Capital souscrit et autorisé

- Montant du capital (article 7 des statuts)

Le capital est fixé à la somme de quatre millions cinq cent vingt-deux mille huit cent vingt euros et trente-deux centimes (4 522 820,32 euros).

Il est divisé en cinquante-six millions cinq cent trente-cinq mille deux-cent-cinquante-quatre (56 535 254) actions de 0,08 euros de nominal chacune.

- Les délégations et autorisations dont dispose le Conseil d'administration sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'autorisation Donnée au Directoire	Date de l'AG	Durée	Montant nominal autorisé	Montant utilisé	Montant nominal disponible
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes.	AGM 16/06/2023 12ème résolution	16/12/2024 (18 mois)	1 000 000 €		1 000 000 €
Délégation de compétence à consentir au conseil à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées)	AGM 16/06/2023 13ème résolution	16/12/2024 (18 mois)	1 000 000 BSA (bons de souscription d'actions)		1 000 000 BSA (bons de souscription d'actions)
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance	AGM 16/06/2023 14ème résolution	16/08/2024 (26 mois)	1 500 000 €		1 500 000 €

<p>Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et sans indication de bénéficiaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par offre au public</p>	<p>AGM 16/06/2023 15ème résolution</p>	<p>16/08/2024 (26 mois)</p>	<p>1 000 000 €</p>	<p>1 000 000 €</p>
<p>Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et sans indication de bénéficiaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an</p>	<p>AGM 16/06/2023 16ème résolution</p>	<p>16/08/2024 (26 mois)</p>	<p>1 000 000 € et 20% du capital social par an</p>	<p>1 000 000 € et 20% du capital social par an</p>
<p>Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes</p>	<p>AGM 16/06/2023 17ème résolution</p>	<p>16/08/2024 (26 mois)</p>	<p>1 000 000 €</p>	<p>1 000 000 €</p>
<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas</p>	<p>AGM 16/06/2023 18ème résolution</p>	<p>16/08/2024 (26 mois)</p>	<p>15% de l'émission initiale</p>	<p>15% de l'émission initiale</p>

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de Commerce et L 3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société	AGM 16/06/2023 19ème résolution	16/08/2024 (26 mois)	136 000 €		136 000 €
Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances	AGM 16/06/2023 20ème résolution		2 000 000 €		2 000 000 €
Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce	AGM 17/06/2022 17ème résolution	17/08/2025 (38 mois)	10% du capital social	Partiellement utilisée-	10% du capital social
Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit d'une catégorie de cadres salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce	AGM 17/06/2022 18ème résolution	17/08/2025 (38 mois)	10% du capital social	Partiellement utilisée-	10% du capital social
Délégation de compétence à consentie au conseil à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de répondant à des caractéristiques déterminées*	AGM 17/06/2022 19ème résolution	17/12/2023 (18 mois)	1 000 000 BSA (bons de souscription d'actions)	-	1 000 000 BSA (bons de souscription d'actions)

<p>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions auto-détenues qu'il décidera dans les limites autorisées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code du Commerce</p>	<p>AGM 17/06/2022 20ème résolution</p>	<p>18/12/2023 (18 mois)</p>	<p>10% du capital de la société par période de 24 mois</p>	<p>10% du capital de la société</p>	
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personne**</p>	<p>AGM 17/06/2022 21ème résolution</p>	<p>18/12/2023 (18 mois)</p>	<p>1 000 000 €</p>	<p>1 000 000 €</p>	
<p>Délégation de compétence au conseil d'administration donnée à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de Commerce et L 3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société</p>	<p>AGM 17/06/2022 22ème résolution</p>	<p>17/08/2024 (26 mois)</p>	<p>135 000 €</p>	<p>-</p>	<p>135 000 €</p>
<p>Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances (17ème à 22ème résolution ci-dessus de l'AGM du 17/06/2022)</p>	<p>AGM 17/06/2022 23ème résolution</p>	<p>-</p>	<p>4 000 000 €</p>	<p>Partiellement utilisée</p>	<p>4 000 000 €</p>
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance</p>	<p>AGM 18/06/2021 17ème résolution</p>	<p>18/08/2023 (26 mois)</p>	<p>1 000 000 €</p>	<p>-</p>	<p>1 000 000 €</p>

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et sans indication de bénéficiaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par offre au public	AGM 18/06/2021 18ème résolution	18/08/2023 (26 mois)	1 000 000 €	-	1 000 000 €
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et sans indication de bénéficiaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé visé à l'article L. 411-2, ii du code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an	AGM 18/06/2021 19ème résolution	18/08/2023 (26 mois)	1 000 000 € et 20% du capital social par an	-	1 000 000 € et 20% du capital social par an
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AGM 18/06/2021 20ème résolution	18/08/2023 (26 mois)	1 000 000 €	-	1 000 000 €
Autorisation donnée au conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	AGM 18/06/2021 21ème résolution	18/08/2023 (26 mois)	15% de l'émission initiale	-	15% de l'émission initiale
Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	AGM 18/06/2021 23ème résolution	18/08/2024 (38 mois)	1 000 000 actions		1 000 000 actions

Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances (17^{ème} à 23^{ème} résolution de l'AGM du 18/06/2021)

AGM 18/06/2021
25^{ème} résolution

2 000 000 €

-

2 000 000 €

*catégorie de bénéficiaires : (i) dirigeants mandataires sociaux, (ii) membres indépendants ou censeurs du Conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons ou (iii) personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iv) salariés des filiales étrangères de la Société.

**catégorie de personnes : sociétés et fonds d'investissement (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FPCI, FCPI ou FIP), actionnaires ou non de la Société, investissant à titre principal ou ayant investi au cours des 36 derniers mois plus de 5 millions d'euros dans des sociétés de croissance dites « small caps » ou « mid caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 d'euros) dans le secteur des technologies ou des services.

19.1.2 Actions non représentatives du capital

Néant

19.1.3 Auto-détention et programme de rachat d'actions

Au 31 décembre 2022, la Société détient 32 749 actions FREELANCE.COM contre 19 425 au 31 décembre 2021.

19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions

- L'émission de bons de souscription d'actions de la Société en rémunération d'un Apport d'Actif

FREELANCE.COM a procédé le 28 octobre 2021 à l'émission de 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €, chacune assortie d'un bon de souscription d'actions, intégralement attribuées en rémunération d'une quote-part de l'apport du Groupe HELVETIC PAYROLL.

Les principaux termes et conditions des BSA sont résumés ci-dessous :

- Quantité 7.500.000 BSA (Parité : 5 BSA donneront droit à 1 action nouvelle FREELANCE.COM)
- Nombre d'actions FREELANCE.COM susceptibles d'être émises par exercice des BSA : 1.500.000
- Prix d'exercice : 5,996 € (correspondant au prix d'exercice de 5 BSA)
- Date d'échéance : 31 décembre 2023
- Les BSA ne seront pas cotés

L'exercice de l'intégralité des bons de souscription donnerait lieu à la création de 1 500 000 actions nouvelles de la Société, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 120 000 €, hors prime d'émission

En cas d'exercice de la totalité des bons de souscription d'actions, le capital social de FREELANCE.COM serait constitué 58 035 254 actions compte tenu d'un nombre total d'actions de 56 535 254 actions à la date du présent document.

19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation visant à augmenter le capital

Néant

19.1.6 Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option

Néant

19.1.7 Évolution du capital social

Il a été fait apport à la société :

1. Lors de sa constitution de la somme de 250 000 francs en numéraire.
2. Lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2000, d'une somme de 7 250 000 francs par souscription en numéraire.
3. Suite à décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 Octobre 2001, le capital social a été augmenté de 16 400 000 francs par versements d'espèces et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et émission de 164 000 actions nouvelles de 100 francs chacune.
4. Suite à une décision de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 27 septembre 2002, le nominal des actions de la Société a été divisé par dix, et corrélativement le nombre des actions de la Société a été multiplié par dix, le montant du capital social étant resté inchangé.
5. Suite à décisions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 30 juin 2004, le capital social a été réduit de 3 405 750 € après réduction du nominal de 1,525 € à 0,10 € pour chaque action par imputation au report à nouveau.
6. Suite à décisions de l'assemblée générale du 20 juin 2005 et décisions du Conseil d'Administration du 14 juillet 2005, agissant par délégation de l'Assemblée, le capital social a été augmenté de 27 825,60 € par versement d'espèces et émission de 278 256 actions nouvelles de 0,10 € de nominal.
7. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 13 064 actions nouvelles de 0,10 € de nominal ont été créées en 2005, entièrement souscrites en 2005. Le capital social a été augmenté en conséquence de 1 306,40 € et s'élève désormais à 268 132 €.

8. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 6 876 actions nouvelles de 0,10 € de nominal ont été créées au 1^{er} semestre 2006, entièrement souscrites. Le capital social a été augmenté en conséquence de 687,60 € et s'élève désormais à 268 819,60 €.
9. Suite à décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2006 dans sa huitième résolution, la valeur nominale des actions a été augmentée de 0,40 € par action et portée à 0,50 €, par prélèvement sur les primes d'émission. En conséquence le capital social a été augmenté de 1 075 278,40 € et porté à 1 344 098 €, le nombre d'actions étant inchangé.
10. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 14 482 actions nouvelles de 0,50 € de nominal ont été créées au 2^{ème} semestre 2006, entièrement souscrites en 2006. Le capital social a été augmenté en conséquence de 7 241 € et s'élève désormais à 1 351 339 €.
11. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 2 204 actions nouvelles de 0,50 € de nominal ont été créées au 1^{er} semestre 2007, entièrement souscrites en 2006. Le capital social a été augmenté en conséquence de 1 102 € et s'élève désormais à 1 352 441 €.
12. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par les Assemblées générales des 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, et du 20 juin 2005 dans ses douzième et treizième résolutions, 35 114 actions nouvelles de 0,50 € de nominal ont été créées au 2^{ème} semestre 2007, entièrement souscrites. Le capital social a été augmenté en conséquence de 17 557 € et s'élève désormais à 1 369 998 €.
13. Suite aux décisions du Conseil d'Administration des 10 et 16 juin 2015, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2013, le capital social a été augmenté de 684 999 € par l'émission de 1 369 998 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune. Le capital social s'élève désormais à 2 054 997 €.
14. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 6 avril 2016, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 2 739 996 € par émission de 5 479 992 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune. Par conséquent, le capital social a été porté de 2 054 997 € à 4 794 993 €, divisé en 9 589 986 actions.
15. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été réduit d'une somme de 2 397 496,50 €, par voie de diminution de la valeur nominale des actions à 0,25 € par action, pour être ramené de 4 749 993 € à 2 397 496,50 € par apurement à due concurrence du report à nouveau débiteur.
16. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été réduit d'une somme de 2 301 596,64 €, par voie de diminution de la valeur nominale des actions à 0,01 € par action, pour être ramené de 2 397 496,50 € à 95 899,86 € par affectation à un compte technique de réserve non distribuable mais incorporable au capital.

17. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été augmenté de 210 979,69 €, par émission de 21 097 969 actions nouvelles de 0,01 € de valeur nominale, pour être porté de 95 899,86 € à 306.879,55 € suite à la réalisation d'un apport partiel d'actif.
18. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été augmenté de 2 148 156,85 €, par prélèvement sur le poste Réserve Technique et élévation de la valeur nominale des actions à 0,08 € par action pour être porté de 306 879,55 euros à 2 455 036,40 €.
19. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 23 juin 2017, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 800,24 € par émission de 10 003 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 455 036,40 € à 2 455 836,64 € divisé en 30 697 958 actions.
20. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 23 juin 2017, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 11 200 € par émission de 140 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 455 836,64 € à 2 467 036,64 € divisé en 30 837 958 actions.
21. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 26 janvier 2018, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 31 690,48 € par émission de 396 131 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 467 036,64 € à 2 498 727,12 € divisé en 31 234 089 actions.
22. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 18 mai 2018, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 23 février 2016, le capital social a été augmenté de 12 000 € par émission de 150 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 498 727,12 € à 2 510 727,12 € divisé en 31 384 089 actions.
23. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 juin 2018, le capital a été augmenté de 52 000 €, par émission de 650 000 actions nouvelles de 0,08 € de valeur nominale, pour être porté de 2 510 727,12 € à 2 562 727,12 € suite à la réalisation d'un apport en nature.
24. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 6 juillet 2018, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 298 895,60 € par émission de 3 736 195 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 498 727,12 € à 2 861 622,72 € divisé en 35 770 284 actions.
25. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 29 avril 2019, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 29 948,08 € par émission de 374 351 actions nouvelles d'une valeur nominale de

- 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 861 622,72 € à 2 891 570,80 € divisé en 36 144 635 actions.
26. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 24 avril 2020, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 22 325,12 € par émission de 279 064 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 891 570,80 € à 2 913 895,92 € divisé en 36 423 699 actions.
 27. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 mars 2021, le capital a été augmenté de 39.598,88 euros, par émission de 494.986 actions nouvelles de 0,08 euro de valeur nominale, pour être porté de 2 913 895,92 euros à 2.953.494,80 euros suite à la réalisation d'un apport.
 28. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 26 avril 2021, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2019, le capital social a été augmenté de 23 280,00 € par émission de 291 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 953 494,80 € à 2 976 774,80 € divisé en 37 209 685 actions.
 29. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juin 2021, le capital a été augmenté de 20.000 euros, par émission de 250.000 actions nouvelles de 0,08 euro de valeur nominale, pour être porté de 2 976 774,80 euros à 2.996.774,80 euros suite à la réalisation d'un apport.
 30. Suite aux décisions du Conseil d'Administration en date du 22 octobre 2021, les 10 548 984 obligations convertibles ont été converties. Ainsi, 10 548 984 actions nouvelles ont été émises d'une valeur nominale de 0,08 €. En conséquence, le capital social a été porté de 2 996 774,80 € à 3 840 693,52 € divisé en 48 008 669 actions.
 31. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 octobre, le capital social a été augmenté de 600.000 euros, par émission de 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08€, pour être porté à 4 440 693,52 € suite à la réalisation d'un apport.
 32. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 22 avril 2022, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2018, le capital social a été augmenté de 19 713,04 euros par émission de 246 413 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro. Comme conséquence, le capital social a été porté de 4 440 693,52 euros à 4 460 406,56 euros divisé en 55 755 082 actions.
 33. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 juin 2022, le capital a été augmenté de 33 949,76 euros, par émission de 424 372 actions nouvelles de 0,08 euro de valeur nominale, pour être porté de 4 440 693,52 euros à 4 494 356,32 euros suite à la réalisation d'un apport.
 34. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 21 avril 2023, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2021, le capital social a été augmenté de 28 464 euros par émission de 355 800 actions nouvelles d'une valeur nominale de

0,08 euro. Comme conséquence, le capital social a été porté de 4 494 356,35 euros à 4 522 820,32 euros divisé en 56 535 254 actions.

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement portant sur une part significative de son capital.

19.2 Acte constitutif et statuts

19.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Toutes prestations de services, effectuées directement ou par sous-traitance, et principalement prestations intellectuelles, techniques ou artistiques, assistance technique, exploitation, fourniture, formation, information, conseil, recherche, développement, services commerciaux ; notamment dans les domaines suivants : informatique, bureautique, télématique, robotique, réseaux, traitement, communication, diffusion, aviation, conseil dans toute discipline et toutes autres nouvelles techniques se rattachant à une prestation intellectuelle ou au traitement et à la diffusion de l'information.

L'acquisition, l'exploitation, la prise et la mise en location de tous Etablissements et Commerces, ayant l'activité susdite, ainsi que la participation directe ou indirecte dans toutes les sociétés ayant semblable objet, et l'acquisition ou la création de telles sociétés.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et toutes activités connexes ou complémentaires ou susceptibles de contribuer à son développement.

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro d'identification 384 174 348.

19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

○ Libération des actions (article 9 des statuts)

Les actions souscrites en numéraire en augmentation du capital social doivent être obligatoirement libérées d'un quart au moins de leur valeur nominale lors de leur souscription et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus intervient en une ou plusieurs fois sur décision du conseil d'administration dans un délai maximum de cinq ans à compter soit de l'immatriculation de la société, soit du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les actionnaires ont la faculté de procéder à des versements anticipés.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à chaque actionnaire.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux de l'intérêt légal à compter de la date d'exigibilité, sans préjudice des autres recours et sanctions prévus par la loi.

○ Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

La Société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions lui permettant de recourir à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires.

○ **Cession et transmission des actions (article 11 des statuts)**

1. Les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.
2. Les dispositions du présent paragraphe 2 ne seront applicables qu'à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth (ex-Alternext).
En complément des seuils fixés par la réglementation applicable, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'action correspondant à 5% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.
Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de seuil à la baisse.
Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.
En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, le ou les actionnaires concernés seront immédiatement privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration, si le défaut de déclaration est constaté par le bureau de l'Assemblée Générale ou dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale. La demande des actionnaires sera consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale et entraînera de plein droit l'application de la sanction susvisée.
3. Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce (ci-après dénommée individuellement l'«Initiateur»), étant précisé que, en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article, acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L.233-3 I. et II. du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement de seuil susmentionné.
L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.
L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment l'identité de l'Initiateur et le cas échéant des personnes agissant de concert avec lui, le pourcentage détenu en capital et en droits de vote dans la Société par

l'Initiateur et, le cas échéant, les personnes agissant de concert avec lui, le prix par action proposé pour les actions visées, le nom et les coordonnées de l'établissement centralisateur des ordres, un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre, la date de clôture de l'offre (qui ne pourront être espacées de moins de dix (10) jours de bourse) ainsi que la date de règlement-livraison.

Le prix auquel l'Initiateur devra se porter acquéreur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours ou à ce prix.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier des termes de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, l'Initiateur devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

L'Initiateur devra déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la Société, en rapport avec les stipulations du présent article.

○ **Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)**

1. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires.
2. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par les assemblées générales et spéciales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.
3. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.
4. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales et spéciales.
5. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

○ **Indivisibilité des actions – usufruit (article 13 des statuts)**

1. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

2. Sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires ou spéciales. Toutefois, dans tous les cas, le nu-proprétaire a le droit de participer aux assemblées générales.

19.2.3 Conditions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

19.2.3.1 Éléments statutaires sur le changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

19.2.3.2 Franchissements de seuils statutaires

En complément des franchissements de seuils à déclarer au regard de l'article L. 233-7 et R. 233-1 du Code de commerce, les statuts de la Société précisent à l'article 11 :

« En complément des seuils fixés par la réglementation applicable, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'action correspondant à 5% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de seuil à la baisse.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, le ou les actionnaires concernés seront immédiatement privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration, si le défaut de déclaration est constaté par le bureau de l'Assemblée Générale ou dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale. La demande des actionnaires sera consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale et entraînera de plein droit l'application de la sanction susvisée. »

19.2.4 Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction

- Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

1. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, et en cas de fusion, le nombre maximal des administrateurs pourra être de vingt-quatre (24).

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

2. La durée de leurs fonctions est de six années (6).

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche. Cette disposition s'applique aux représentants permanents des personnes morales.

3. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Un salarié de la Société peut être nommé administrateur sans perdre le bénéfice de son contrat de travail. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs personnes physiques de même que les représentants permanents des personnes morales administrateurs sont soumis aux dispositions des articles L. 225-21 et L. 225-94-1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats d'administrateur de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français et à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de conseil de surveillance de telles sociétés, sous réserve des dispositions de l'article L. 225-95-1 dudit code.

4. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il doit y procéder en vue de compléter son effectif, dans les trois mois à compter du jour de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations ainsi effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé.

- Présidence du conseil d'administration (article 15 des statuts)

Le conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le Président est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment, par le conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement, cette délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Nul ne peut être nommé Président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de soixante-cinq ans. D'autre part, si le Président du Conseil d'administration vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le Président représente le conseil d'administration. Il en organise et dirige les travaux, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

- Délibération du Conseil d'Administration – Procès-verbaux (article 16 des statuts)

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

Toutefois, (i) lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au Président de convoquer sur un ordre du jour déterminé par ces administrateurs, (ii) et lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de Président du conseil d'administration comme indiqué à l'article 19 ci-après, le directeur général peut demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé dans cette demande.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu du paragraphe précédent.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par écrit (télécopie ou lettre simple ou e-mail avec accusé de réception), au moins cinq jours ouvrés à l'avance. La convocation mentionne l'ordre du jour. Elle peut même être verbale et /ou d'un délai inférieur à cinq jours ouvrés si tous les administrateurs y consentent. La réunion a lieu soit au siège social, soit dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, y compris à l'étranger.

Les administrateurs pourront assister aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence satisfaisant aux caractéristiques techniques de la réglementation en vigueur.

Le Président préside les séances du conseil. Le conseil peut, s'il le juge utile, désigner un vice-président qui préside les séances en l'absence du Président. En cas d'absence ou d'empêchement du Président et à défaut de vice-président, la présidence de la séance est assurée par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil nomme enfin un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires de la Société.

Il est tenu un registre de présence, qui est signé par les administrateurs participant à la séance, et qui mentionne, le cas échéant, la participation d'administrateurs par visioconférence. La justification du nombre des administrateurs en exercice, de leur présence, y compris, le cas échéant, par visioconférence, ou de leur représentation, résulte suffisamment, vis-à-vis des tiers, des énonciations du procès-verbal de chaque réunion.

Un administrateur peut donner, même par lettre ou télécopie, mandat à un autre administrateur de le représenter. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

2. Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents, sauf pour l'adoption des décisions énumérées par l'article L. 225-37 du Code de commerce, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

3. Le conseil peut décider de constituer dans son sein, ou avec le concours de personnes non-administrateurs, des comités ou commissions chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président renvoient à leur examen ; ces comités ou commissions exercent leurs attributions sous sa responsabilité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur, et signés par le président de séance et par un administrateur ou, en cas d'empêchement du président de séance, par deux administrateurs, sans que l'omission de cette formalité puisse entraîner la nullité des décisions prises.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Les administrateurs, comme toute personne appelée à assister aux réunions du conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel.

- Pouvoirs du conseil d'administration (article 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle les affaires qui la concernent. A cet effet, le Président représente le conseil d'administration ; en outre, celui-ci peut consentir à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs.

Toutefois, les décisions du conseil ne peuvent pas affecter les pouvoirs conférés par la loi au directeur général, particulièrement lorsque celui-ci n'assume pas les fonctions de Président du conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

- Modalités d'exercice de la Direction générale (article 18 des statuts)

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions prévues par décret.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité visée à l'article 17.2.

L'option retenue - et toute option suivante - ne vaut que jusqu'à décision contraire du conseil d'administration, statuant aux mêmes conditions de majorité ; en toute hypothèse, le conseil d'administration doit prendre une décision relative aux modalités de l'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de mandat de son Président ; il en est de même lors de la nomination ou du renouvellement du directeur général si ce mandat est dissocié de celui de Président. Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas modification des statuts.

- Le Directeur Général - les Directeurs généraux délégués (article 19 des statuts)
 1. En fonction du choix du mode de la direction générale exercé par le conseil d'administration, celui-ci nomme le directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, ou investit son Président du statut de directeur général.
 2. La décision du conseil d'administration précise la durée des fonctions du directeur général et détermine sa rémunération. Le directeur général ne peut pas être âgé de plus de soixante-cinq ans ; si le directeur général vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire lors de la première réunion du conseil d'administration tenue après la date de cet anniversaire.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au conseil d'administration et au Président du conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Le directeur général est soumis aux dispositions de l'article L. 225-94-1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

3. Sur proposition du directeur général, le conseil peut nommer un à cinq directeurs généraux délégués, personnes physiques, chargés d'assister le directeur général. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.
4. Le directeur général et les directeurs généraux délégués peuvent désigner tous mandataires spéciaux.

19.2.5 Modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires s'effectue conformément à la réglementation en vigueur.

19.2.6 Conditions régissant les convocations des assemblées générales et leur admission

○ Assemblées générales (article 23 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

1. Les assemblées générales sont convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

La Société est tenue avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, de publier un avis au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. L'assemblée ne pourra être tenue moins de 35 jours après la même publication.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

2. L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

3. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance ou à distance dans les conditions légales et réglementaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 2 jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique, ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

Les modalités d'envoi sont précisées par le conseil d'administration dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

4. A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires ainsi que par les mandataires, et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président de ce conseil, s'il en a été désigné un. En leur absence ou à défaut par le conseil d'avoir habilité un autre de ses membres parmi les présents à l'effet de présider l'assemblée, celle-ci élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

5. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis 2 ans au moins, bénéficie du droit de vote double pour chacune de ses actions remplissant ces conditions. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de 2 ans prévu au présent article.

6. Assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes arrêtés, et le cas échéant les comptes consolidés de cet exercice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

7. Assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, sans recueillir l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ces derniers.

Sauf dispositions légales particulières, elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Sauf dispositions légales particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Toutefois :

- les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission sont valablement décidées aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées ordinaires ;
- le changement de nationalité de la société est décidé à l'unanimité des actionnaires si le pays d'accueil n'a pas conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

20 CONTRATS IMPORTANTS

La Société a recours aux services d'un factor. Ainsi, le solde des créances est transmis à une société d'affacturage.

Il n'existe aucun autre contrat important autre que celui mentionné ci-dessus et ceux conclus dans le cadre des activités courantes de la Société.

21 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais auprès de FREELANCE.COM (1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex).

Le Document d'Enregistrement Universel peut également être consulté sur le site Internet de la société (<http://www.FREELANCE.COM/fr/>) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège de la Société.

A ce titre, pendant la durée de validité du Document d'Enregistrement Universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'Enregistrement Universel,
- les informations financières historiques de FREELANCE.COM pour chacun des deux exercices précédents la publication du présent Document d'Enregistrement Universel.